



# Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

## QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

### PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 30 OCTOBRE, 1875.

#### Nominations.

**BUREAU DU SECRÉTAIRE.**

Québec, 22 octobre, 1875.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer Messieurs Raphaël Caillé dit Jasmin, Guillaume Le Cavalier, fils, et George Muir, estimateurs pour la paroisse de Saint-Laurent, dans le comté de Jacques-Cartier. 6359

#### Proclamations.

CANADA,  
PROVINCE DE  
QUÉBEC.  
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le CINQUIÈME jour du mois de NOVEMBRE, mil huit cent soixante-quinze.—SALUT :

**PROCLAMATION.**

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve prorogée au cinquième jour du mois de Novembre, mil huit cent soixante-quinze.

NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la prorogée de nouveau à Jeudi, le quatrième jour du mois de Novembre prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes

### PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 30th OCTOBER, 1875.

#### Appointments.

**SECRETARY'S OFFICE.**

Québec, 22nd October, 1875.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to appoint Messrs Raphaël Caillé dit Jasmin, Guillaume Le Cavalier, junior, and George Muir, valuers for the parish of Saint-Laurent, in the county of Jacques-Cartier, 6360

#### Proclamations.

CANADA,  
PROVINCE OF  
QUEBEC.  
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Québec, on the FIFTH day of the month of NOVEMBER, in the year of Our Lord, one thousand and six hundred and seventy-five, to have been commenced and held.—GREETING :

**A PROCLAMATION**

WHEREAS the meeting of the Legislature of the Province of Quebec stands prorogued to the fifth day of the month of November, one thousand eight hundred and seventy-five.

NEVERTHELESS, for certain causes and considerations, We have thought fit further to prorogue the same to THURSDAY, the FOURTH day of the month of NOVEMBER next, so that neither you nor any of

tenus et obligés de paraître en Notre dite cité de Québec, le dit cinquième jour de Novembre prochain, et Nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en notre dite cité de Québec, JEUDI, le QUATRIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de Québec, pourront par le conseil commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENE-EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce QUINZIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-quinze, et de Notre Règne la trente-neuvième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Québec.  
4555 3

on, on the said fifth day of November instant, at Our said city of Quebec, to appear are to be held and constrained, for We do will that you and each of you and all others in this behalf interested, that on THURSDAY, the FOURTH day of the month of NOVEMBER next, at our said city of Quebec, personally you be and appear for the DISPATCH OF BUSINESS, to treat, do, act and conclude upon those things which in Our Legislature of the Province of Quebec, by the Common Council of Our said Province, may by the favor of God be ordained.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable RENE-EDOUARD CARON, Lieutenant-Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province, this FIFTEENTH day of OCTOBER, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy-five, and in the thirty-ninth year of Our Reign.

By Command,

L. H. HUOT,

Clerk of the Crown in Chancery, Québec.  
4556

## Avis du Gouvernement.

PROVINCE DE QUEBEC,  
CHAMBRE DU PARLEMENT.

Québec, 1er avril 1875.

Toutes les demandes de Bills privés, qui sont proprement du ressort de la législature de la province de Québec, suivant les dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du nord, 1867, soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, digue ou glissoir, ou autres travaux semblables; soit pour l'octroi d'un droit de traverse, la construction d'un aqueduc, ou d'une usine à gaz, l'incorporation de professions ou métiers, de compagnies à fonds sociale; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité; le prélèvement d'une taxe locale, la division d'un comté pour des fins autres que celles de la représentation parlementaire, ou celle d'un township; le changement d'un chef-lieu de comté ou d'un bureau local, le règlement d'une commune; le nouvel arpentage d'un township, ligne ou concession; ou pour octroyer à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour le permission de faire quoi que ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur,—exige la publication d'un avis, spécifiant clairement et distinctement la nature de l'objet de la demande,—comme suit, savoir:

Un avis inséré dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal; ou s'il n'y existe pas de journal, la publication (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle*, et dans le journal d'un district voisin.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les poteaux ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un

## Government Notices.

PROVINCE OF QUEBEC,  
PARLIAMENT HOUSE.

Québec, 1st April, 1875.

All applications for Private Bills properly within the range of the powers of the Legislature of the Province of Quebec, according to the provisions of the Act of British North America, 1867, whether for the construction of a Bridge, a Railway, a Turnpike road or Telegraph line, Canal, Lock, Dam or Slide, or other like works; the granting of a right of ferry; the construction of works for supplying gas or water; the incorporation of any particular profession or trade, or of any Joint Stock Company; the incorporation of a city, town, village or other municipality; the levying of any local assessment; the division of any County for purposes other than that of representation in Parliament, or of any Township; the removal of the site of any County, town or of any local Offices; the regulation of any Common; the survey of any township, line or concession, or otherwise for granting to any individual or individuals, any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community; or for making any amendment of a like nature to any former Act,—shall require a notice clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published as follows, viz:

A notice inserted in the *Official Gazette*, in the English and French languages, and in one newspaper in the English, and one in the French language, in the district affected, or in both languages, if there be but one paper; or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette*, and in a paper published in an adjoining district.

Such notice shall be continued in each case for a period of at least thirty days during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll-bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill, shall upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also, at the same time and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments, or piers for the passage of rafts or vessels and mentioning also whether they intend to erect a



## AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, qu'il sera fait application à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte incorporant le village de Bagotville, en municipalité de village, et autres fins concernant la dite municipalité.

Bagotville, Saguenay, 19 octobre, 1875. 6371

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session pour obtenir un acte incorporant la compagnie du gaz de Saint-Henri, avec pouvoir de bâtir des usines de gaz et poser des tuyaux pour le gaz dans la ville de Saint-Henri.

L. N. BENJAMIN,

Solliciteur des requérants.

Saint-Henri, 20 octobre, 1875. 6271 2

## AVIS.

Avis est par le présent donné que la congrégation de l'église libre de la rue Coté (Presbytérienne) de Montréal, s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte autorisant la vente de la propriété de la dite congrégation dans Montréal, prescrivant la manière qu'elle doit être faite.

Montréal, 20 octobre, 1875. 6273 2

Demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la province de Québec pour incorporer une compagnie autorisée à emprunter, à prêter et agir comme agent, devant être appelée "La Compagnie de Dépôt du Canada."

CROSS, LUNN et DAVIDSON,

Solliciteurs des requérants.

Montréal, 22 octobre, 1875. 6227 2

## AVIS.

A la prochaine session de la Législature de la province de Québec, je demanderai la passation d'un bill pour permettre à la "Chambre Provinciale des Notaires" de m'admettre à la pratique du Notariat.

C. E. O. THS. TRANCHEMONTAGNE,

Clerc notaire.

Montréal, 20 octobre, 1875. 6263 2

Avis public est par les présentes donné, qu'application sera faite à la prochaine session de la Législature Provinciale, pour obtenir un acte pour érigée en municipalité rurale et scolaire la paroisse de Notre-Dame de Bonsecours de Stukeley, dans le comté de Shefford, tel que érigée canoniquement et civilement.

8 octobre, 1875. 6079 3

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant "la Société de Secours Mutuel" sous le patronage du Sacré-Cœur de Jésus, pour les comtés de l'Islet, Kamouraska et Témiscouata.

6355 2

## AVIS.

Demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant The "Church Home of Montreal"

CARTER & KELLER,

Solliciteurs des requérants.

Montréal, 20 octobre, 1875. 6311 2

## AVIS.

Une demande sera faite à la prochaine session de la Législature de Québec, de la part de "La Corporation Episcopale Catholique de Montréal," pour l'obtention d'un bill privé à l'effet d'autoriser la dite corporation à vendre un immeuble, situé en la paroisse de Sainte-Geneviève, district de Montréal, à elle donné par le testament de feu Messire Louis Marie Lefebvre, ancien curé de cette paroisse, pour y construire un hôpital.

La dite vente étant à l'effet de permettre aux Dames Religieuses sous les soins de qui, d'après le dit testament, doit être placé le dit hôpital, d'unir cette institution à l'établissement qu'elles possèdent déjà dans la dite paroisse de Sainte-Geneviève.

Montréal, 15 octobre, 1875. 6215 2

## PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate the village of Bagotville, into a village municipality, and for other purposes respecting the said municipality.

Bagotville, Saguenay, 19th October, 1875. 6372

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate the Saint-Henri gas company, with power to built gas works and lay gas pipes in the town of Saint Henri.

L. N. BENJAMIN,

Sollicitor for applicants.

Saint-Henri, 20th October, 1875. 6272

## NOTICE.

Notice is hereby given that the congregation of the Free Church, Coté street, (Presbyterian), of Montreal, will apply to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session for an act authorising the sale of the property of the said congregation in Montreal, and prescribing the mode in which it may be effected.

Montreal, 20th October, 1875. 6274

Application will be made at the next session of the Legislature of the province of Quebec, to incorporate a Company with borrowing, loaning and agency powers to be called "The Trust Company of Canada."

CROSS, LUNN & DAVIDSON,

Solicitors for applicants.

Montreal, 22nd October, 1875. 6228

## NOTICE.

At the next session of the Legislature of the Province of Quebec, I will apply for the adoption of a bill to the effect of allowing "The Provincial Board of Notaries," to admit me to practise as notary.

C. E. O. THS. TRANCHEMONTAGNE,

Notarial student.

Montreal, 20th October, 1875. 6270

Public notice is hereby given that application will be made at the next session of the Provincial Parliament for to obtain an act to the effect of erecting into a rural and school municipality; the parish of Notre-Dame de Bonsecours de Stukeley, in the county of Shefford, such as it is canonically and civilly established.

8th October, 1875. 6080

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate "The Mutual Aid Association" under the patronage of the Sacred Hearth of Jesus, for the counties of L'Islet, Kamouraska and Témiscouata.

6356

## NOTICE.

Application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate "The Church Home of Montreal."

CARTER & KELLER,

Solicitors for applicants.

Montreal, 20th October, 1875. 6312

## NOTICE.

Application will be made at the next session of the Quebec Legislature, on behalf of "La Corporation Episcopale Catholique de Montréal," to obtain the passing of a bill for the purpose of authorizing the said corporation to sell certain real estate situate in the parish of Sainte-Geneviève, district of Montreal, bequeathed to it by the will and testament of the late Rev. Louis Marie Lefebvre, formerly curé of the said parish, for the erection of an hospital thereon. The said sale being for the purpose of allowing the said religious lands (under whose care the said hospital should be placed according to the said will), to unite this institution with the establishment which they now possess in the said parish of Sainte-Geneviève.

Montreal, 15th October, 1875. 6216

## AVIS.

Demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant « La Compagnie d'Assurance Patriotique. »

CARTER &amp; KELLER,

Solliciteurs des requérants.

Montréal, 20 octobre, 1875. 6313 2

## AVIS.

Demande sera faite par « Le Recteur et les Marguilliers de l'Eglise de Saint-Etienne, de la paroisse de Saint-Etienne, dans le diocèse de Montréal, » à la Législature Provinciale, pour autoriser la vente de la dite église et le terrain sur lequel est construite et pour rebâtir ailleurs la dite église.

Montréal, 21 octobre, 1875. 6309 2

Avis est donné qu'il sera fait une demande à la prochaine session de la Législature de Québec, pour la passation d'un acte pour donner des pouvoirs plus étendus à la corporation du village de Lauzon, et pour la rendre indépendante du comté de Lévis pour les fins municipales.

18 octobre, 1875. 6305 2

Avis public est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, par la Société de Construction Permanente Provinciale, pour obtenir un acte pour changer le nom de la dite corporation et pour donner des pouvoir additionnels, et pour autres fins.

GEORGE B. MUIR,

Secrétaire-trésorier.

Montréal, 21 octobre, 1875. 6347 2

## AVIS.

Demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour changer le nom de « l'Association de la Salle d'Asile de Montréal, » en celui de l'« Asile des garçons de Montréal, » et en outre pour amender l'acte 32 Vict: chap. 88.

TRENHOLME &amp; MACLAREN,

Solliciteurs de l'Ass. S. A. de Montréal.

Montréal, 12 octobre, 1875. 6105 2

## AVIS.

Avis public est par le présent donné que la « Compagnie de Navigation Union, » déjà incorporée par lettres patentes, de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec en conseil, s'adressera à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour en obtenir une nouvelle charte d'incorporation avec des pouvoirs plus étendus, et spécialement pour obtenir le pouvoir d'émettre des actions préférentielles (*preferential stock*) jusqu'à concurrence de cent vingt-cinq mille dollars (\$125,000).

JETTÉ, BEIQUÉ &amp; CHOQUET,

Avocats et procureurs de la Compagnie de Navigation Union.

Montréal, 12 octobre, 1875. 6121 3

## PROVINCE DE QUÉBEC.

Ville de Longueuil.

Avis public est par le présent donné que le Conseil de la ville de Longueuil s'adressera à la Législature de cette Province, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte pour amender l'acte de la dite Législature, 37 Victoria, chapitre 49, érigeant le village de Longueuil en ville, pour légaliser certaines débentures de cette ville et pour autres fins concernant la dite ville.

(Par ordre),

L. MARCHAND,

Secrétaire-trésorier.

Longueuil, 7 octobre, 1875. 6069 4

Avis est donné qu'il sera fait une demande, à la prochaine session de la législature de la province de Québec, pour la passation d'un acte à l'effet de diviser la présente municipalité de Pabos et Newport en deux municipalités séparées, l'une devant s'appeler la municipalité de Pabos, et ayant pour bornes les limites de la seigneurie de Pabos, l'autre la municipalité de Newport, et ayant pour bornes les limites du township de Newport.

5929 2

## NOTICE.

Application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate « The Patriotic Insurance Company. »

CARTER &amp; KELLER,

Solicitors for applicants.

Montreal, 20th October, 1875. 6314

## NOTICE.

Application will be made by « The Rector and Churchwardens of Saint-Stephen's Church, of the parish of Saint-Stephen, in the diocese of Montreal, » to the Provincial Legislature, for authority to sell said church and the ground on which it is built and to rebuild the said church elsewhere.

Montreal, 21st October, 1875. 6310

Notice is given that application will be made to the Legislature of Quebec, at its next session, for an act to grant additional powers to the corporation of the village of Lauzon, and to render it independent of the county of Lévis for municipal purposes.

18th October, 1875. 6306

Public notice is hereby given, that application will be made, to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, by the Provincial Permanent Building Society, for an act to change the name of the said corporation and to grant it additional powers, and for other purposes.

GEORGE B MUIR,

Secretary-treasurer.

Montreal, 21st October, 1875. 6348

## NOTICE.

Application will be made to the Legislature of Quebec, at its next session, to change the name of the « Montreal Infant School Association » to the « Montreal Boys' Home, » and otherwise amend the act 32 Vict. cap. 88.

TRENHOLME &amp; MACLAREN,

Solicitors M. I. S. A.

Montreal, 12th October, 1875. 6106

## NOTICE.

Public notice is hereby given, that the « Compagnie de Navigation Union, » already incorporated under letters patent, issued by His Honor the Lieutenant-Governor of the province of Quebec, in council, will apply to the legislature of the said province of Quebec, at its next session, to obtain a new charter of incorporation, with more ample powers, and specially to be authorised to issue preferential stock to the amount of one hundred and twenty-five thousand dollars (\$125,000).

JETTÉ, BEIQUÉ &amp; CHOQUET,

Attorneys of the

Compagnie de Navigation Union.

Montreal, 12th October, 1875. 6122

## PROVINCE OF QUEBEC.

Town of Longueuil.

Public notice is hereby given that the Council of the town of Longueuil, will apply to the Legislature of this province, at its ensuing session, for the passing of an act to amend the act of the said Legislature, 37th Victoria, chapter 49, erecting the village of Longueuil into a town, to legalize certain debentures, and for other purposes concerning the said town.

(By order),

L. MARCHAND,

Secretary-Treasurer

Longueuil, 7th October, 1875. 6070

Notice is given that, at the next session of the legislature of the province of Quebec, application will be made for an act to divide the present municipality of Pabos and Newport into two separate municipalities to be called one the municipality of Pabos, and having for boundaries the limits of the seigniorie of Pabos, and the other the municipality of Newport, and having for boundaries the limits of the township of Newport.

5930

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant "Les Frères du Sacré-Coeur," d'Arthabaskaville.

HAMEL & TESSIER,

Procureurs des requérants.

Québec, 28 septembre, 1875. 5785 5

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant "The Saint-Patrick's Literary Institute."

JAMES DEEGAN,

Secrétaire.

Québec, 15 octobre, 1875. 6179 2

Avis est par le présent donné par les révérends Pères de Sainte-Croix, que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant leur collège de Notre-Dame de la Côte des Neiges.

6071 4

Avis public est par le présent donné, que demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte spécial d'incorporation pour la ville de Sherbrooke.

BROOKS & CAMIRAND,

Procureurs pour la ville de Sherbrooke

Sherbrooke, 1er octobre, 1875. 5883 4

AVIS

Est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour un acte incorporant la "Canada Tanning Extract Company limited."

LAFLAMME, HUNTINGDON, MONK & LAFLAMME,

Avocats et procureurs,

de la dite compagnie

Montréal, 5 octobre, 1875. 6009 3

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE PHILIPSBURG, FARNHAM ET YAMASKA.

Avis est donné par les présentes, que la susdite compagnie fera application à la prochaine session du parlement provincial de Québec, pour faire amender son acte d'incorporation, pour être autorisée à changer le tracé de son chemin fixé par les plans et devis déjà déposés pour les sections du chemin qui se trouvent au nord de la cité de Saint-Hyacinthe, et pour d'autres fins.

HONORÉ MERCIER,

Secrétaire.

Saint-Hyacinthe, 13 octobre, 1875. 6189 3

AVIS.

Avis public est par le présent donné que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, par la société de construction permanente de Montréal, pour obtenir un acte pour changer le nom de la dite corporation et pour lui donner des pouvoirs additionnels, et pour autres fins

G. B. CRAMP,

Solliciteur des requérants.

Montréal, 1er octobre, 1875. 5919 4

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'une demande sera faite à la législature de Québec, à sa prochaine session, dans le but d'obtenir un acte d'incorporation pour une compagnie de chemin de fer sous le nom de "la compagnie du chemin de fer de la Rive Nord et du Cap-rouge."

Québec, 15 octobre, 1875. 6183 3

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Québec, at the next session, for an act to incorporate "Les Frères du Sacré-Coeur," of Arthabaskaville.

HAMEL & TESSIER,

Attorneys for applicants.

Quebec, 28th September, 1875. 5786

Notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Québec, at the next session, for an act to incorporate "The Saint-Patrick's Literary Institute."

JAMES DEEGAN,

Secretary.

Quebec, 15th October, 1875. 6180

Notice is hereby given by the reverends Pères de Sainte-Croix, that application will be made to the legislature of the province of Québec, at its next session, for an act to incorporate their college of Notre-Dame de la Côte des Neiges.

6072

Public notice is hereby given, that application will be made to the Legislature of the province of Québec, at its next session, for a special act of incorporation for the town of Sherbrooke.

BROOKS & CAMIRAND,

Attorneys for the town of Sherbrooke.

Sherbrooke, 1st October, 1875. 5884

NOTICE

I hereby given that an application shall be presented to the Legislature of Québec, at its next session, for an act incorporating the "Canada Tanning Extract Company limited"

LAFLAMME, HUNTINGDON, MONK & LAFLAMME,

Attorneys for the Company.

Montréal, 5th October, 1875. 6010

PHILIPSBURG, FARNHAM ET YAMASKA RAILWAY CO.

Notice is hereby given that the above named company shall apply to the Québec provincial parliament at its first sittings, for the passing of an act to amend its act of incorporation, and to be authorised to alter its road determined by the plan and surveys already deposited for the sections of the road going north of the city of Saint-Hyacinthe, and for other purposes.

HONORÉ MERCIER,

Secretary.

Saint-Hyacinthe, 13th October, 1875. 6190

NOTICE.

Public notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Québec, at its next session, by the Montreal permanent building society, for an act to change the name of the said corporation and to grant it additional powers, and for other purposes.

G. B. CRAMP,

Solicitor for applicants.

Montréal, 1st October, 1875. 5920

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application shall be made to the Québec legislature, at its next session, for an act to incorporate a railway company under the name of "The North Shore and Cap-rouge Railway Company."

Québec, 15th October, 1875. 6184

Avis Divers.

AVIS.

La compagnie des Moulins à Coton de V. Hudon, Hochelaga, incorporée par lettre patentes de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, en Conseil, en vertu de l'acte pour l'incorporation des compagnies à fonds social, donne avis, par les présentes qu'elle

Miscellaneous Notices.

NOTICE.

La Compagnie des Moulins à Coton de V. Hudon, Hochelaga, incorporated by Letters Patent of His Excellency the Lieutenant-Gouverneur in Council, in virtue of the Joint Stock Companies Incorporation Act, hereby give notice that they will apply to the

s'adressera au Parlement de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour en obtenir de plus amples pouvoirs et spécialement celui d'émettre des débetures portant hypothèque sur les biens de la compagnie.

F. G. CHARBONNEAU,  
Secrétaire.

Montréal 27 octobre, 1875. 6425

*Cour Supérieure, Saint-Hyacinthe.*

Dame Céline Lavoie, d'Acton Vale, district de Saint-Hyacinthe, épouse de Damase Richer, commerçant, du même lieu, a, ce jour, intenté devant cette cour, une action en séparation de biens contre son dit mari.

BOURGEOIS & MERCIER,  
Avocats de la demanderesse

Saint-Hyacinthe, 22 octobre, 1875 6365

Province de Québec, }  
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*  
No. 600.

Dame Elmire Rambert, dite Saint-Martin, de la cité et du district de Montréal, épouse de Alfred Trottier *alias* Troquiez, commerçant, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice. Demanderesse.

vs.

Le dit Alfred Trottier *alias* Troquiez, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause.

T. & C. G. DE LORIMIER,  
Avocats de la demanderesse.

Montréal, 9 octobre, 1875. 6143 3

#### ACTE D'INCORPORATION DES COMPAGNIES A FONDS SOCIAL.

*La Manufacture de Ouate de Sorel.*

Avis public est par les présentes donné que sous un mois après la dernière publication du présent avis, demande sera faite à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil par les personnes ci-après mentionnées pour obtenir des lettres patentes sous le grand sceau leur octroyant une chartre les constituant avec toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie à être créée par ces lettres patentes, en corps politique et incorporé en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social.

Le nom collectif qu'il est proposé de donner à la compagnie est "La manufacture de Ouate de Sorel."

L'objet pour lequel son incorporation est demandée est de fabriquer la ouate dans la ville de Sorel.

La principale place d'affaires de la dite compagnie sera la ville de Sorel, et partout ailleurs où les actionnaires le jugeront convenable dans la province de Québec.

Le montant du fonds social de la dite compagnie manufacturière sera de dix milles piastres courant, divisé en deux cents actions de cinquante piastres chacune, avec privilège d'augmenter ce capital à vingt milles piastres.

Les noms, résidences et professions des requérants sont :—Messieurs A. McKeand, marchand, de Montréal, Moïse Beauchemin, mécanicien, Beauchemin et fils, mécaniciens, James Sheppard, briquetier, Norman Paulet, marchand, Jean A. Germain, marchand, Alfred M. Ducket, marchand, Samuel Lapalme, notaire, William Leman, marchand, Pascal Thériault, entrepreneur, Edouard Lemoine, hôtelier, David Finlay, marchand, Ernest Turcotte, commerçant, Lactance Sénécal, marchand, Louis Pierre Paul Cardin, notaire, Moïse Charles Blais, comptable, Pierre Bellefeuille, commerçant, Cyrille Mongeon, marchand, Narcisse Arsenault, marchand, William Woodley, boulanger, Adolphe Germain, avocat, A. A. Taillon, banquier, tous demeurant en la ville de Sorel.

Les premiers directeurs de la compagnie seront les dits A. A. Taillon, président, James Sheppard, David Finlay, Norman Paulet et Moïse Beauchemin.

Pour les requérants.

A. A. TAILLON,  
Président.

5 5775

Province de Québec, }  
District de Richelieu. } *Cour Supérieure.*  
No. 1742.

Dame Soutanges Gendron a, ce jour, instituée une action en séparation de corps et de biens contre son

Parliament of the Province of Quebec, at its next session, to obtain more extended powers and especially for authorization to issue debetures bearing mortgage upon the Company's property.

F. G. CHARBONNEAU,  
Secretary.

Montreal, 27th october, 1875. 6426

*Superior Court, Saint-Hyacinthe.*

Dame Céline Lavoie, of Acton Vale, district of Saint-Hyacinthe, wife of Damase Richer, trader, of the same place, has, this day, instituted before this court, an action *en séparation de biens* against her said husband.

BOURGEOIS & MERCIER,  
Attorneys for plaintiff.

Saint-Hyacinthe, 22nd October, 1875. 6366

Province of Quebec, }  
District of Montreal. } *Superior Court.*  
No. 600.

Dame Elmire Rambert, dite Sainte-Martin, of the city and district of Montreal, wife of Alfred Trottier *alias* Troquiez, of the same place, trader, duly authorized to ester en justice, Plaintiff;

vs.

The said Alfred Trottier *alias* Troquiez, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause.

T. & C. G. DE LORIMIER,  
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 9th October, 1875. 6144

#### THE JOINT STOCK COMPANIES INCORPORATION ACT.

*Sorel Wadding Manufactory.*

Public notice is hereby given that within one month after the last publication of this notice, application will be made to His Excellency the Lieutenant-Governor in Council by the persons hereinafter mentioned for the letters patent under the great seal granting them a charter constituting them as such other persons as may become shareholders in the company to be created, by the said letters patent a body politic and corporate under the provisions of the joint stock company incorporation act.

The proposed name of said company is Sorel Wadding manufactory.

The object for which its incorporation is sought is the manufacturing of wadding in the town of Sorel.

The principal place of business of the said company shall be the town of Sorel, and wherever the shareholders may think proper in the province of Quebec.

The amount of the capital stock of said manufacturing company is to be ten thousand dollars currency, divided into two hundred shares of fifty dollars each, with the privilege to increase it to twenty thousand dollars.

The names, places of residence and occupation of applicants are :—Messrs. A. McKeand, merchant, of Montreal, Moïse Beauchemin, mechanic, Beauchemin & Sons, mechanics, James Sheppard, brick-maker, Norman Paulet, merchant, John A. Germain, merchant, Alfred M. Ducket, merchant, Samuel Lepaime, notary, William Leman, merchant, Pascal Thériault, contractor, Edouard Lemoine, hotel-keeper, David Finlay, merchant, Ernest Turcotte, trader, Lactance Sénécal, merchant, Louis Pierre Paul Cardin, notary, Moïse Charles Blais, accountant, Pierre Bellefeuille, trader, Cyrille Mongeon, merchant, Narcisse Arsenault, merchant, William Woodley, baker, Adolphe Germain, advocate, A. A. Taillon, banker, all of the town of Sorel.

The first directors of the company are A. A. Taillon, president, James Sheppard, David Finlay, Norman Paulet and Moïse Beauchemin above mentioned.

On behalf of the applicants.

A. A. TAILLON,  
President.

2776

Province of Quebec, }  
District of Richelieu. } *In the Superior Court.*  
No. 1742.

Dame Soutanges Gendron has, this day, instituted an action for separation from bed and board against

mari, François-Xavier Paradis, cultivateur, de Saint-Guillaume d'Upton, rapportable le onze octobre prochain.

CHARLES GILL,  
Procureur de la demanderesse.  
Sorel, 25 septembre, 1875. 5789 5

Canada,  
Province de Québec, }  
District d'Iberville. } *Dans la Cour Supérieure.*

Avis est par le présent donné que Dame Catherine Elizabeth Vandal, épouse d'Alphonse Bonin, peintre, de la ville de Saint-Jean, dit district, a, ce jour, intenté devant cette cour, une action en séparation de biens contre le dit Alphonse Bonin.

J. P. CARREAU,  
Avocat et proc. de C. E. Vandal.  
Saint-Jean, 18 septembre, 1875. 5783 5

Province de Québec, }  
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*  
No. 2327.

Dame Marie Ursule Girard, de la cité et du district de Montréal, épouse de Louis Cadieux, marchand du même lieu, dûment autorisée à *ester en justice*,  
Demanderesse;

vs.

Le dit Louis Cadieux, Défendeur.  
Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,  
Procureurs de la Demanderesse.  
Montréal, 5 octobre, 1875. 6025 4

Province de Québec, }  
District de Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*  
No. 306.

Dame Marie Anne Céline Girard, Demanderesse;

vs.

Auguste Lefebvre Denancourt, Défendeur.  
Avis est par le présent donné que Dame Marie Anne Céline Girard a institué, ce jour d'hui, une action en séparation de biens contre son mari, Auguste Lefebvre Denancourt, cultivateur et commerçant, de la paroisse de la Pointe-du-Lac, district des Trois-Rivières.

J. B. O. DUMONT,  
Proc. de Dame M. A. C. Girard.  
Trois-Rivières, 5 octobre, 1875. 5953 4

Province de Québec, }  
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*  
No. 2651.

Dame Adèle Lauzon, de la cité et du district de Montréal, épouse de Joseph Maximin Groulx, commerçant, du même lieu, dûment autorisée à *ester en justice*,  
Demanderesse;

vs.

Le dit Joseph Maximin Groulx, Défendeur.  
Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,  
Procureurs de la demanderesse.  
Montréal, 29 septembre, 1875. 6027 4

### Avis de Faillite.

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }  
District de Richelieu. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Dame Christine Pesant, veuve Pierre Guillemette, d'Yamaska, faillie.

Avis est donné que le neuvième jour de novembre prochain, la soussignée s'adressera à la cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

CHRISTINE PESANT.  
Par CHARLES GILL,  
Son procureur *ad litem*.  
Sorel, 27 septembre, 1875. 5793 5

Province de Québec, }  
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

*In re* :—Louis Cadieux, marchand, de la cité de Montréal, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté en sa

her husband, François-Xavier Paradis, farmer, of Saint-Guillaume d'Upton, returnable on the eleventh of October next.

CHARLES GILL,  
Attorney for plaintiff.  
Sorel, 25th September, 1875. 5790

Canada,  
Province of Quebec, }  
District of Iberville. } *In the Superior Court.*

Notice is hereby given that Catherine Elizabeth Vandal, wife of Alphonse Bonin, painter, of the town of Saint-Johns, in said district, has to day, instituted before this court, an action against said Alphonse Bonin for separation as to property.

J. P. CARREAU,  
Attorney for C. E. Vandal.  
Saint-Johns, 18th September, 1875. 5784

Province of Quebec, }  
District of Montreal, } *Superior Court.*  
No. 2327.

Dame Marie Ursule Girard, of the city and district of Montreal, wife of Louis Cadieux, of the same place merchant, duly authorized to *ester en justice*,  
Plaintiff;

vs.

The said Louis Cadieux, Défendeur.  
An action for separation as to property has been instituted in this cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,  
Attorneys for Plaintiff.  
Montreal, 5th October, 1875. 6026

Province of Quebec, }  
District of Three-Rivers. } *Superior Court.*  
No. 306.

Dame Marie Anne Céline Girard, Plaintiff;

vs.

Auguste Lefebvre Denancourt, Défendeur.  
Notice is hereby given that Dame Marie Anne Céline Girard has instituted, this day, an action en séparation de biens, against her husband, Auguste Lefebvre Denancourt, farmer and trader, of the parish of La Pointe-du-Lac, in the district of Three-Rivers.

J. B. O. DUMONT,  
Atty. for Dame M. A. C. Girard.  
Three-Rivers, 5th October, 1875. 5954

Province of Quebec, }  
District of Montreal. } *In the Superior Court.*  
No. 2651.

Dame Adèle Lauzon, of the city and district of Montreal, wife of Joseph Maximin Groulx, of the same place, trader, duly authorized to *ester en justice*.  
Plaintiff;

vs.

The said Joseph Maximin Groulx, Défendeur.  
An action for separation as to property has been instituted in this cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,  
Attorneys for Plaintiff.  
Montreal, 29th September, 1875. 6028

### Bankrupt Notices.

#### INSOLVENT'S ACT OF 1869.

Province of Quebec, }  
District of Richelieu. } *In the Superior Court.*

In the matter of Dame Christine Pesant, widow Pierre Guillemette, of Yamaska, an Insolvent.

Notice is given that on the ninth day of November next, the undersigned will apply to the court for her discharge under the said act.

CHRISTINE PESANT.  
Per CHARLES GILL,  
Her attorney *ad litem*.  
Sorel, 27th September, 1875. 5794

Province of Quebec, }  
District of Montreal. } *Superior Court.*

*In re* :—Louis Cadieux, of the city of Montreal, merchant, an Insolvent.

The undersigned has deposited in the office of this court a deed of composition and discharge executed

faveur par ses créanciers, au nombre requis par la loi, et jeudi, le vingt-cinquième jour de novembre prochain, il fera application à cette cour pour obtenir la confirmation du dit acte.

LOUIS CADIEUX,  
By T. & C. C. DE LORIMIER,  
Ses procureurs *ad litem*.  
Montréal, 14 octobre, 1875. 6145 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }  
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*  
District de Québec. }

Dans l'affaire de Edson Fitch & Cie., faillis.  
Les soussignés ont déposé au greffe de la Cour Supérieure un acte de composition et de décharge exécuté par leurs créanciers, et mardi, le deuxième jour de novembre prochain, ils demanderont à la dite cour la confirmation de la décharge ainsi effectuée.

EDSON FITCH,  
LOUIS H. HAMILTON,  
Par LANGLOIS, ANGERS & COLSTON,  
Leurs procureurs *ad litem*.  
Québec, 23 septembre, 1875. 5733 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*  
District de Québec. }

Dans l'affaire de O'Doherty & Cie., de Québec, faillis.  
Le deuxième jour de décembre prochain, les faillis demanderont à la dite cour leur décharge en vertu des dits actes.

Par THOMAS MOLONY,  
Leurs procureurs *ad litem*.  
Québec, 25 septembre, 1875. 5695 6

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Richelieu. }

*In re*, Edward O'Heir, de Sorel, failli.  
Avis est donné que le neuvième jour de novembre prochain, le soussigné s'adressera à la cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

EDWARD O'HEIR,  
Par CHARLES GILL  
Son procureur *ad litem*.  
Sorel, 27 septembre, 1875. 5791 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Québec. }

Dans l'affaire de Henri Charles Bossé, failli.  
Mercredi le troisième jour de novembre prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

Par JOS. G. BOSSE,  
Son procureur *ad litem*.  
Québec, 30 septembre, 1875. 5837 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Québec. } No. 328.

Dans l'affaire en faillite de Louis Napoléon Rhéaume et Jacques Philippe Rhéaume, faillis.  
Le cinquième jour de novembre prochain, les faillis demanderont à la dite cour, leur décharge en vertu du dit acte.

L. N. RHEAUME, et  
J. P. RHEAUME  
Par J. P. RHEAUME,  
Leur procureur *ad litem*.  
Québec, 1 octobre, 1875. 5881 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, } *Dans la Cour Supérieure.*  
Province de Québec, }  
District d'Ottawa. }

Dans l'affaire de Howard B. Prentiss, failli.  
Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un consentement de ses créanciers à sa décharge, et le dix-huitième jour de novembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

HOWARD B. PRENTISS.  
Aylmer, 24 septembre, 1875. 6037 4

in his favor by his creditors, in number as required by law, and on Thursday, the twenty-fifth day of November next, he will apply to this court for confirmation of the said deed.

LOUIS CADIEUX,  
By T. & C. C. DE LORIMIER,  
His attorneys *ad litem*.  
Montreal, 14th October, 1875. 6146

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }  
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*  
District of Quebec. }

In the matter of Edson Fitch & Co., Insolvents.  
The undersigned have filed in the office of this court a deed of composition, and discharge executed by their creditors, and on Tuesday, the second day of November next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge hereby effected.

EDSON FITCH,  
LOUIS H. HAMILTON,  
Per LANGLOIS, ANGERS & COLSTON,  
Their attorneys *ad litem*.  
Quebec, 23rd September, 1875. 5734

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

Province of Quebec, } *In the Superior Court.*  
District of Quebec. }

In the matter of O'Doherty & Co., of Quebec, Insolvents.  
On the second day of December next, the insolvents will apply to the said court for their discharge under the said acts.

By THOMAS MOLONY,  
Their attorneys *ad litem*.  
Quebec, 25th September, 1875. 5696

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Richelieu. }

*In re*, Edward O'Heir, of Sorel, an Insolvent.  
Notice is given that on the ninth day of November next, the undersigned will apply to the court for his discharge under the said act.

EDWARD O'HEIR,  
Per CHARLES GILL.  
His attorney *ad litem*.  
Sorel, 27th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Québec. }

In the matter of Henri Charles Bossé, an Insolvent.  
On Wednesday, the third day of November next, the insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

By JOS. G. BOSSE,  
His attorney *ad litem*.  
Quebec, 30th September, 1875. 5838

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Québec. } No. 328.

In the matter of Louis Napoléon Rhéaume et Jacques Philippe Rhéaume, Insolvents.  
On the fifth day of November next, the said insolvents will apply to the said Court for a discharge under the said act.

L. N. RHEAUME and  
J. P. RHEAUME,  
Per J. P. RHEAUME,  
Their attorney *ad litem*.  
Quebec, 1st October, 1875. 5882

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, } *In the Superior Court.*  
Province of Quebec, }  
District of Ottawa. }

In the matter of Howard B. Prentiss, an Insolvent.  
The undersigned has filed in the office of this court a consent by his creditors to his discharge, and on the eighteenth day of November next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

HOWARD B. PRENTISS.  
Aylmer, 24th September, 1875. 6038

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,  
Province de Québec, }  
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*  
No. 373.

Dans l'affaire de Dame Anna Mathilda Rice, commerçante, des cité et district de Montréal, épouse de John Macrow, faillie.

Le quinzisième jour de novembre A. D. 1875, la sous-signée demandera à la dite cour une décharge en vertu du dit acte.

ANNA M. RICE,  
Par J. MONAGHAN,  
Son procureur *ad litem.*  
Montréal, 7 octobre, 1875. 5957 4

## ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec,  
District des Trois-Rivières } *Cour Supérieure.*

*In re:* Norbert Vincent, commerçant, de Nicolet, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge, exécuté en sa faveur par ses créanciers, au nombre requis par la loi, et lundi, le vingt-deuxième jour de novembre prochain, il fera application à cette cour pour obtenir la confirmation du dit acte.

NORBERT VINCENT,  
Par T. & C. C. DE LORIMIER,  
Ses procureurs *ad litem.*  
Trois-Rivières, 9 octobre, 1875. 6031 4

## ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec,  
District de Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*

*In re:*—Narcisse Trahan, commerçant de Nicolet, faillis.

Lundi, le vingt-deuxième jour de novembre prochain, le soussigné fera application à cette cour pour sa décharge, sous les actes de faillite susdits.

N. TRAHAN,  
Par T. & C. C. DE LORIMIER,  
Ses procureurs *ad litem.*  
Trois-Rivières, 7 octobre, 1875. 6033 4

## ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }  
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

*In re:*—Joseph Laflamme, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté en ses faveurs par ses créanciers, au nombre requis par la loi, et samedi, le vingtième jour de novembre prochain, il fera application à cette cour pour obtenir la confirmation du dit acte.

JOSEPH LAFLAMME,  
Par T. & C. C. DE LORIMIER,  
Ses procureurs *ad litem.*  
Montréal, 7 octobre, 1875. 6029 4

## ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada,  
Province de Québec, }  
District de Montréal. } *Dans la cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Champion Brown, en sa qualité d'administrateur de la succession de feu John Patton en son vivant, marchand de vaisselle, de la cité de Montréal, failli.

Mercredi, le dix-septième jour de novembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,  
Procureurs *ad litem* du dit  
CHAMPION BROWN.  
Montréal, 12 octobre, 1875. 6153 3

## ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de A. Goyette, de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au huitième jour de novembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés au bureau de Whyte, Kerr & Lefebvre, Merchants' Exchange Buildings, rue Saint-Sacrement.

H. B. LEFEBVRE,  
Syndic.  
Montréal, 20 octobre, 1875. 6263 2

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,  
Province of Quebec, }  
District of Montreal. } *Superior Court.*  
No. 373.

In the matter of Dame Anna Mathilda Rice, of the city and district of Montreal, trader, wife of John Macrow, an Insolvent.

On the fifteenth day of November A. D. 1875, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ANNA M. RICE,  
By J. MONAGHAN,  
Her attorneys *ad litem.*  
Montreal, 7th October, 1875. 5958

## INSOLVENT ACT OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec,  
District of Three-Rivers. } *Superior Court.*

*In re:* Norbert Vincent, of Nicolet, trader, an Insolvent.

The undersigned has deposited in the office of this court a deed of composition and discharge, executed in his favour by his creditors, in number as required by law, and on Monday, the twenty-second day of November next, he will apply to this court for a confirmation of the said deed.

NORBERT VINCENT,  
By T. & C. C. DE LORIMIER,  
His attorneys *ad litem.*  
Three-Rivers, 9th October, 1875. 6032

## INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }  
District of Three-Rivers. } *Superior Court.*

*In re:*—Narcisse Trahan, of Nicolet, trader, an Insolvent.

On Monday, the twenty-second day of November next, the undersigned will apply to this court for his discharge under the said acts.

N. TRAHAN,  
By T. & C. C. DE LORIMIER,  
His attorneys *ad litem.*  
Three-Rivers, 7th October, 1875. 6034

## INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }  
District of Montreal. } *Superior Court.*

*In re:*—Joseph Laflamme, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

The undersigned has deposited in the office of this court, a deed of composition and discharge executed in his favour by his creditors in number as required by law, and on Saturday, the twentieth day of November next, he will apply to this court, for his discharge under said act.

JOSEPH LAFLAMME,  
By T. & C. C. DE LORIMIER,  
His attorneys *ad litem.*  
Montreal, 7th October, 1875. 6030

## INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada,  
Province of Quebec, }  
District of Montreal. } *In the Superior Court.*

In the matter of Champion Brown, in his quality as executor and administrator of the estate and effects of the late John Patton in his lifetime, of the city of Montreal, crockery merchant, an Insolvent.

On Wednesday, the seventeenth day of November next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,  
Attorneys *ad litem* for said  
CHAMPION BROWN.  
Montreal, 12th October, 1875. 6154

## INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDEMENTS THERETO.

In the matter of A. Goyette, of Montreal, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection until the eighth day of November next, after which dividends will be paid at the office of Whyte, Kerr & Lefebvre, Merchants' Exchange Buildings, Saint-Sacrement street.

H. B. LEFEBVRE,  
Assignee.  
Montreal, 20th October, 1875. 6264

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,  
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.  
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Alexander Nelson, failli.

Le vingtième jour de novembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ALEXANDER NELSON.

Montréal, 14 octobre, 1875. 6193 3

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,  
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.  
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Onésime A. Barette, failli.

Le vingtième jour de novembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ONESIME A. BARETTE,

Montréal, 14 octobre, 1875. 6191 3

## ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada,  
Province de Québec, } Cour Supérieure.  
District des Trois-Rivières. }

Dans l'affaire de Alfred Beaubien, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge et consentement à sa décharge exécuté par ses créanciers, et lundi, le vingt-deuxième jour de novembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir la confirmation et ratification de la décharge par là effectuée.

ALFRED BEAUBIEN,

Par J. B. L. HOULD,

Son procureur *ad litem*.

Trois-Rivières, 14 octobre, 1875. 6181 3

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Abraham Gagné, charpentier, de Saint-Georges de Cacouna, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à Fraserville, au bureau du soussigné, le quinze novembre prochain, à dix heures du matin, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

J. ELZ. POULIOT,

Syndic.

Fraserville, 18 octobre, 1875. 6255 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Damase Phaneuf, commerçant, de Saint-Césaire, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en la cité de Saint-Hyacinthe, le quinze novembre prochain, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires en nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

M. E. BERNIER,

Syndic officiel.

Saint-Hyacinthe, 20 octobre, 1875. 6267 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Narcisse Lamy, boulanger, de la cité des Trois-Rivières, failli.

Je, soussigné, Jean-Baptiste Onésime Dumont, syndic officiel, pour le district des Trois-Rivières, demeurant en la cité des Trois-Rivières, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un moi.

J. B. O. DUMONT,

Syndic.

Trois-Rivières, 19 octobre, 1875. 6281 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de la Compagnie McMartin Hamel, de Montréal, failli.

Je, soussigné, Arthur M. Perkins, syndic officiel, de la cité de Montréal, a été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

ARTHUR M. PERKINS,

Bureau de

Perkins, Lajoie et Beausoleil,

No. 97, rue Saint-Jacques,

Montréal, 19 octobre, 1875. 6283 2

## INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,  
Province of Québec, } In the Superior Court.  
District of Montreal. }

In the matter of Alexander Nelson, an Insolvent.

On Saturday, the twentieth day of November next, the undersigned will apply to the said court, for a discharge under the said act.

ALEXANDER NELSON,

Montreal, 14th October, 1875. 6194

## INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,  
Province of Québec, } In the Superior Court.  
District of Montreal. }

In the matter of Onésime A. Barette, an Insolvent.

On Saturday the twentieth day of November next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ONESIME A. BARETTE.

Montreal, 14th October 1875. 6192

## INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada,  
Province of Québec, } Superior Court.  
District of Three-Rivers. }

In the matter of Alfred Beaubien, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court, a deed of composition and discharge executed by his creditors and consent by his creditors to his discharge, and on Monday, the twenty-second day of November next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected in his favor.

ALFRED BEAUBIEN,

By J. B. L. HOULD,

His attorney *ad litem*.

Three Rivers, 14th October, 1875. 6182

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Abraham Gagné, carpenter, of Saint-Georges de Cacouna, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, at Fraserville, the fifteenth day of November next, at ten o'clock afternoon, to receive statements of affairs and to appoint an assignee of they see fit.

J. ELZ. POULIOT,

Assignee.

Fraserville, 18th October, 1875. 6256

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Damase Phaneuf, trader, of Saint-Césaire, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause and the creditors are notified to meet at my office, in the city of Saint-Hyacinthe, on the fifteenth day of November next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

M. E. BERNIER,

Official assignee.

Saint-Hyacinthe, 20th October, 1875. 6268

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Narcisse Lamy, baker, of the city of Three-Rivers, an Insolvent.

I, the undersigned, Jean-Baptiste Onésime Dumont, official assignee for the district of Three-Rivers, have been appointed, assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

J. B. O. DUMONT,

Assignee.

Three-Rivers, 19th October, 1875. 6282

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of the McMartin Hamel company of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, Arthur M. Perkins, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

ARTHUR M. PERKINS,

Assignee.

Office of

Perkins, Lajoie and Beausoleil,

97, Saint-James street,

Montreal, 19th October, 1875. 6284

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Lagus, entrepreneur, de la paroisse de Saint-Grégoire d'Iberville, failli.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du failli, sera tenue à mon bureau, en la dite paroisse de Saint-Grégoire d'Iberville, lundi, le quinzième jour de novembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

L. A. AUGER,  
Syndic.  
Saint-Grégoire d'Iberville, 19 octobre, 1875. 6295 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Alfred Trottier, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau du syndic soussigné, merchants' exchange buildings, dans la dite cité de Montréal, lundi, le quinzième jour de novembre, A. D. 1875, à deux heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

A. B. STEWART,  
Syndic officiel.  
Montréal, 20 octobre, 1875. 6287 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Gustave R. Fabre, marchand, des cité et district de Montréal,

vs.

Edouard H. Rousseau et Joseph Massé, tous deux commerçants, de Granby, dans le district de Bedford, y faisant affaires en société sous les nom et raison de « Rousseau & Massé, » Défendeurs.  
Un bref de saisie a été émané en cette cause.

P. COWAN,  
Syndic officiel.  
Sweetsburgh, district de  
Bedford, 14 octobre, 1875. 6247 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Eustache Lacoste dit Languedoc, commerçant des cité et district de Montréal, failli

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, des cité et district de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, Merchants' Exchange Building, rue Saint-Sacrement, dans la cité de Montréal, lundi, le quinzième jour de novembre A. D., 1875, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

A. B. STEWART,  
Syndic.  
Montréal, 18 octobre, 1875. 6291 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Paul Fournier, constructeur et commerçant des cité et district de Montréal, failli.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, syndic officiel, des cité et district de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, Merchants' Exchange Building, rue Saint-Sacrement, en la cité de Montréal, lundi, le quinzième jour de novembre, A. D., 1875, à 4 heures p. m., pour l'examen du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

A. B. STEWART,  
Syndic.  
Montréal, 18 octobre, 1875. 6289 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875.

Dans l'affaire de Alexander McGibbon, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au huitième jour de novembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

DAVID J. CRAIG,  
Syndic.  
Montréal, 20 octobre, 1875. 6285 2

## INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Lagus, contractor, of the parish of Saint-Grégoire d'Iberville, an Insolvent.

Notice is hereby given that a meeting of the creditors of the insolvent, will be held at my office, in the said parish of Saint-Grégoire d'Iberville, on Monday, the fifteenth day of November next, at eleven o'clock forenoon, for the public examination of the insolvent and the ordering of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

L. A. AUGER,  
Assignee.  
Saint-Grégoire d'Iberville, 19th October, 1875. 6296

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Alfred Trottier, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the office of the undersigned assignee, merchants' exchange buildings, in the said city of Montreal, on Monday, the fifteenth day of November, A. D. 1875, at the hour of two o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

A. B. STEWART,  
Official assignee.  
Montreal, 20th October, 1875. 6288

## INSOLVENT ACT OF 1875.

Gustave R. Fabre, of the city and district of Montreal, merchant,

vs.

Edouard H. Rousseau and Joseph Massé, both of Granby, in the district of Bedford, traders, copartners, there carrying on business under the name and style of « Rousseau & Massé, » Défendants.  
A writ of attachment has issued in this cause.

P. COWAN,  
Official assignee.  
Sweetsburgh, district of  
Bedford, 14th October, 1875. 6248

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Eustache Lacoste dit Languedoc, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, Merchants' Exchange Building, Saint-Sacrement street, in the city of Montreal, on Monday, the fifteenth day of November, A. D. 1875, at the hour of three of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

A. B. STEWART,  
Assignee.  
Montreal, 18th October, 1875. 6292

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Paul Fournier, of the city and district of Montreal, builder and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, Merchants' Exchange Building, Saint-Sacrement street, in the city of Montreal, on Monday, the fifteenth day of November, A. D., 1875, at the hour of 4 of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

A. B. STEWART,  
Assignee.  
Montreal, 18th October, 1875. 6290

## INSOLVENT ACT OF 1869-1875.

In the matter of Alexander McGibbon, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared, open to objection, until the eighth day of November next, after which dividend will be paid.

DAVID J. CRAIG,  
Assignee.  
Montreal, 20th October 1875. 6286

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jean Demers, commerçant, de la paroisse de Gentilly, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, et résidence, en la dite paroisse de Gentilly, mardi, le seize novembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

A. O. HOULE,  
Syndic.  
6297 2

Saint-Célestin, 18 octobre, 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de P. Hacket, marchand, de Stanstead Plain, dans le district de Saint-François, failli.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, à Stanstead Plain, le seizième jour de novembre prochain, 1875, à dix heures de l'avant-midi pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ISRAEL WOOD,  
Syndic officiel  
6257 2

Stanstead Plain, 20 octobre, 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James Hutcheson, marchand-tailleur failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 15, rue Saint-Pierre, Québec, mardi, le seizième jour de novembre, à deux heures p. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic, s'ils le jugent à propos.

WM. WALKER.  
6299 2

Québec, 20 octobre, 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Abraham Monette, Tannerie-Ouest, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé, et ouvert aux oppositions jusqu'au huitième jour de novembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés au bureau de Whyte, Kerr et Lefebvre, Merchants' Exchange Buildings, rue Saint-Sacrement.

H. B. LEFEBVRE,  
Syndic.  
6261 2

Montréal, 20 octobre, 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,  
Province de Québec, }  
District de Québec. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de George Lamontagne, failli.

Le soussigné a déposé au bureau du protonotaire de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, jeudi, le deux de décembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

GEORGE LAMONTAGNE,  
Par F.-X. DROUIN,  
Son procureur *ad litem*.  
5911 3

Québec, 5 octobre, 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,  
Province de Québec, }  
District de Montréal } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Empey, Johnston & Cie., faillis.

Les soussignés ont déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par leurs créanciers, et lundi, le vingt-neuvième jour de novembre prochain, ils s'adresseront à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en leur faveur.

ALEXANDER EMPEY,  
JOHN JOHNSTON,  
BOULTON EMPEY,  
SAMUEL JOHNSTON,  
Par KERR, LAMBE & CARTER,  
Ses procureurs *ad litem*.  
6265 2

Montréal, 21 octobre, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jean Demers, of the parish of Gentilly, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the insolvent's place of business and residence, in the said parish of Gentilly, on Tuesday, the sixteenth day of November next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee, if they see fit.

A. O. HOULE,  
Assignee.  
6298

Saint-Célestin, 18th October, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of P. Hacket, of Stanstead Plain, in the district of Saint-François, merchant, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in Stanstead Plain, on the sixteenth day of November next, 1875, at ten of the clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

ISRAEL WOOD,  
Official assignee.  
6258

Stanstead Plain, 20th October, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James Hutcheson, merchant-tailor, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 15, Saint-Peter street, Quebec, on Tuesday, the sixteenth day of November, at two o'clock p. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee, if they see fit.

WM. WALKER.  
6300

Quebec, 20th October, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Abraham Monette, Tannery-West, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to object on until the eighth day of November next, after which dividends will be paid at the office of Whyte, Kerr and Lefebvre, Merchants' Exchange Buildings, Saint-Sacrement street.

H. B. LEFEBVRE,  
Assignee.  
6262

Montreal, 20th October, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,  
Province of Québec, }  
District of Québec. } *Superior Court.*

In the matter of George Lamontagne, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court, a deed of composition and discharge executed by his creditors, Thursday, the second of December next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected in his favor.

GEORGE LAMONTAGNE.  
By F. X. DROUIN,  
His attorney *ad litem*  
5912

Quebec, 5th October, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,  
Province of Québec, }  
District of Montréal. } *In the Superior Court.*

In the matter of Empey, Johnston & Co. Insolvents.

The undersigned have filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by their creditors, and on Monday, the twenty-ninth day of November next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

ALEXANDER EMPEY,  
JOHN JOHNSTON,  
BOULTON EMPEY,  
SAMUEL JOHNSTON,  
By KERR, LAMBE & CARTER,  
Their attorney *ad litem*.  
6266

Montreal, 21st October, 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

A. Lowenshon, Demandeur,  
vs.  
H. Heynemann & Cie., Défendeurs.  
Un bref de saisie a été émané en cette cause  
WILLIAM RHIND,  
Syndic officiel.  
58 rue Saint-François-Xavier,  
Montréal, 16 octobre, 1875. 6229 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Edward Thompson, cordonnier, de la cité de Montréal, failli.  
Je soussigné, James Court, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

JAMES COURT,  
No. 22, rue Saint-Jean, Syndic  
Montréal, 18 octobre, 1875. 6233 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George Bowie et Henry Bowie, tous deux contracteurs et commerçants, de la cité de Montréal, agissant à ces présentes tant individuellement que comme associés sous le nom de George Bowie & Frère, contracteurs et commerçants, de la dite cité de Montréal, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au palais de justice, ici, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, le huitième jour de novembre prochain, à dix heures a. m., afin de recevoir un état de leurs affaires et de nommer un syndic.

ALPHONSE DOUTRE,  
Syndic officiel.  
Montréal, 19 octobre, 1875. 6259 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }  
Province de Québec, } Cour Supérieure.  
District de Joliette, }  
Charles Robin dit Lapointe, cultivateur, de la paroisse de Saint-Henri de Mascouche, dans le district de Joliette, Demandeur;

vs.  
Jacob Robin dit Lapointe, marchand, de la paroisse de Saint-Lin, dans le district de Joliette, Défendeur.  
Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.  
A. MAGNAN,  
Syndic officiel.  
Joliette, 18 octobre, 1875. 6243 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }  
Province de Québec, } Cour Supérieure.  
District de Joliette, }  
Jean Louis Peltier, marchand et manufacturier de chaussures, de la cité de Montréal, Demandeur;

vs.  
Louis Ménard, cordonnier et marchand, de la ville de Joliette, dans le district de Joliette, Défendeur.  
Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.  
A. MAGNAN,  
Syndic officiel.  
Joliette, 16 octobre, 1875, 6245 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de David Reay, failli.  
Les créanciers sont requis de s'assembler au lieu d'affaires du failli, à Hudson, comté de Vaudreuil, mardi, le deux novembre prochain, à une heure p. m., pour le règlement des affaires de la faillite en général.

A. PHANEUF,  
Syndic.  
Rigaud, 18 octobre, 1875. 6333 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Patrick Quinn, de la cité de Montréal, agent d'Express de la cité, e. commerçant, failli.

Avis est par le présent donné que mercredi, le troisième jour de novembre, A. D., 1875, à onze heures a. m., une assemblée des créanciers du failli s'assemblera dans le bureau de Perkins, Lajoie et

## INSOLVENT ACT OF 1875

A. Lowenshon, Plaintiff;  
vs.  
H. Heynemann & Co., Defendants.  
A writ of attachment has issued in this cause.  
WILLIAM RHIND,  
Official assignee.  
58, Saint-François-Xavier street,  
Montreal, 16th October, 1875. 6230.

## INSOLVENT ACT OF 1875

In the matter of Edward Thompson, of the city of Montreal, boot and shoemaker, an Insolvent.  
I, the undersigned, James Court of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

JAMES COURT,  
No. 22, Saint-John street,  
Montreal, 18th October, 1875. Assignee. 6334

## INSOLVENT ACT OF 1875

In the matter of George Bowie and Henry Bowie, both of the city of Montreal, contractors and traders, herein acting as well in their own individual names as partners in the firm of George Bowie & Brother, contractors and traders, of the said city of Montreal, Insolvents.

The insolvents have made an assignement of their estate to me, and the creditors are notified to meet at the court house, here, in the room devoted to proceedings in insolvency, on Monday, the eighth day of November next, at ten o'clock a. m., to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee.

ALPHONSE DOUTRE,  
Official assignee.  
Montreal, 19th October, 1875. 6260

## INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }  
Province of Quebec, } Superior Court.  
District of Joliette, }  
Charles Robin dit Lapointe, of the parish of Saint-Henri de Mascouche, in the district of Joliette, Plaintiff;

vs.  
Jacob Robin dit Lapointe, merchant, of the parish of Saint-Lin, in the district of Joliette, Defendant.  
A writ of attachment has issued in this cause.  
A. MAGNAN,  
Official assignee.  
Joliette, 18th October, 1875. 6244

## INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }  
Province of Quebec, } Superior Court.  
District of Joliette, }  
Jean Louis Peltier, trader and shoe manufacturer, of the city of Montreal, Plaintiff;

vs.  
Louis Ménard, shoe maker and merchant, of the town of Joliette, in the district of Joliette, Defendant.  
A writ of attachment has issued in this cause.  
A. MAGNAN,  
Official assignee.  
Joliette, 16th October, 1875. 6246

## INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of David Reay, an Insolvent.  
The creditors are hereby requested to meet at the place of business of the said insolvent, at Hudson, county of Vaudreuil, on Tuesday, the second of November next, at one o'clock p. m., for the ordering of the affairs of the estate generally.

A. PHANEUF,  
Assignee.  
Rigaud, 18th October, 1875. 6334

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Patrick Quinn, of the city of Montreal, City Express Agent, trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Wednesday, the thirty day of November, A. D., 1875, at 11 o'clock a. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Lajoie &

Beausoleil, 97 rue Saint-Jacques, Montréal, pour délibérer et décider les questions relatives à l'acte de composition signé dans cette affaire et les garanties qui ont été données.

C. BEAUSOLEIL,  
Syndic.  
6237 2

Montréal, 19 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de The Huntingdon Peat Company, corps incorporé, failli.

Je, soussigné, David Jamieson Craig, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

DAVID J. CRAIG,  
Syndic.  
6335 2

Montréal, 19 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de William Ruthven Kerr, fabricant de bière de gingembre, soda, etc., de la cité de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 16, rue Saint-Vincent, Montréal, lundi, le huitième jour de novembre prochain à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

O. LECOURES,  
Syndic.  
6235 2

Montréal, 19 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Montréal. }

Dans l'affaire de François Crevier, écuyer, commerçant de chaussures, des cité et district de Montréal, failli.

Le failli ayant déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, donne avis que le vingt-sixième jour de novembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir la ratification et sa décharge.

FRANÇOIS CREVIER,  
Par LAREAU & LEBEUF,  
Ses procureurs *ad litem*.  
6221 2

Montréal, 19 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Pierre Jasmin, commerçant, de Compton, failli.

Avis est par le présent donné que le failli a déposé, dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours expirant vendredi, le cinquième jour de novembre prochain (1875), le syndic, soussigné, agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

H. C. H. CHAGNON,  
Syndic.  
6219 2

Coaticook, 16 octobre, 1875.

ACTES DE FAILLITE DE 1869, ET 1875.

Dans l'affaire de Robert G. Ellis de Henryville, P. Q., failli.

Les créanciers sont notifiés que le failli sus-nommé a déposé à mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, le dit syndic agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

M. O. HART,  
Syndic.  
6325 2

Freighsburg, P. Q., 2 octobre, 1875.

Beausoleil, 57 Saint-James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter and the guarantee given thereon.

C. BEAUSOLEIL,  
Assignee.  
6238

Montreal, 19th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of The Huntingdon Peat Company, a body corporate, an Insolvent.

I, the undersigned, David Jamieson Craig, official assignee, have been appointed assignee in this matter. The creditors are requested to file their claims before me within one month.

DAVID J. CRAIG,  
Assignee.  
6336

Montreal, 19th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of William Ruthven Kerr, manufacturer of ginger ale, soda water, &c., of the city of Montreal, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 16, Saint-Vincent street, Montreal, on Monday, the eighth day of November next, at three o'clock, in the afternoon to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

O. LECOURES,  
Assignee.  
6236

Montreal, 19th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Montreal. }

In the matter of François Crevier, boot and shoe merchant, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

The insolvent having filed in the office of this court, a deed of composition and discharge, executed by his creditors, gives notice that on the twenty-sixth day of November next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby affected in his favor.

FRANÇOIS CREVIER,  
Per LAREAU & LEBEUF,  
His attorneys *ad litem*.  
6222

Montreal, 19th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Pierre Jasmin, trader, of Compton, an Insolvent.

Notice is hereby given that the insolvent has filed in my office, a deed of composition and discharge, purporting to be executed by the proportion of his creditors, as required by law, and that if no opposition is made to said deed of composition and discharge within three juridical days after the publication of this notice, said three days expiring on Friday, the fifth November next (1875), the undersigned, assignee, will act upon the said deed of composition and discharge according to the terms thereof.

H. C. H. CHAGNON,  
Assignee.  
6220

Coaticook, 16th October, 1875.

INSOLVENT ACTS OF 1869, AND 1875.

In the matter of Robert G. Ellis, of Henryville, P. Q., an Insolvent.

The creditors are notified that the above named insolvent has deposited in my office, a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three fourths in value of all his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to the said deed of composition and discharge, without three juridical days next, after the last publication of this notice the said assignee will act upon said deed of composition and discharge, according to its terms.

M. O. HART,  
Assignee.  
6326

Freighsburg, P. Q., 30th October, 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de Léandre Champagne, de la paroisse de Belœil, district de Montréal, marchand-tailleur et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil, No. 97, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, lundi, le quinzième jour de novembre, A. D., 1875, at 11 a. m., pour recevoir l'état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

C. BEAUSOLEIL,  
Syndic provisoire  
Montréal, 18 octobre, 1875. 6225 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James Lowe, fils, commerçant, de Montréal, failli.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, à Montréal, le seizième jour de novembre, à 2 heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic, s'ils le jugent à propos.

WILLIAM RHIND,  
Syndic officiel.

58, rue Saint-François-Xavier,  
Montréal, 18 octobre, 1875. 6231 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Patrick Quinn, de la cité de Montréal, agent d'express de la cité et commerçant, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,  
Syndic.

Montréal, 18 octobre, 1875.  
Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,  
No. 97, rue Saint-Jacques. 6223 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1869-75.

Dans l'affaire de Joseph Simpson, failli.

Une assemblée des créanciers du failli sera tenue sur les lieux, No. 520, rue Saint-Paul, Montréal, lundi, le quinzième jour de novembre prochain, à trois heures de l'après-midi, pour ratifier la vente de toute la succession à Thomson Whitehead & Cie, tel que consentie à une assemblée tenue lundi, le dix-huitième jour d'octobre courant.

JOHN FULTON,  
Syndic.  
43, Rue Saint-François-Xavier,  
Montréal, 21 octobre, 1875. 6319 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Québec. }

Dans l'affaire de Napoléon Filion, failli.

Le failli demandera sa décharge en vertu du dit acte, jeudi, le deux de décembre prochain.

F. X. DROUIN,  
Procureur du failli.  
Québec, 5 octobre, 1875. 5915 3

## ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Frédéric Fortin, de Grande Baie, comté de Chicoutimi, marchand, failli.

Avis est par le présent donné aux créanciers du susdit failli qu'il a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, exécuté par la majorité en nombre de ses créanciers, représentant trois quarts du montant de ce qu'il doit, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite, par écrit, par un ou des créanciers, sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera mercredi, le dixième jour du mois de novembre, 1875, je, syndic officiel, agirai en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

OWEN MURPHY,  
Syndic officiel.  
Québec, 22 octobre, 1875. 6353 2

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Léandre Champagne, of the parish of Belœil, district of Montreal, merchant tailor and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, 97 Saint-James street, in Montreal, on Monday, the fifteenth day of November, A. D., 1875, at 11 a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

C. BEAUSOLEIL,  
Interim assignee.  
Montreal, 18th October, 1875. 6226

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James Lowe, jr., Montreal, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in Montreal, on the sixteenth day of November, at two o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

WILLIAM RHIND,  
Official assignee.

58, Saint-François-Xavier street,  
Montreal, 18th October, 1875. 6532

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Patrick Quinn, of the city of Montreal, city express agent and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,  
Assignee.  
Montreal, 18th October, 1875.  
Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,  
No. 97, Saint-James street. 6224

## INSOLVENT ACT OF 1869-75.

In the matter of Joseph Simpson, an Insolvent.

A meeting of the creditors of the insolvent will be held in the premises, No. 520, Saint-Paul street, Montreal, on Monday, the fifteenth day of November next, at three o'clock in the afternoon, for the purpose of confirming the sale of the entire estate to Thomson Whitehead & Co., as agreed to at a meeting held on Monday, the eighteenth day of October current.

JOHN FULTON,  
Assignee.  
43, Saint-François-Xavier street,  
Montreal, 21st October, 1875. 6320

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Quebec. }

In the matter of Napoléon Filion, an Insolvent.

On Thursday the second of December next, the insolvent will apply for his discharge under the said act.

F. X. DROUIN,  
His attorney *ad litem.*  
Québec, 5th October, 1875. 5916 2

## INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Frederick Fortin, of Grande Baie, county of Chicoutimi, merchant, an Insolvent

The creditors of the above named insolvent are hereby notified that he has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to such deed of composition and discharge, within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Wednesday, the tenth day of November, 1875, the undersigned assignee will act upon the said deed of composition and discharge, according to its terms.

OWEN MURPHY,  
Official assignee.  
Quebec, 22nd October, 1875. 6354

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Hollis Shorey et Edward Alfred Small, tous deux marchands-associés, des cité et district de Montréal, y faisant affaires comme tels sous les nom et raison de Shorey et Cie., Demandeurs : vs. Robert H. G. Chapman, commerçant, de King-bury, dans le canton de Melbourne, dans le district de Saint-François. Défendeur

Un bref de saisie a été émané en cette cause.  
W. BROOKE,  
Syndic officiel.  
Richmond, P. Q., 21 octobre, 1875. 6323 2

## ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.—Montréal.*  
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Charles D. Edwards, failli.  
Le soussigné a déposé au bureau de cette cour, un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et jeudi, le vingt-cinquième jour de novembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

C. D. EDWARDS,  
Par PERKINS & WALKER,  
Ses procureurs *ad litem*.  
Montréal, 21 octobre, 1875. 6329 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Hubert Martin, failli.  
Jeudi, le vingt-cinquième jour de novembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

HUBERT MARTIN,  
Par JETTÉ, BEIQUÉ & CHOQUET,  
Ses procureurs *ad litem*.  
Montréal, 21 octobre, 1875. 6321 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George Ringland, commerçant de la cité de Montréal, failli.

Les créanciers sont requis de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de s'assembler à mon bureau, numéro 11, rue de l'Hôpital, à Montréal, mercredi, le dixième jour de novembre prochain, à trois heures de l'après-midi, pour le règlement des affaires de la faillite en général.

DAVID J. CRAIG,  
Syndic.  
Montréal, 19 octobre, 1875. 6337 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Edward Perry, et Alfred Perry fils, tous deux, marchands de chaussures des cité et district de Montréal, y faisant affaires sous les noms et raison de E. & A. Perry, tous deux tant individuellement que comme marchands associés, faillis.

Les soussignés ont déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par leurs créanciers, et jeudi, le vingt-cinquième jour de novembre prochain, ils s'adresseront à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en leur faveur.

EDWARD PERRY,  
ALFRED PERRY FILS,  
Par PERKINS & WALKER,  
Leurs procureurs *ad litem*.  
Montréal, le 20 octobre, 1875. 6307 2

## ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Havard et Arsenault, faillis.  
Une assemblée des créanciers sera tenue à mon bureau, rue Saint-Pierre, Québec, mardi, le deuxième jour de novembre prochain, à onze heures a. m., pour considérer l'acte de composition et de décharge consenti par leurs créanciers.

R. HENRY WURTELE,  
Syndic.  
Québec, 19 octobre, 1875. 6345 2

## INSOLVENT ACT OF 1875.

Hollis Shorey and Edward Alfred Small, both of the city and district of Montreal, merchants and copartners, there carrying on business as such under the name and firm of Shorey and Co., Plaintiffs : vs. Robert H. G. Chapman, of Kingsbury, in the township of Melbourne, in the district of Saint-François, trader, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.  
W. BROOKE,  
Official assignee.  
Richmond, P. Q., 21st October, 1875. 6324

## INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.—Montreal.*  
District of Montreal. }

In the matter of Charles D. Edwards, an Insolvent  
The undersigned has filed in the office of this court, a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Thursday, the twenty-fifth day of November next, will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

C. D. EDWARDS,  
By PERKINS & WALKER,  
His attorneys *ad litem*.  
Montreal, 21st October, 1875. 6330

## INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Montreal. }

In the matter of Hubert Martin, an Insolvent.  
On Thursday, the twenty-fifth day of November next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

HUBERT MARTIN,  
Per JETTÉ, BEIQUÉ & CHOQUET,  
His attorneys *ad litem*.  
Montreal, 21st October, 1875. 6322

## INSOLVENT ACT OF 1875

In the matter of George Ringland of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at my office, number 11, Hospital street, in Montreal, on Wednesday, the tenth day of November next, at three o'clock afternoon, for the ordering of the affairs of the estate generally.

DAVID J. CRAIG,  
Assignee.  
Montreal, 19th October, 1875. 6338

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Montreal. }

In the matter of Edward Perry and Alfred Perry, the younger, of the city and district of Montreal, dealers in boots and shoes, there doing business under the name and firm of E. & A. Perry, both individually and as copartners merchants, insolvents.

The undersigned have filed in the office of this court, a deed of composition and discharge, executed by their creditors and on Thursday, the twenty-fifth day of November next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

EDWARD PERRY,  
ALFRED PERRY JR.,  
By PERKINS & WALKER,  
Their attorneys *ad litem*.  
Montreal, 20th October, 1875. 6306

## INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Havard & Arsenault, Insolvents.  
A meeting of the creditors will be held at my office, Saint-Peter street, Québec, on Tuesday, the second day of November next, at eleven o'clock a. m., to take into consideration the deed of composition and discharge agreed to by their creditors.

R. HENRY WURTELE,  
Assignee.  
Quebec, 19th October, 1875. 6346

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Desroches, commerçant de Saint-Janvier, failli.

Les créanciers du failli, sont par le présent notifiés de se réunir au bureau de la Banque Jacques-Cartier, No. 9, Place-d'Armes, en la cité de Montréal, jeudi, le onze novembre prochain, à quatre heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

J. FORGET,  
Syndic.  
6293 2

Terrebonne, 19 octobre, 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Thomas R. Johnson, de la cité de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 58, rue Saint-François-Xavier, Montréal, mercredi, le dix-septième jour de novembre, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent nécessaire.

WILLIAM RHIND,  
Syndic officiel.

58, rue Saint-François-Xavier.  
Montréal, 21 octobre, 1875. 6327 3

## ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Henri Simard, failli.

Une assemblée des créanciers sera tenue à mon bureau, rue Saint-Pierre, Québec, mardi, le deuxième jour de novembre prochain, à deux heures p. m., pour considérer l'acte de composition et de décharge consenti par ses créanciers.

R. HENRY WURTELE,  
Syndic.  
6343 2

Québec, 19 octobre, 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Kellert & Friedman, commerçants, de la cité de Montréal, faillis.

Les créanciers sont requis de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de s'assembler à mon bureau, numéro onze, rue de l'Hôpital, Montréal, mercredi, le dixième jour de novembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour considérer l'offre de composition faite par les faillis à la première assemblée de leurs créanciers, et l'approuvée lors de la dite assemblée, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

DAVID J. CRAIG,  
Syndic.  
6339 2

Montréal, 20 octobre, 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James Lear, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au huitième jour de novembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés. Tous billets et toutes pièces justificatives doivent être envoyés au syndic au moins trois jours avant le paiement du dividende; dans aucun cas un dividende ne peut être payé sans la production de ces pièces.

DAVID J. CRAIG,  
Syndic officiel.

Montréal, 21 octobre, 1875. 6341 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Pleau, de Deschambault, comté de Portneuf, marchand, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, bâtisse du Télégraphe, rue Saint-Pierre, à Québec, mercredi, le dix-septième jour de novembre, 1875, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic, s'ils le jugent à propos.

OWEN MURPHY,  
Syndic.  
6351 2

Québec, 19 Octobre, 1875.

## ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Lord Tom Whitehead, failli.

Une assemblée des créanciers du failli sera tenue sur les lieux, No. 520, rue Saint-Paul, Montréal, lundi, le quinzième jour de novembre prochain, à trois

## INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Desroches, trader, of Saint-Janvier, an Insolvent.

Creditors of the insolvent, are hereby notified to meet at the office of La Banque Jacques-Cartier, No. 9, Place-d'Armes, in the city of Montréal, Thursday, the eleventh day of November next, at four o'clock in the afternoon, for the purpose of examining the insolvent and the ordering of the affairs generally. The insolvent is hereby notified to attend.

J. FORGET,  
Assignee.  
6294

Terrebonne, 19th October, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Thomas R. Johnson, of the city of Montréal, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 58, Saint-François-Xavier street, Montréal, on Wednesday, the seventeenth day of November, at two o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

WILLIAM RHIND,  
Official assignee.

58, Saint-François-Xavier street.  
Montréal, 21st October, 1875. 6328

## INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Henri Simard, an Insolvent.

A meeting of creditors will be held at my office, Saint-Peter street, Québec, on Tuesday, the second day of November next, at two o'clock p. m., to take into consideration the deed of composition and discharge agreed to by their creditors.

R. HENRY WURTELE,  
Assignee.  
6344

Québec, 19th October, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Kellert & Friedman, of the city of Montréal, traders, Insolvents.

Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at my office, number eleven, Hospital street, Montréal, on Wednesday, the tenth day of November next, at eleven o'clock in the forenoon, to take into consideration offer of composition made by insolvents, at first meeting of their creditors and approved of there at and for the ordering of the affairs of the estates generally.

DAVID J. CRAIG,  
Assignee.  
6340

Montreal, 20th October, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James Lear, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared, open to objection until the eighth day of November next, after which dividend will be paid. Notes and other vouchers are requested to be sent in to the assignee at least three days previous to payment of the dividend; and in no case can a dividend be paid without their being produced.

DAVID J. CRAIG,  
Official assignee.  
6342

Montreal, 21st October, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Pleau, of Deschambault, county of Portneuf, merchant, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, Telegraph Buildings, Peter street, Québec, on Wednesday, the seventeenth day of November, 1875, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee, if they see fit.

OWEN MURPHY,  
Assignee.  
6352

Québec, 19th October, 1875.

## INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Lord Tom Whitehead, an Insolvent.

A meeting of the creditors of the insolvent will be held in the premises, No. 520, Saint-Paul street, Montréal, on Monday, the 15th day of November next, at

heures de l'après-midi, pour ratifier la vente de toute la succession à Thomson Whitehead & Co., telle que consentie à une assemblée tenue lundi, le dix-huitième jour d'octobre courant.

JOHN FULTON,  
Syndic.  
43, rue Saint-François-Xavier,  
Montréal, 21 octobre, 1875. 6317 2

**ACTE DE FAILLITE 1875.**

John Fulton, des cité et district de Montréal, en sa qualité de syndic nommé à la faillite de William Henderson, de la dite cité de Montréal, maintenant marchand de bois, failli, Demandeur; contre la compagnie d'Omnibus de la cité, corps politique et dûment incorporé, et ayant sa principale place d'affaires dans les cité et district de Montréal, Défenderesse.

Un bref de saisie a été émané en cette cause.  
JAMES TYRE,  
Syndic officiel.

43, rue Saint-François-Xavier,  
Montréal, 15 octobre, 1875. 6315 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*  
District de Québec, }  
No. 329. }

Dans l'affaire en faillite de Elzéar Marois, de Québec, négociant, insolvable.

Le premier jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ELZÉAR MAROIS,  
Par JAS. MALOUIN,  
Son procureur *ad litem*.

Québec, 23 octobre, 1875. 6357 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Canada, } *Dans la Cour Supérieure*  
Province de Québec, } *siégeant à Percé.*  
District de Gaspé. }

Dans l'affaire de Philip LeBoutillier, failli.

Le dix-huitième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

PHILIP LEBOUTILLIER,  
Par JOS. GARON,  
Son procureur *ad litem*.

Percé, 9 octobre, 1875. 6091 2

three o'clock in the afternoon, for the purpose of confirming the sale of the entire estate of Thomson Whitehead & Co., as agreed to at a meeting held on Monday, the eighteenth day of October instant.

JOHN FULTON,  
Assignee.  
43, Saint-François-Xavier street,  
Montreal, 21st October, 1875. 6318

**INSOLVENT ACT OF 1875.**

John Fulton, of the city and district of Montreal, in his capacity of assignee to the estate of William Henderson, of said city of Montreal, lumber merchant, now Insolvent, Plaintiff; against the city Omnibus company, a body corporate and politic duly incorporated and having its head office and chief place of business in the city and district of Montreal, Defendants.

A writ of attachment has issued in this cause.  
JAMES TYRE,  
Official assignee.

43, Saint-François-Xavier street,  
Montreal, 15th October, 1875. 6316

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

Province of Québec, } *In the Superior Court.*  
District of Québec, }  
No. 329. }

In the matter of Elzéar Marois, of Québec, trader, an Insolvent.

On the 1st day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ELZÉAR MAROIS,  
By JAS. MALOUIN,  
His attorney *ad litem*.

Québec, 23rd October, 1875. 6358

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

Canada, } *In the Superior Court, sitting*  
Province of Québec, } *at Percé.*  
District of Gaspé. }

In the matter of Philip LeBoutillier, an Insolvent.

The undersigned, will apply to this court for his discharge under the said act, on the eighteenth day of December next.

PHILIP LEBOUTILLIER,  
By JOS. GARON,  
His attorney *ad litem*.

Percé, 9th October, 1875. 6092

**Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.**

**ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.**

Dans l'affaire de Désiré Edouard Frigon, marchand, de la cité des Trois-Rivières, failli.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les immeuble ci-dessous mentionné sera vendu aux temps et lieux ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité des Trois-Rivières, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. La moitié indivise d'un emplacement situé du côté sud de la rue Notre-Dame, en la cité des Trois-Rivières, de trente pieds plus ou moins de largeur sur environ quatre-vingt pieds plus ou moins de profondeur, avec une maison en briques et un hangar en bois, joignant du côté sud-ouest à dame veuve Joseph Giroux, au nord-ouest aux héritiers de Pierre Deveau, l'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro six cent quatre-vingt-onze du

**Sales of Real Estate under Insolvent Acts.**

**INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.**

In the matter of Désiré Edouard Frigon, merchant, of the city of Three-Rivers, an Insolvent.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the immovables hereinafter described, will be sold at the time and place hereafter mentioned. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Three-Rivers, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. The undivided half of an emplacement situate on the south-side of Notre-Dame street, in the city of Three-Rivers, of thirty feet, more or less, in width, by about eighty feet, more or less, in depth, with a brick house and a wooden hangar; bounded on the south-west side by Mrs. Widow Joseph Giroux, north-west by the heirs Pierre Deveau. Said immovable being known and described as number six hundred and ninety-one on the official cadastre, plan and book of

cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Saint-Maurice, pour la cité de Trois-Rivières.

2. La moitié indivise d'un demi lot de terre situé dans le quinzième rang du township de Caxton, étant la juste moitié nord du lot numéro quatre, du contenu de cinquante-trois acres en superficie plus ou moins; joignant du côté nord à Isaac Milete, du côté sud à Augustin Pratte.

3. La moitié indivise d'un lot et un tiers dans le township de Shawenegan, dans le comté Saint-Maurice, contenant cent-trente-trois acres et un tiers plus ou moins; comprenant le lot numéro vingt, et un tiers du lot numéro vingt-et-un, dans le troisième rang du dit township de Shawenegan; joignant du côté nord à J. Bte. Lajoie, au sud à Antoine Lafrenière—avec une maison, une grange et une autre petite bâtisse dessus construites.

4. La moitié indivise du lot numéro dix-neuf, dans le quatrième rang du township de Shawenegan, dans le comté Saint-Maurice, contenant cinquante acres en superficie plus ou moins; joignant du côté nord à Joseph Boisvert, au sud à Régis Boisvert.

5. La moitié indivise du lot numéro quarante-sept, dans le cinquième rang du township de Shawenegan, dans le comté Saint-Maurice, contenant cinquante acres en superficie plus ou moins; joignant du côté sud au numéro quarante-six, au nord à Louis Lavergne.

6. La moitié indivise d'un emplacement dans le village Saint-Boniface, de Shawenegan, d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur; prenant son front au chemin du sixième rang, en profondeur à un terrain appartenant au failli; joignant du côté nord à Charles Gélinas, du côté sud partie à un terrain appartenant à la fabrique et partie à Luc Carle—avec une maison, hangar, écurie et remise dessus construites.

7. La moitié indivise d'un lot de terre faisant partie du lot numéro onze, du sixième rang de Saint-Boniface de Shawenegan, renfermé dans les bornes suivantes: au nord à Joseph Gélinas, au sud à dame veuve Godfroi Gélinas, au sud-ouest à la dite dame Godfroi Gélinas, et au nord-ouest à François Rousseau, Arthur Rousseau, Hilaire Goulet, J. H. Biron, Charles Gélinas, à l'emplacement sixième ment designé à Luc Carle et à Eusèbe Bellemare.

Pour être vendus au bureau du soussigné, au palais de justice, en la cité des Trois-Rivières, le DIX-NEUF IÈME jour de NOVEMBRE prochain (1875), à DIX heures du matin.

SEVERE DUMOULIN,

Syndic.

Trois-Rivières, 13 septembre, 1875. 5337 4  
[Première publication, 18 septembre, 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Massicotte, de Princeville, township de Stanfold, marchand, failli.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que l'inventaire ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent exposés de le faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de détruire, afin de changer, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, à savoir:

Un emplacement situé dans le village de Princeville, sur la rue Saint-François-Xavier, faisant partie du lot de terre numéro douze du neuvième rang du township de Stanfold, de la contenance de quatre-vingts pieds de front sur cent pieds de profondeur; borné au sud-ouest à la dite rue Saint-François-Xavier, au nord-est à Jean-Baptiste Allard ou ses représentants, au sud à Laurent Maurice, et au nord à François Labbé et au dit Jean-Baptiste Allard—avec maison et bâtisses dessus construites; à distraire dans le coin nord et nord-est un terrain de quarante pieds carré que se réserve le dit Jean-Baptiste Allard ou ses représentants.

Pour être vendu, à la porte de l'église paroissiale de

reference of the county of Saint-Maurice, for the city of Three-Rivers.

2. The undivided half of a half lot of land situate in the fifteenth range of township Caxton, being the exact north half of lot number four, containing fifty-three acres in extent, more or less; bounded on the north side by Isaac Milete, on the south side by Augustin Pratte.

3. The undivided half of a lot and one third in the township of Shawenegan, in the county of Saint-Maurice, containing one hundred and thirty-three acres and one third, more or less, comprising lot number twenty and one third of lot number twenty-one in the third range of the said township of Shawenegan; bounded on the north side by J. Bte. Lajoie, on the south by Antoine Lafrenière—with a house, a barn and a small building thereon erected.

4. The undivided half of lot number nineteen in the fourth range of township Shawenegan, in the county of Saint-Maurice, containing fifty acres in extent, more or less; bounded on the north side by Joseph Boisvert, and on the south by Régis Boisvert.

5. The undivided half of lot number forty-seven, in the fifth range of township Shawenegan, in the county of Saint-Maurice, containing fifty acres in extent, more or less; bounded on the south side by number forty-six, and on the north by Louis Lavergne.

6. The undivided half of an emplacement in the village of Saint-Boniface de Shawenegan, of one half arpent in front by one arpent in depth; bounded in front by the sixth range road, in rear by a land belonging to the insolvent, on one side to the north by Charles Gélinas, and on the south partly by a land belonging to the Fabrique, and partly by Luc Carle—with a house, hangar, shed and stable thereon erected.

7. The undivided half of a lot forming part of lot number eleven of the sixth range of Saint-Boniface de Shawenegan, comprised within the following limits: north by Joseph Gélinas, south by Mrs. widow Godfroi Gélinas, south-west by the said Mrs. widow Godfroi Gélinas, and north-west by François Rousseau, Arthur Rousseau, Hilaire Goulet, J. H. Biron, Charles Gélinas, and the emplacement sixthly described, by Luc Carle and Eusèbe Bellemare.

To be sold at the office of the undersigned, in the court house, in the city of Three-Rivers, on the NINETEENTH day of NOVEMBER next, 1875, at TEN o'clock in the forenoon.

SEVERE DUMOULIN,

Assignee.

Three-Rivers, 13th September, 1875. 5338  
[First published, 18th September, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Massicotte, of Princeville, township of Stanfold, trader, an Insolvent.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de détruire or afin de changer, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Quebec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions afin de conserver may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:*

A building lot situate in the village of Princeville, Saint-François-Xavier street, forming part of lot number twelve of ninth range of the township of Stanfold, containing ninety feet in front by one hundred feet in depth; bounded to the south-west by the said Saint-François-Xavier street, to the north-east by Jean-Baptiste Allard or his representatives, to the south by Laurent Maurice, and to the north by François Labbé and the said Jean-Baptiste Allard—together with a house and other buildings thereon erected; reserving forty feet square at the north and north-east corner in favor of the said Jean-Baptiste Allard or his representatives.

To be sold, at the parochial church door of Prince-

Prineville, township de Stanfold, le PREMIER jour de DECEMBRE, 1875, à MIDI

OWEN MURPHY,

Syndic officiel.

Québec, 1er octobre, 1875. 5879 2

[Première publication, 2 octobre, 1875.]

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Damase Cyr, commerçant, de Montréal, failli.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, savoir :

Un morceau de terre sis et situé sur le côté sud-ouest de la rue Saint-André, en le quartier Saint-Jacques, en la cité de Montréal, de la contenance de dix-neuf pieds et neuf pouces de front sur soixante six pieds de profondeur, faisant partie des lots numéros cinq et six, lesquels dits lots sont ainsi désignés aux plan et livre de renvoi de la subdivision officielle du lot de terre portant le numéro mille cent quatre-vingt-treize (1193) aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques, faits en conformité à la loi concernant les bureaux d'enregistrement, à prendre dix pieds et trois pouces de front sur le dit lot numéro cinq et huit pieds six pouces aussi de front sur le dit lot numéro six, tenant devant à la dite rue Saint-André, derrière à une ruelle portant le numéro dix du dit plan de subdivision, d'un côté à une ruelle, et de l'autre côté au numéro un du susdit plan de subdivision—avec maison en brique dessus construite.

Pour être vendu au palais de justice, ici, en la chambre réservée aux affaires de faillite, SAMEDI, le VINGTIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN WHYTE,

Montréal, 13 octobre, 1875. Syndic  
[Première publication, 16 octobre, 1875.] 6155 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Cuthbert Piette, forgeron de Saint-Gabriel de Brandon, dans le district de Richelieu, failli.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Une terre sise et située en la dite paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, dans le neuvième rang Dusable, contenant deux arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, tenant devant au township de Brandon, derrière au huitième rang Dusable, du côté nord-ouest à Hyacinthe Piette, et du côté sud-est à Jean-Baptiste Barrette,—avec une maison grange et autres bâtisses sus-origées; de laquelle terre il faut distraire deux arpents en superficie, ci-devant vendus à Pierre Turcotte.

Pour être vendue à Saint-Gabriel de Brandon, à la porte de l'église, le QUINZIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DEUX heures ET DEMIE de l'après-midi.

G. I. BARTHE,

Sorel, 9 octobre, 1875. Syndic  
[Première publication, 16 octobre, 1875.] 6077 2

ville, township of Stanfold, the FIRST day of DECEMBER, 1875, at NOON.

OWEN MURPHY,

Official assignee.

Quebec, 1st October, 1875. 5880

[First published, 2nd October, 1875.]

**INSOLVENT ACT OF 1875.**

In the matter of Damase Cyr, trader, of Montreal, an Insolvent.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the immovable hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under section 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montréal, previous to the fifteen days next, preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A parcel of land situate on the south-west side of Saint-André street, in Saint-James' ward, in the city of Montreal, containing nineteen feet and nine inches in front by sixty-six feet in depth, forming part of lots numbers five and six designated as such on plan and book of reference of the official subdivision of the lot of land bearing number eleven hundred and ninety-three (1193), on official or cadastral plan and book of reference aforesaid, of Saint-James' ward, made in conformity with the law relating to registry offices, said land to be taken ten feet and three inches in front on said lot number five, and eight feet six inches also in front on said lot number six, bounded in front by said Saint-André street, in rear by a lane bearing number ten on said plan of subdivision, on one side by a lane, and on the other side by number one of said plan of subdivision—with a brick house thereon erected.

To be sold at the court house, here, in the room devoted to proceeding in insolvency, on SATURDAY, the TWENTIETH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

JOHN WHYTE,

Montreal, 13th October, 1875. Assignee.  
[First published, 16th October, 1875.] 6156

**INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.**

In the matter of Cuthbert Piette, blacksmith, of the parish of Saint-Gabriel de Brandon, in the district of Richelieu, an Insolvent.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the under-mentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed at the office of the undersigned, previous to the fifteen days next, preceding the day of sale, opposition *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A land placed and situated in the said parish of Saint-Gabriel de Brandon, on the ninth range Dusable, containing two arpents in front, on twenty-five arpents in depth, bounded in front to the township of Brandon, in rear to the eighth range Dusable, on the north-west side to Hyacinthe Piette, and on the south-east side to Jean-Baptiste Barrette,—with a house, barn and other buildings thereon erected; from which land must be extracted two arpents in surface, as having been heretofore sold to Pierre Turcotte.

To be sold at Saint-Gabriel de Brandon, at the church door, on the FIFTEENTH NOVEMBER next, at HALF PAST TWO o'clock in the afternoon.

G. I. BARTHE,

Sorel, 9th October, 1875. Assignee.  
[First published, 16 October, 1875.] 6078

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Félix Mignault, commerçant, de Montréal, failli.

**A**VIS PUBLIC est par les présents donné que l'immeuble ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, savoir:

Un terrain situé dans la paroisse de Montréal, connu et désigné sous le lot numéro six cent cinquante-huit, sur un certain plan de la propriété des vendeurs fait par H. M. Perrault, écuyer, arpenteur, déposé dans le greffe de T. Doucet, notaire, suivant acte de dépôt en date du vingt mars mil huit cent soixante-et-quatre et connu maintenant comme étant le lot numéro huit cent trente-six (836) sur le plan officiel de la dite paroisse, et contenant trente pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, mesure anglaise, et plus ou moins, bornée en front au sud-est, par la rue Bonaventure, en arrière, au nord-ouest par le lot No. 851, sur le plan de la propriété des dits vendeurs, plan officiel, d'un côté au nord-est, par le lot No. 657, sur le premier plan, et de l'autre côté au sud-ouest par le lot No. 659, sur le dit plan—avec maison et dépendances dessus construites.

Pour être vendu, au palais de justice, ici, en la chambre réservée aux affaires de faillites, LUNDI, le TREIZIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN WHITE,

Syndic.

Montréal, 6 octobre, 1875.

6005 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Lefebvre, commerçant, de Victoriaville, failli.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par les présentes requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, savoir:

Un terrain ou emplacement situé dans le village de Victoriaville, comté d'Arthabaska, faisant partie du lot de terre numéro onze, du troisième rang du township d'Arthabaska, contenant, à partir de la ligne qui divise le terrain de Daniel Bell de celui de Zoël Perreault, en gagnant vers le nord-ouest, soixante-et-quinze pieds sur le chemin ou route qui conduit à la station du chemin de fer du Grand Tronc, mesurant de ce point encore soixante-et-quinze pieds depuis le dit chemin ou route en angle droit, en gagnant le sud-ouest, le tout mesure anglaise; bornée en front, au sud, partie par le chemin Buistrodé et partie par Zoël Perreault ou ses représentants, en arrière, au nord-ouest, par David Bell, et de l'autre côté, au nord-est, par le chemin ou route qui conduit à la station sus-mentionnée—avec une maison à deux étages, hangar, etc., circonstances et dépendances.

Pour être vendu, à Arthabaskaville, dans le bureau d'enregistrement, VENDREDI, le QUATORZIEME jour du mois de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

OCT. OUELLETTE,

Plessisville de Somerset, 4 octobre, 1875. 5905 2

[Première publication, 9 octobre, 1875.]

## INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Félix Mignault, trader, of Montreal, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under section 700 of the code of civil procedure for Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law; all opposition *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A lot of land situate in the parish of Montreal, known and designated under lot number six hundred and fifty-eight, on a certain plan of the property of the sellers made by H. M. Perrault, esquire, land surveyor, deposited with T. Doucet, notary, as per deed of deposit of date twentieth day of March one thousand eight hundred and sixty-four, and now known on the official or cadastral plan and book of reference of said parish, as being number eight hundred and thirty-six (836), containing thirty feet in front by ninety feet in depth, more or less, english measure, bounded in front, on the south-east, by Bonaventure street, in rear, on the north-west, by lot No. 851, on the plan of the property of said sellers, official plan, on one side, north-east side, by lot No. 657, on the first plan, and on the other side, south-west, by lot No. 659, on said plan—with a house and other dependencies thereon erected.

To be sold, at the court house, in room devoted to proceedings in insolvency, on MONDAY, the THIRTEENTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

JOHN WHYTE,

Assignee.

Montreal, 6th October, 1875.

6006

## INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Lefebvre, trader, of Victoriaville, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable property, belonging to the estate of the above named insolvent, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

An emplacement situate in the village of Victoriaville, county of Arthabaska, forming part of lot number eleven, in the third range of the township of Arthabaska, measuring, from the line dividing Daniel Bell's property from Zoël Perreault's, running north-west, seventy-five feet on the road or route leading to the Grand Trunk railway station, measuring from thence seventy-five feet between the said road or route at right angle, running south-west, the whole english measure; bounded in front, to the south, partly by the Buistrodé road and partly by Zoël Perreault or his representatives, in rear, to the north-west, by David Bell, and on the other side, to the north-east, by the road or route leading to the station above mentioned—with a two story house, hangar, &c., circumstances and dependencies.

To be sold, at Arthabaskaville, in the registry office, on FRIDAY, the FOURTEENTH day of the month of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock forenoon.

OCT OUELLETTE,

Plessisville de Somerset, 4th October, 1875. 5906

[First published, 9th October, 1875.]

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de David Dehais, hôtelier et commerçant, du village de Princeville, failli.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-dessous mentionnés sera vendu aux temps et lieux ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civil du Bas-Canada, sont par le présent requises de le faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente : les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un terrain ou emplacement situé dans le village de Princeville, sur la rue Saint Jacques, faisant partie du lot de terre numéro douze du neuvième rang du township de Stanfold, contenant soixante pieds de front sur deux cent quatorze pieds de profondeur dans la ligne nord-est, et sur cent quatre-vingts pieds de profondeur dans la ligne sud-ouest, le tout sans garantie de mesure, prenant par devant, à la dite rue Saint-Jacques, et par derrière, au nord, à David Marcoux, d'un côté, au nord-est, à Amable Désicard, et de l'autre côté, au sud-ouest, à Cléophas Beauchemin ou ses représentants,—avec une maison et son alonge et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu, à Arthabaskaville, dans le bureau d'enregistrement, VENDREDI, le QUATORZIEME jour du mois de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

OCT. OUELLETTE,

Syndic.

Plessisville de Somerset, 30 septembre, 1875. 5907 2  
[Première publication, 9 octobre, 1885]

## ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas Martin, entrepreneur et commerçant de bois, de la paroisse de Sainte-Eulalie, failli.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après désignés seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées à mon bureau, à Saint-Célestin, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Le lot de terre numéro cent trente-et-un (131), du cadastre ou plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Eulalie, dans la division d'enregistrement du comté de Nicolet, dans le deuxième rang du township d'Horton, du contenu de soixante-et-quinze acres de terre en superficie, plus ou moins—avec une maison, deux granges et deux étables dessus érigées.

2. Le lot de terre numéro dix-huit (18), du troisième rang du township d'Horton, paroisse de Sainte-Clotilde, dans le district d'Arthabaska, icelui en forêt.

Pour être vendus sur les lieux LUNDI, le VINGT-NEUVIEME jour du mois de NOVEMBRE prochain, savoir : le premier lot ci-dessus décrit, à DIX heures de l'avant-midi, et le deuxième lot à ONZE heures aussi de l'avant-midi.

A. O. HOULE,

Syndic.

Saint-Célestin, 20 septembre, 1875. 5641 3  
[Première publication, 25 septembre, 1875.]

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Langevin, commerçant, de l'Augmentation de Somerset, failli,

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le

## INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of David Dehais, hotel-keeper and trader, of the village of Princeville, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

A lot or emplacement situate in the village of Princeville, on Saint-Jacques street, forming part of the lot number twelve, of the ninth range of township Stanfold, containing sixty feet in front, by two hundred and fourteen feet in depth, in the north-eastern alignment, and by one hundred and eighty feet, on the south-western alignment, the whole without warranty as to precise measurement, bounded in front, by Saint-Jacques street aforesaid, in rear, to the north, by David Marcoux, on one side, to the north-east, by Amable Desicard, and on the other side, to the south-west, by Cléophas Beauchemin, or his representatives—with a house and wing, and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at Arthabaskaville, in the registry office, on FRIDAY, the FOURTEENTH day of the month of DECEMBER next, at TEN o'clock in the afternoon,

OCT. OUELLETTE,

Assignee.

Plessisville de Somerset 30th September, 1875. 5908  
[First published, 9th October, 1875.]

## INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Thomas Martin, contractor and trader, of the parish of Sainte-Eulalie, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable property, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charges*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at my office, at Saint-Célestin, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. Lot number one hundred and thirty-one (131), on the official cadastre, plan and book of reference for the parish of Sainte-Eulalie, in the registration division of the county of Nicolet, in the second range of township Horton, containing one hundred and seventy-five acres of land in extent, more or less—with a house, two barns and two stables thereon erected.

2. Lot number eighteen (18), of the third range of township Horton, parish of Sainte-Clotilde, in the district of Arthabaska—covered with standing timber.

To be sold on the premises, on MONDAY, the TWENTY-NINTH day of the month of NOVEMBER next, to wit : the lot firstly described, at TEN o'clock in the forenoon, and the second lot, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

A. O. HOULF,

Assignee.

Saint-Célestin, 20th September, 1875. 5642  
[First published, 25th September, 1875.]

## INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Langevin, trader, of the Gore of Somerset, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound

registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente à savoir :

1. Le lot de terre numéro vingt-trois du troisième rang de l'Augmentation de Somerset—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Le lot de terre numéro vingt-quatre du troisième rang de l'Augmentation de Somerset—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu, à Inverness, dans le bureau d'enregistrement, MARDI, le SEIZIEME jour du mois de NOVEMBRE mil huit cent soixante-et-quinze à ONZE heures de l'avant-midi.

OCT. OUELLETTE,  
Syndic.

Plessisville de Somerset, 6 septembre, 1875  
[Première publication, 11 septembre, 1875. 5147 3]

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Nelson Davis, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrits, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Ce certain morceau de terre sis et situé en la paroisse de Sault-au-Récollet, dans l'Isle de Montréal, comté d'Hochelaga, comprenant tout le terrain qu'il peut y avoir dans les limites suivantes, à savoir: borné en front par la rivière des Prairies, en arrière par les terres de la paroisse de Saint-Laurent, au nord-est par François Prévost, et au sud-ouest partie par Casimir Prévost, par Théophile Brunet et par François Prévost—avec une maison en bois et autres bâties sus-érigées; le dit terrain ayant une superficie d'environ soixante-et-quinze arpents, plus ou moins, sans aucune garantie de mesure précise.

Pour être vendu au bureau de Messieurs Benning & Barsalou, rue Saint-Pierre, en la cité de Montréal, LUNDI, le VINGT-DEUXIEME jour de NOVEMBRE A. D., 1875, à ONZE heures de l'avant-midi.

L. JOS. LAJOIE,  
Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,  
97, rue Saint-Jacques, Montréal. 5399 3  
[Première publication, 18 septembre, 1875.]

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de L. Alphonse Boyer, de la cité de Montréal, tant individuellement que comme représentant la société Boyer, Hudon & Cie, commerçant, failli.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les

to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. Lot number twenty-three in the third range of the Gore of Somerset—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. Lot number twenty-four in the third range of the Gore of Somerset—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold, at Inverness, in the registry office, on TUESDAY, the SIXTEENTH day of NOVEMBER, one thousand eight hundred and seventy-five at ELEVEN o'clock in the forenoon.

OCT. OUELLETTE,  
Assignee.

Plessisville de Somerset, 6th September, 1875.  
[First published, 11th September, 1875. 5148]

#### INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Nelson Davis, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given, that the immovable hereinafter, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

That certain lot of land situate lying and being in the parish of Sault-au-Récollet, in the Island of Montreal, and county of Hochelaga, comprising all the land which may be found within the following limits, to wit: bounded in front by Rivière des Prairies, in rear by the farms of the parish of Saint-Laurent, on the north-east side by François Prévost, and on the south-west side, partly by Casimir Prévost, by Théophile Brunet and by François Prévost—with a wooden house and other building thereon erected; the said land having a superficies of about seventy-five arpents, more or less, without any warranty as to precis measurement.

To be sold at the office of Messrs. Benning & Barsalou, Saint Peter street, in the city of Montreal, on MONDAY, the TWENTY-SECOND day of NOVEMBER A. D., 1875, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

L. JOS. LAJOIE,  
Assignee.

Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,  
97, St James street, Montreal. 5400  
[First published, 18th September, 1875.]

#### INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of L. Alphonse Boyer, of the city of Montreal, as well individually as representing the firm of Boyer, Hudon & Co., trader, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable property, belonging to the estate of the above-named insolvent, will be sold at the time and place hereafter mentioned. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby notified to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charges*, or other oppositions to the sale,

ains du sousigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente : les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente à savoir :

1. Une étendue de terre faisant partie de la seigneurie de Lanaudière, comprenant une superficie de 8,924 arpents plus ou moins renfermée dans les bornes suivantes : Bornée en front par les 1er, 2me, 3me et 4me rang des terrains concédés ci-devant de la dite seigneurie de Lanaudière. En profondeur, par le township de Peterborough, d'un côté, au nord-est, par le township d'Hunterstown, et de l'autre côté, au sud-ouest par le fief Hope.

2. Une étendue de terre faisant partie de la seigneurie Lanaudière, comprenant une superficie de 160 arpents plus ou moins, connue et désignée comme étant le numéro cinquante-quatre du cadastre, et numéro vingt du terrier de la dite seigneurie de Lanaudière, concession Saint Charles.

3. Une étendue de terre faisant partie de la dite seigneurie de Lanaudière, comprenant 220 arpents plus ou moins connue et désignée comme étant le numéro soixante-et-onze du cadastre, et dix-sept du terrier, concession Saint-Edouard.

4. Une étendue de terre dans la seigneurie de Lanaudière dans le 4me rang de la dite seigneurie, comprenant 863 arpents plus ou moins, connue et désignée comme les numéros deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, trente-trois, trente-six, trente-sept, trente-huit, quarante-cinq, des procès-verbaux de chainage connue et désignée comme le lot de *Brown et Childs*.

5. Une certaine étendue de terre dans la seigneurie de Lanaudière, faisant partie du troisième rang, de la superficie de 432 arpents, plus ou moins, connue et désignée par les numéros deux, trois, dix, douze, treize, quatorze, quinze, seize et dix-sept des procès-verbaux de chainage.

6. Une certaine étendue de terre dans la seigneurie de Lanaudière, faisant partie du cinquième rang, de la superficie de 30 arpents, plus ou moins, et désignée sous les numéros huit, neuf, dix et onze des procès-verbaux de chainage.

7. Une certaine étendue de terre dans la seigneurie de Lanaudière, faisant partie du sixième rang, de la contenance de 80 arpents, plus ou moins, et désignée par les numéros soixante-et-cinq et soixante-et-six des procès-verbaux de chainage.

8. Une certaine étendue de terre dans la seigneurie de Lanaudière, faisant partie du huitième rang, comprenant 100 arpents, plus ou moins, désignée comme le numéro dix, du terrier, et quinze des procès-verbaux du chainage.

9. Une certaine étendue de terre dans la seigneurie de Lanaudière, faisant partie du rang de la concession Saint-Jacques, comprenant 54 arpents, plus ou moins, en superficie, et désignée comme les numéros quinze et dix-neuf des procès-verbaux de chainage.

10. Une certaine étendue de terre dans la seigneurie de Lanaudière, appelée « *Reserve Masigoche* », comprenant 24 arpents, plus ou moins, en superficie, et désignée par les numéros six cent trente-quatre, six cent trente-cinq et six cent trente-six du cadastre, et numéros deux, trois et quatre du terrier.

11. Une certaine étendue de terre dans la seigneurie de Lanaudière, faisant partie des Abouts Saint-Pierre, comprenant 106 arpents, plus ou moins, en superficie, et désignée par les numéros quatre, cinq, six et sept des procès-verbaux de chainage.

12. Une certaine étendue de terre dans la seigneurie de Lanaudière, faisant partie des Abouts Saint-Augustin, comprenant 235 arpents, plus ou moins, en superficie, et désignée par les numéros un, trois et sept des procès-verbaux de chainage.

13. Une étendue de terre dans la seigneurie de Lanaudière, faisant partie de la concession « *Profondeur ou Brûlé* », contenant 47 arpents, plus ou moins, en superficie, et désignée par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit des procès-verbaux de chainage.

14. Une étendue de terre dans la seigneurie de Lanaudière, étant connue sous le nom de *Poinc-à-Vatois*, de la contenance de 2 arpents 35 x 543 pieds en superficie.

are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale : oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

1. A tract of land forming part of the seigniorie of Lanaudière, comprising a superficial extent of 8,924 acres, more or less, comprised within the following limits, to wit : bounded in front by the 1st, 2nd, 3rd and 4th ranges of the heretofore conceded lots of the said seigniorie of Lanaudière, in rear, by the township of Peterborough, on one side, to the north-east, by the township of Hunterstown, and on the other side, to the south-west, by the Hope fief.

2. A tract of land forming part of the seigniorie of Lanaudière, comprising a superficial extent of 160 acres, more or less, known and described as number one hundred and fifty of the cadastre, and twenty of the terrier of the said seigniorie of Lanaudière, Saint-Charles concession.

3. A tract of land forming part of the said seigniorie of Lanaudière, comprising a superficial extent of 220 acres, more or less, known and described as number seventy-one of the cadastre, and number seventeen of the terrier, the Saint-Edouard concession.

4. A tract of land in the seigniorie of Lanaudière, in the fourth range of the said seigniorie, comprising a superficial extent of 863 acres, more or less, known and described as numbers two, three, four, five, six, seven, eight, nine, ten, eleven, twelve, thirteen, fourteen, fifteen, sixteen, seventeen, thirty-three, thirty-six, thirty-seven, thirty-eight, forty-five, of the minutes of survey, known and described as *Brown and Childs* lot.

5. A tract of land in the seigniorie of Lanaudière, in the third range, comprising a superficial extent of 432 acres, more or less, known and described as numbers two, three, ten, twelve, thirteen, fifteen, sixteen and seventeen, of the minutes of survey.

6. A tract of land forming part of the seigniorie Lanaudière, in the fifth range, comprising a superficial extent of 80 acres, more or less, known and described as numbers eight, nine, ten and eleven of the minutes survey ;

7. A tract of land forming part of the seigniorie Lanaudière, in the sixth range, comprising a superficial extent of 80 acres, more or less, known and described as numbers sixty-five and sixty-six of the minutes of survey ;

8. A tract of land forming part of the seigniorie Lanaudière, in the eighth range, comprising a superficial extent of 100 acres, more or less, known and described as number ten on the terrier and fifteen of the minutes of survey ;

9. A tract of land forming part of the seigniorie Lanaudière, forming part of the Saint-Jacques concession range, comprising a superficial extent of 54 acres, more or less, known and described as numbers fifteen and nineteen of the minutes of survey ;

10. A tract of land forming part of the seigniorie Lanaudière, called the *Masigoche* reserve, comprising a superficial extent of 24 acres, more or less, known and described as numbers six hundred and thirty-four, six hundred and thirty-five, and six hundred and thirty-six on the cadastre, and numbers two, three and four of the terrier.

11. A tract of land forming part of the seigniorie Lanaudière, forming part of Les Abouts Saint-Pierre, comprising a superficial extent of 106 acres, more or less, known and described as numbers four, five, six and seven of the minutes of survey ;

12. A tract of land forming part of the seigniorie Lanaudière, forming part of Les Abouts Saint-Augustin, comprising a superficial extent of 235 acres, more or less, known and described as numbers one, three and seven of the minutes of survey ;

13. A tract of land forming part of the seigniorie Lanaudière, forming part of the « *Profondeur ou Brûlé* » concession, comprising a superficial extent of 47 acres, more or less, known and described as numbers one, two, three, four, five, six, seven and eight of the minutes of survey.

14. A tract of land forming part of the seigniorie Lanaudière, known as *Poinc-à-Vatois*, containing 2 arpents 35 x 243 feet in extent.

15—1 Une certaine étendue de terre faisant partie du numéro trois du cadastre et numéro trois du terrier de la concession de la *Crête de Coq*, dans la dite seigneurie de Lanaudière, de la contenance de un arpent et quatre-vingt perches, plus ou moins, en superficie.

16—2. Une certaine étendue de terre, faisant partie, en profondeur, des numéros trois, quatre, cinq, six et sept du cadastre et des mêmes numéros du terrier, de la concession *Crête de Coq*, dans la dite seigneurie de Lanaudière, de la contenance de cent quatorze (114) arpents, plus ou moins, en superficie.

17—3. Une certaine étendue de terre dans la dite seigneurie de Lanaudière, dans la concession appelée *Reserve Atkinson*, de cent trente (130) arpents, plus ou moins, en superficie, et désigné par la lettre A des procès-verbaux de chainage.

18—4. Une certaine étendue de terre dans la dite seigneurie de Lanaudière, concession Saint-Charles ou *Reserve*, de la contenance de quarante arpents, plus ou moins, en superficie et désignée comme suit : tenant d'un côté, à Maxime Leclerc, et de l'autre, à François Noël et Alexis St. Louis.

19—5. Une certaine étendue de terre dans la dite Seigneurie de Lanaudière, concession Saint-Charles ou *Reserve*, de la contenance de cinquante arpents plus ou moins, en superficie et désignée comme suit : tenant d'un côté, à Maxime Leclerc, et de l'autre, à David Turver.

20—6. Une certaine étendue de terre dans la dite seigneurie de Lanaudière, dans la concession Saint-Charles, de la contenance de quarante arpents, plus ou moins, en superficie, et désignée comme faisant partie du numéro cinquante-quatre du cadastre et vingt du terrier.

21—7. Droit de passage ou chemin acquis de Narcis Lamy et Adolphe St. Louis, avec ensemble sur les six derniers numéros, un moulin à farine et à scie, trois maisons en bois et autres bâtisses dessus construites.

1. Aussi, trois lots de terres situés dans la cité des Trois-Rivières, au nord-ouest de la rue des Commissaires, étant les lots numéros deux, cinq et six de la subdivision officielle du lot portant le numéro 1830 sur le plan et au livre de renvoi officiel, du cadastre de la cité des Trois-Rivières.

2. Cinquante-sept lots de terre situés dans la dite cité des Trois-Rivières, étant les lots numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, vingt, vingt A, vingt-et-un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-sept A, vingt-huit, vingt-neuf, trente, trente-et-un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq, trente-six, trente-huit, trente-neuf, quarante, quarante-deux, quarante-trois, quarante-cinq, quarante-six, quarante sept, quarante-huit, quarante-neuf, cinquante, cinquante-et-un, cinquante-deux, cinquante-trois, cinquante-quatre, cinquante-cinq, cinquante-six, cinquante-sept, cinquante-huit et soixante de la subdivision officielle du lot portant le numéro mil huit cent vingt-neuf (No. 1829) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels du cadastre de la cité des Trois-Rivières.

3. Un terrain situé au même lieu, portant le numéro mil huit cent vingt-et-un, sur le plan et dans le livre de renvoi officiels du dit cadastre de la cité des Trois-Rivières, à distraire de ce lot les portions d'icelui qui ont été cédées pour la continuation et l'ouverture des rues Saint-Paul, Hertel, Garneau et Laviolette, par et en vertu de deux actes de cession par les dits vendeurs à la corporation de la cité des Trois-Rivières, passés devant M<sup>re</sup> P. L. Craig, N. P., en date du 27 novembre, 1874.

4. Huit lots de terre situés au même lieu, étant les lots numéros un, trois, quatre, cinq, sept, huit, dix et onze de la subdivision officielle du lot portant le numéro mil huit cent vingt-huit (1828) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels du dit cadastre de la cité des Trois-Rivières.

5. Cinquante-deux lots de terre situés dans la dite cité des Trois-Rivières, étant les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt-et-un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf, trente, trente-et-un, trente-

15—1. A tract of land forming part of number three of the cadastre, and number three of the *terrier* of the *Crête de Coq* concession, in the said seigniorie of Lanaudière, comprising a superficial extent of one arpent eighty perches, more or less.

16—2. A tract of land forming part in rear, of numbers three, four, five, six and seven of the cadastre, and the same numbers of the *terrier* of the *Crête de Coq* concession, in the said seigniorie of Lanaudière, comprising a superficial extent of one hundred and fourteen (114) acres, more or less.

17—3. A tract of land in the said seigniorie of Lanaudière, in the Atkinson Reserve concession, comprising a superficial extent of one hundred and thirty (130) acres, more or less, known and described as letter A of the minutes of survey.

18—4. A tract of land in the said seigniorie of Lanaudière, in the Saint-Charles or Reserve concession, comprising a superficial extent of forty acres, more or less, described as follows : bounded on one side, by Maxime Leclerc, and on the other side, by François Noël and Alexis St. Louis.

19—5. A tract of land in the said seigniorie of Lanaudière, in the Saint-Charles or Reserve concession, comprising a superficial extent of fifty acres, more or less, described as follows : bounded on one side, by Maxime Leclerc, and on the other side by David Turver.

20—6. A tract of land in the said seigniorie of Lanaudière, in the St. Charles concession comprising a superficial extent of forty acres, more or less, described as forming part of number fifty-four on the cadastre, and twenty of the *Terrier*.

21—7. A right of passage or a road acquired from Narcis Lamy and Adolphe St. Louis, together with upon the last six numbers a flour mill, a saw mill, three wooden houses and other buildings thereon erected.

1. Also, Three lots of land situate and being in the city of Three Rivers, north-west of Commissioners street, being lots numbers two, five and six on the official subdivision of lot number 1830 on the official plan and book of reference of the cadastre of the city of Three Rivers.

2. Fifty seven lots of land situate in the said city of Three-Rivers, being lots numbers one, two, three, four, five, six, seven, eight, nine, ten, eleven, twelve, thirteen, fourteen, fifteen, sixteen, seventeen, eighteen, twenty, twenty one, twenty-two, twenty-three, twenty-four, twenty-five, twenty-five A, twenty-six, twenty-seven, twenty-seven A, twenty-eight, twenty-nine, thirty, thirty-one, thirty-two, thirty-three, thirty-four, thirty-five, thirty-six, thirty-eight, thirty-nine, forty, forty-two, forty-three, forty-five, forty-six, forty-seven, forty-eight, forty-nine, fifty, fifty-one, fifty-two, fifty-three, fifty-four, fifty-five, fifty-six, fifty-seven, fifty-eight and sixty on the official subdivision of lot number eighteen hundred and twenty-nine (1829), on the official plan and in the book of reference of the cadastre of the said city of Three-Rivers.

3. A lot situate at the same place, being number one thousand eight hundred and twenty-one, on the official plan and in the book of reference of the said cadastre of the city of Three-Rivers ; reserving from this lot the portions thereof which have been ceded for the continuation and opening of Saint-Paul, Hertel, Garneau and Laviolette streets, under and in virtue of two deeds of transfer from the said purchasers to the corporation of the city of Three-Rivers, passed before P. L. Craig, P. N., dated the 27th November, 1874.

4. Eight lots of land situate at the same place, being lots numbers one, three, four, five, seven, eight, ten and eleven of the official subdivision of lot number eighteen hundred and twenty-eight (1828) on the official plan and in the book of reference of the said cadastre of the city of Three-Rivers.

5. Fifty-two lots of land situate in the said city of Three-Rivers, being numbers one, two, three, four, five, six, seven, eight, nine, ten, eleven, twelve, thirteen, fourteen, fifteen, sixteen, seventeen, eighteen, nineteen, twenty, twenty-one, twenty-two, twenty-three, twenty-four, twenty-five, twenty-six, twenty-seven, twenty-eight, twenty-nine, thirty, thirty-one

deux, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq, trente-six, trente-sept, trente-huit, trente-neuf, quarante, quarante-et-un, quarante-deux, quarante-trois, quarante-quatre, quarante-cinq, quarante-six, quarante-sept, quarante-huit, quarante-neuf, cinquante, cinquante-et-un, cinquante-deux, de la subdivision officielle du lot portant le numéro mil huit cent trente-et-un (No. 1831) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels du dit cadastre de la dite cité des Trois-Rivières.

De plus, un certain terrain ou emplacement situé en la paroisse de Saint-Damien, dans le 10ème rang du township de Brandon, contenant un quart d'arpent de large, sur un arpent de profondeur, tenant devant au chemin du Roi, derrière, à Joseph Maxwell, et des deux côtés à Isaïe Prevost, avec maison et grange et autres dépendances dessus construites, et avec le droit de puiser à perpétuité de l'eau dans le puit qui se trouve sur le terrain de Isaïe Prevost, à la charge d'une rente constituée de quatre piastres, payables le vingt-neuf septembre de chaque année, à Joseph Maxwell, cultivateur, de la paroisse de Saint-Damien, laquelle rente annuelle représente une somme capital de soixante-et-six piastres et soixante-et-sept centins à six par cent.

Pour être vendu en la cité des Trois-Rivières, au Palais de Justice, VENDREDI, le VINGT-SIXIÈME jour de NOVEMBRE prochain (1875), à midi.

L. JOS. LAJOIE,

No. 97, rue Saint-Jacques, Syndic.  
Montréal, 23 septembre, 1875. 5725 3  
[Première publication, 25 septembre, 1875.]

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Isaïe Gamelin, commerçant, de la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, dans le district de Richelieu, failli.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un terrain sis et situé en la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville en la mission, et au nord-est de la rivière de Saint-François, contenant un arpent et demi de front, sur vingt-cinq arpents de profondeur, plus ou moins ou environ, tenant par devant au chemin de la Reine, par derrière au nord-est, au domaine des Abénakis, d'un côté par le nord-ouest, à Louis Rousse dit Comptois, et de l'autre côté par le sud-est, à Louis Lemyre ou représentants—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à Saint-Thomas de Pierreville, à la porte de l'église, le HUITIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi.

G. I. BARTHE,

Sorel, 25 septembre, 1875. Syndic.  
[Première publication, 9 octobre, 1875. 6041. 4]

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Abail R. Terrill, commerçant, de Coaticook, failli.

**A** VIS PUBLIC est par les présentes donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, savoir:

thirty-two, thirty-three, thirty-four, thirty-five, thirty-six, thirty-seven, thirty-eight, thirty-nine, forty, forty-one, forty-two, forty-three, forty-six, forty-seven, forty-eight, forty-nine, fifty, fifty-one and fifty-two, of the official subdivision of lot number eighteen hundred and thirty-one (1831), on the official plan and in the book of reference of the said cadastre of the city of Three-Rivers.

Also, a certain lot or emplacement situate in the parish of Saint-Damien, in the tenth range of township Brandon, containing one quarter of an arpent in width, by one arpent in depth, bounded in front by the Queen's road, in rear by Joseph Maxwell, on both sides by Isaïe Prevost—with a house, barn and other dependencies thereon erected, and with the right forever of taking water from the well upon the property of Isaïe Prevost; subject to the charge of an annual constituted rent of four dollars, payable on the twenty-ninth day of September of every year, to Joseph Maxwell, farmer, of the parish of Saint-Damien, said annual rent representing a capital sum of sixty-six dollars and sixty-seven cents, at six per cent.

To be sold at the city of Three-Rivers, in the court house, on FRIDAY, the TWENTY-SIXTH day of NOVEMBER next (1875), at NOON.

L. JOS. LAJOIE,

No. 97, Saint-James street, Assignee.  
Montreal, 23rd September, 1875. 5726  
[First published, 25th September, 1875.]

#### INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Isaïe Gamelin, trader, of the parish of Saint-Zéphirin de Courval, in the district of Richelieu, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A land situate in the parish of Saint-Thomas de Pierreville, in the mission, and on the north-east of the river Saint-François, containing one acre and a half in front, and twenty-five acres in depth, more or less or thereabout, bounded in front, on south-west, to the Queen's road, in rear, on north-east, to the Abenakis' land, on one side, being north-west, to Louis Rousse dit Comptois, and on the other side, being south-west, to Louis Lemyre or representatives—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at Saint-Thomas de Pierreville, at the church door, on the EIGHTH day of NOVEMBER next, at TWO o'clock in the afternoon.

G. I. BARTHE,

Sorel, 25th September, 1875. Assignee.  
[First published, 9th October, 1875.] 6042

#### INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Abail R. Terrill, of Coaticook, trader, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of the sale, to wit:

Toute cette étendue de terre située dans le village de Dunham, dans le canton Dunham, dans le district de Bedford, dans la Province de Québec, connue et désignée comme la juste moitié sud d'un acre de terre en superficie, située au coin sud-ouest de ce lopin de terre situé dans le dit canton de Dunham, connu et désigné comme le lot numéro douze, dans le sixième rang des lots situés dans le dit canton, le dit carré de terre à être distraité des côtés sud et ouest entre les fossés des chemins publics,—avec toutes les bâtisses et améliorations sur icelle.

Pour être vendu sur les lieux, MERCREDI, le DIX-SEPTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

JOHN FAIR,

Syndic.  
5231 7

Montréal, 9 septembre, 1875.

[Première publication, 11 septembre, 1874.]

**ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Louis Fortin, du village de Saint-Henri, dans les paroisse et district de Montréal, et Edouard Lauzon, du village de Saint-Michel de Lachine, dans le dit district, tous deux expéditeurs de bois et vendeurs de bois de corde, agissant ici tant individuellement que comme ayant ci-devant fait affaires et commerce ensemble, en société, comme tels, faillis.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposés entre les mains du sousigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver, peuvent être déposés en aucun temps dans les six jours après la vente, savoir:

Ce lopin de terre sis et situé dans la paroisse de Montréal, près des limites de la cité, formant partie de «Brewster Property», et connu comme le lot à bâtir numéro douze, sur un plan de la dite propriété fait par Joseph Rielle, écuyer, arpenteur jure, déposé dans le bureau de J. S. Hunter, notaire public, par acte de dépôt en date du vingt-cinquième jour de mai, mil huit cent soixante-neuf, connu et désigné comme étant le numéro (2390) au plan et livre de renvoi officiel de la municipalité de la paroisse de Montréal, et contenant le dit lot trente-deux pieds de front et arrière, sur cent dix pieds de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise, sans garantie de mesure précise; borné en front par le chemin du Haut de Lachine, en arrière par une ruelle de quinze pieds de largeur, montrée sur le dit plan, d'un côté, au nord-est, par le lot numéro onze, et de l'autre côté, au sud-ouest, par le lot numéro treize, sur le dit plan,—avec une maison en brique et autres bâtisses sus-érigées, avec le droit de passage dans la dite ruelle, en tout temps.

Pour être vendu au bureau de Benning & Barsalou, rue Saint-Pierre, dans la cité de Montréal, JEUDI, le QUATRIEME jour de NOVEMBRE A. D. 1875, à ONZE heures a. m.

C. BEAUSOLEIL,

97, rue Saint-Jacques,

Syndic officiel

Montréal, 1er octobre, 1875.

5855 4

[Première publication, 2 octobre, 1875.]

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**

Dans l'affaire de Joseph Villeneuve, commerçant, de Montréal, failli.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppo-

All that certain tract or parcel of land situated in the village of Dunham, in the township of Dunham, in the district of Bedford, and Province of Quebec, known and distinguished as the equal southerly half or moiety of one superficial acre of land, situated at the south west corner of that certain lot of land situated in the said township of Dunham, known and distinguished as lot number twelve, in the sixth range of lots in the aforesaid township, the said square of land to lay on the south and west sides between the ditches of the highways,—with all the buildings and improvements thereon.

To be sold on the premises, on WEDNESDAY, the SEVENTEENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon.

JOHN FAIR,

Assignee.  
5232

Montreal, 9th September, 1875.

[First published, 11th September, 1875.]

**INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.**

In the matter of Louis Fortin, of village Saint-Henri, in the parish and district of Montreal, and Edouard Lauzon, of the village of Saint-Michel de Lachine, in said district, both lumber forwarders and wood dealers herein acting as well individually as having heretofore carried on trade and business together in partnership as such, Insolvents.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

That certain lot of land situate and being in the parish of Montreal, near the city limits, forming part and portion of the «Brewster Property», and known as building lot number twelve on a certain plan of said property made by Joseph Rielle, esquire, sworn land surveyor, deposited in the office of J. S. Hunter, notary public, by *acte de dépôt* dated the twenty-fifth of May, one thousand eight hundred and sixty-nine, known and described as being number (2390) on the plan and book of official reference for the municipality of the parish of Montreal, and containing the said lot thirty-two feet in front, and in rear, by one hundred and ten feet in depth, be the same more or less, english measure, without warranty as to precise measurement, bounded in front, by the Upper Lachine road, in rear, by a lane fifteen feet in width shewn on said plan, on one side, to the north-east, by lot number eleven, and on the other side, to the south-west, by lot number thirteen on said plan,—with brick dwelling house and other buildings thereon erected, with the right of passage through over and upon the said land at all times.

To be sold at the office of Benning and Barsalou, Saint-Peter street, in the city of Montreal, on THURSDAY, the FOURTH day of NOVEMBER, A. D., 1875, at ELEVEN o'clock a. m.

C. BEAUSOLEIL,

97, Saint-James street,

Official assignee.

Montreal, 1st October, 1875.

5856

[First published, 2nd October, 1875.]

**INSOLVENT ACT OF 1869.**

In the matter of Joseph Villeneuve, trader, of Montreal, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under section 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de*

sitions afin de distraire, afin de charge, ou autres opposition à la vente, doivent être déposés entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Dix emplacements sis et situés en la cité de Montréal, dans le quartier Saint-Jacques, distraits et faisant partie du lot numéro onze cent cinquante-cinq (1155) des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier désigné sous les numéros soixante-dix, soixante-onze, soixante-douze, soixante-treize, soixante-quatorze, soixante-quinze, soixante-seize, soixante-dix-sept, soixante-dix-huit et soixante-dix-neuf, (70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78 et 79), du plan de subdivision du susdit lot numéro onze cent cinquante-cinq (1155), fait et déposé en conformité à l'article deux mille cent soixant-quinze (2175) du code civil du Bas-Canada, contenant chaque emplacement vingt-et-un pieds de largeur sur soixante-et-trois pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, et plus ou moins bornés en front, par la rue Amherst, en arrière, par une ruelle, d'un côté, par les numéros soixante-sept, soixante-huit et soixante-neuf (67, 68 et 69) du dit plan, et de l'autre côté, par le numéro quatre-vingt (80),—avec bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu au palais de justice, ici, en la chambre réservée aux affaires de faillites, MARDI, le QUATRIÈME jour de JANVIER prochain (1876), à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN WHYIE,  
Syndic.  
6433

Montréal, 30 octobre, 1875.

[Première publication, 30 octobre, 1875.]

#### ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de John Smith, expéditeur, de la cité de Montréal, failli.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire ou afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Un lot de terre sis et situé dans la paroisse de Montréal, connu et désigné comme le numéro deux mille quatre cent quarante-quatre (2444), sur le plan et le livre de renvoi officiels pour la dite paroisse de Montréal—avec bâtisses en bois sus érigées.

2. Six lots de terre sis et situés dans la paroisse de Montréal, connus et désignés comme les numéros deux mille quatre cent soixante-dix (2470), deux mille quatre cent soixante-onze (2471), deux mille quatre cent soixante-douze (2472), deux mille quatre cent soixante-treize (2473), deux mille quatre cent soixante-quatorze (2474), deux mille quatre cent soixante-quinze (2475), sur le plan et le livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal—avec une bâtisse en bois à deux étages sus érigée.

Pour être vendus aux bureaux de MM. Benning et Barsalou, rue Saint-Pierre, dans la cité de Montréal, JEUDI, le DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE, A. D. 1875, à ONZE heures ET DEMIE a. m.

JAMES COURT,  
Syndic.  
6431

Montréal, 27 octobre, 1875.

[Première publication, 30 octobre, 1875.]

#### ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Edward Thompson, cordonnier, de la cité de Montréal, failli.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes person-

charge, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days after the sale, to wit:

Ten emplacements situate in the city of Montreal, in Saint-James ward, forming part of lot number eleven hundred and fifty-five (1155) in the official cadastral plan and book of reference of said ward, designated under the numbers seventy, seventy-one, seventy-two, seventy-three, seventy-four, seventy-five, seventy-six, seventy-seven, seventy-eight and seventy-nine, (No. 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79.) on the subdivision plan of said lot, under number eleven hundred and fifty-five (1155) made and deposited in conformity with article two thousand one hundred and seventy-five (2175) of the civil code of Lower Canada, containing each emplacement twenty-one feet in width by sixty-three feet in depth the whole english measure, more or less; bounded in front by Amherst street, in rear by a lane, on one side by lots numbers sixty-seven, sixty-eight and sixty-nine, (67, 68 and 69) of said plan and on the other side by lots number eighty (80) with buildings thereon erected.

To be sold at the Court House, in room devcoted to proceedings in insolvency, on TUESDAY, the FOURTH day of JANUARY next (1876), at ELEVEN o'clock in the forenoon.

JOHN WHYTE,  
Assignee.  
6434

Montreal, 30th October, 1875.

[First published, 30th October, 1875.]

#### INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of John Smith, of the city of Montreal, forwarder, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described insolvent will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure, for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

1. A lot of land situate and being in the parish of Montreal, known and distinguished as number two thousand four hundred and forty-four (2444) on the official plan and book of reference for the parish of Montreal aforesaid—with the wooden buildings thereon erected.

2. Six lots of land situate and being in the parish of Montreal, known as distinguished as numbers two thousand four hundred and seventy (2470), two thousand four hundred and seventy-one (2471), two thousand four hundred and seventy-two (2472), two thousand four hundred and seventy-three (2473), two thousand four hundred and seventy-four (2474), and two thousand four hundred and seventy-five (2475) on the official plan and book of reference of the parish of Montreal aforesaid—with a two-story wooden building thereon erected.

To be sold, at the office of Messrs. Benning and Barsalou, Saint-Peter street, in the city of Montreal, on THURSDAY, the SECOND day of DECEMBER A. D. 1875, at HALF-PAST ELEVEN o'clock a. m.

JAMES COURT,  
Assignee.  
6422

Montreal, 27th October, 1875.

[First published, 30th October, 1875.]

#### INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Edward Thompson, of the city of Montreal, boot and shoe maker, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having

nes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en tout temps dans les six jours après la vente, à savoir:

1. Un lot de terre sis et situé dans le quartier Centre de la cité de Montréal, connu et désigné comme le numéro cent quarante-un (141), sur le plan et livre de renvoi officiels du dit quartier.

2. Un lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Laurent dans la dite cité de Montréal, connu et désigné comme le numéro sept cent sept (707), sur le plan et le livre de renvoi officiels du dit quartier,—avec deux cottages en brique et autres bâtisses sus-érigés.

Pour être vendus au bureau de MM. Benning & Barselou, Nos. 126 et 128 rue Saint-Pierre, dans la cité de Montréal, JEUDI, le DEUXIEME jour de DECEMBRE A. D., 1875, à ONZE heures de l'avant-midi.

JAMES COURT,  
Syndic.

No. 22, rue Saint-Jean,  
Montréal, 27 octobre, 1875.

[Première publication, 30 octobre, 1875.]

claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

1. A lot of land situate and being in the Centre ward of the city of Montreal, known and described as number one hundred and forty-one (141), on the official plan and book of reference for said ward.

2. A lot of land situate and being in the Saint-Lawrence ward, in the said city of Montreal, known and described as number seven hundred and seven (707), on the official plan and book of reference for said ward,—with two brick cottages and outbuildings thereon erected.

To be sold at the office of Messrs. Benning & Barselou, Nos. 126 and 128, Saint-Peter street, in the city of Montreal, on THURSDAY, the SECOND day of DECEMBER, A. D. 1875, at ELEVEN o'clock forenoon

JAMES COURT,  
Assignee.

No. 22, Saint-John street,  
Montreal, 27th October, 1875.

[First published, 30th October, 1875.]

## Licitations.

### LICITATION.

Canada, }  
Province de Québec, }  
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Avis public est par le présent donné, que, par et en vertu d'un jugement de la cour supérieure, siégeant dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal, vendredi, le vingt-cinquième jour de juin mil huit cent soixante-et-quinze, dans une cause dans laquelle Louis Moïse Darche, bourgeois, du village du bassin de Chambly, dans le district de Montréal, est demandeur, et François Jetté, hôtelier, du même lieu, et Emérance *alias* Florence Breux, actuellement absente de la province, et résidant aux Etats-Unis d'Amérique, veuve de feu Calixte *alias* Félix Parent, en son vivant, du même lieu, sont défendeurs, ordonnant la licitation de certain immeuble désigné comme suit, savoir: « Un emplacement de la contenance d'un arpent en superficie, plus ou moins, situé au bassin de Chambly No. 26, borné en front, par un chemin qui conduit à la petite rivière de Montréal, en arrière, à Joseph Brien ou ses représentants, d'un côté, à E. H. Fréchette, écuyer, et de l'autre côté, par A. L. Fréchette, écuyer,—sans bâtisse, connu le dit emplacement sous le numéro 94, (quatre-vingt-quatorze), sur le plan et au livre de renvoi officiels, du village du bassin de Chambly, faits pour les fins d'enregistrement, en conformité des dispositions du code civil du Bas-Canada. »

L'immeuble ci-dessus désigné sera mis à l'enchère et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, le DIX-SEPTIEME jour de DECEMBRE prochain, cour tenante, dans la salle d'audience de la cour, de la dite cité de Montréal, sujet aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges déposé au greffe du protonotaire de la dite cour; et toute opposition afin d'annuler, afin de charge, ou afin de distraire à la dite licitation, devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite cour, au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit, pour la vente et adjudication, et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication; et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forcloses du droit de le faire.

DOUTRE, DOUTRE & HUTCHINSON,  
Procureurs du Demandeur.

Montréal, 29 juillet, 1875.

4033 3

## Licitations.

### LICITATION.

Canada, }  
Province of Québec.. }  
District of Montreal. } *Superior Court.*

Public notice is hereby given, that under and by virtue of a judgment of the superior court, sitting in the city of Montreal, in the district of Montreal, on Friday, the twenty-fifth day of June, one thousand eight hundred and seventy-five, in a cause in which Louis Moïse Darche, of the village of Chambly Basin, in the district of Montreal, gentleman, (bourgeois), is Plaintiff; and François Jetté, of the same place, hotel keeper, and Emérance *alias* Florence Breux, presently absent from the province, and residing in the United States of America, widow of the late Calixte *alias* Félix Parent, in his life time of the same place, are Defendants, ordering the licitation of a certain immoveable described, as follows, to wit: « An emplacement of the extent of one arpent in superficies, more or less, situate at Chambly Basin, No. 26, bounded in front by a road which leads to the little river of Montreal, in rear by Joseph Brien, or his representatives, on one side by E. H. Fréchette, esquire, and on the other side by A. L. Fréchette, esquire,—without buildings, the said emplacement being number 94, (ninety-four), on the official plan and book of reference of the village of Chambly Basin, made for the purposes of registration in conformity with the provisions of the civil code of Lower Canada. »

The property above described will be put up to auction and adjudged to the last and highest bidder on the SEVENTEENTH day of DECEMBER next, sitting the court, in the court room of the court house, in the said city of Montreal, subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges, deposited in the office of the prothonotary of the said court, and any opposition to annul, to secure charges, or to withdraw, to be made to the said licitation must be filed in the office of the prothonotary of the said court fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication, and oppositions for payment must be filed within the six days next after the adjudication, and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

DOUTRE, DOUTRE & HUTCHINSON,  
Attorneys for Plaintiff

Montreal, 29th July, 1875.

4034

## Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné, que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

## FIERI FACIAS.

*Cour de Circuit dans et pour le Comté de Drummond, District d'Arthabaska.*

Arthabaska, à savoir: } JAMES DUNCAN, Deman-  
No. 300. } deur; contre NICOLAS  
WEBBER, fils, Défendeur.

Le lot connu sous le numéro vingt-six, dans le douzième rang du township de Grantham, et contenant environ cinquante acres de terre en superficie; borné en front, par le chemin de Saint-Hyacinthe, en profondeur, par la ligne sud-est du lot numéro douze, joignant d'un côté, au sud-ouest, à Paul Lavallée, et de l'autre côté, au nord-est, à Nicolas Webber, père.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le SECOND jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de décembre prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du shérif, Député-Shérif,  
Arthabaskaville, 23 juillet, 1875. 3893 3  
[Première publication, 31 juillet, 1875.]

## FIERI FACIAS.

*Cour de Circuit dans et pour le comté de Drummond, District d'Arthabaska.*

Arthabaska, à savoir: } JAMES DUNCAN, Deman-  
No. 3676. } deur; contre NICOLAS  
WEBBER, père, Défendeur.

La moitié nord-est du lot numéro vingt-six, du douzième rang du canton de Grantham, contenant environ cinquante acres en superficie; bornée en front au chemin de Saint-Hyacinthe, en profondeur à la ligne latérale sud du lot numéro douze, joignant d'un côté, au sud-ouest, à Nicolas Webber, fils, et, de l'autre côté, au nord-est, à J. L. G. Manseau.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le SECOND jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de décembre prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député-Shérif,  
Arthabaskaville, 23 juillet, 1875. 3891 3  
[Première publication, 31 juillet, 1875.]

## FIERI FACIAS.

*Cour de Circuit pour le district d'Arthabaska.*

Arthabaska, à savoir: } GEORGE J. PACAUD, De-  
No. 498. } mandeur; contre FER-  
DINAND MARCOUX, Défendeur.

1. Une terre sise et située dans le huitième rang du canton de Stanford, faisant partie du lot de terre numéro six, contenant deux arpents, plus ou moins, de front, sur la profondeur du lot, prenant, par devant, au septième rang, par derrière, au neuvième rang, joignant d'un côté, au nord-est, à Etienne Sylvain, et au sud-ouest à David Normand,—avec maison, granges et autres bâties dessus construites.

2. Une terre faisant partie du lot numéro sept, dans le huitième rang du canton de Stanford, contenant trois arpents de front sur la profondeur du lot; borné en front par le septième rang, en arrière par le neuvième rang, d'un côté au nord-est, par Olivier Simard, et de l'autre côté, au sud-ouest, par Esdras Cyr, re-

## Sheriff's Sales.—Arthabaska.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charger*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

## FIERI FACIAS

*Circuit Court in and for the County of Drummond, District of Arthabaska.*

Arthabaska, to wit: } JAMES DUNCAN, Plaintiff;  
No. 300. } against NICOLAS WEB-  
BER, junior, Defendant.

The lot of land known as number twenty-six, in the twelfth range of the township of Grantham, and containing about fifty acres in superficies; bounded in front, by the Saint-Hyacinthe road, in depth, by the south easterly line of lot number twelve, joining on one side, to the south-west, Paul Lavallée, and on the other side, to the north-east, Nicolas Webber, senior.

To be sold at the registry office at the county of Drummond, at Drummondville, on the SECOND day of DECEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of December next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy-Sheriff,  
Arthabaskaville, 23rd July, 1875. 3894  
[First published, 31st July, 1875.]

## FIERI FACIAS.

*Circuit Court in and for the county of Drummond, District of Arthabaska.*

Arthabaska, to wit: } JAMES DUNCAN, Plain-  
No. 3676. } tiff; against NICOLAS  
WEBBER, senior, Defendant.

The north-easterly half of lot number twenty-six, in the twelfth range of the township of Grantham, containing about fifty acres in superficies; bounded in front by the Saint-Hyacinthe road, in depth by the southerly lateral line of lot number twelve, joining on one side, to the south-west, Nicolas Webber, junior, and on the other side, to the north-east, J. L. G. Mansau.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the SECOND day of DECEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of December next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's office, Deputy-Sheriff,  
Arthabaskaville, 23rd July, 1875. 3892  
[First published, 31st July, 1875.]

## FIERI FACIAS.

*Circuit Court, for the district of Arthabaska.*

Arthabaska, to wit: } GEORGE J. PACAUD, Plain-  
No. 498. } tiff; against FERDINAND  
MARCOUX, Defendant.

1. A land situate in the eighth range of the township of Stanford, forming part of lot of land number six, containing two arpents, more or less, in front, by the depth of the lot, bounded in front to the seventh range, in rear to the ninth range, joining on one side, to the north-east, Etienne Sylvain, and to the south-west, David Normand,—with a house, barn and other buildings thereon erected.

2. A land forming part of lot number seven, in the eighth range of the township of Stanford, containing three arpents in front, by the depth of the lot, bounded in front to the seventh range, in rear by the ninth range, on one side, to the north-east, by Olivier Simard, and on the other side, to the south-west, by Esdras

présentant Pierre Marchand,—avec une grange dessus construite.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le QUATRIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à dix heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de décembre prochain.

CHARLES J. POWELL,  
Bureau du Shérif, Député shérif.  
Arthabaskaville, le 29 juillet, 1875. 3949 3  
[Première publication, 31 juillet, 1875.]

Cyr, representing Pierre Marchand,—with a barn thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the FOURTH day of DECEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of December next.

CHARLES J. POWELL,  
Sheriff's Office, Deputy sheriff.  
Arthabaskaville, 29th July, 1875. 3950  
[First published, 31st July, 1875.]

## Ventes par le Shérif.—Beauce.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les **TERRES** et **HÉRITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } **ROMAIN MARCOUX**, cultivateur, de la paroisse de Saint-François, en le district de Beauce et autres, Demandeurs; contre **RÉMI GRONDIN**, aussi de Saint-François, en le dit district, cultivateur, Défendeur, savoir :

1. Une terre située en la paroisse de Saint-François de la Beauce, au premier rang, côté sud-ouest de la rivière Chaudière, de deux arpents de front sur environ quarante arpents de profondeur, bornée en avant, par la rivière Chaudière, en arrière, par la concession Saint-Joseph, au sud-est, par la terre de Charles Mathieu, et au nord-ouest, par la ligne seigneuriale qui sépare les seigneuries s-R gaud, Vaudreuil et Saint-Joseph, sud-ouest,—circonstances et dépendances. Avec réserve sur cette terre, d'un droit de passage, à pieds ou en voitures, par communiquer du chemin Royal jusque sur l'île ci-après désignée, pour servir de sortie au propriétaire de cette dite île.

2. Une île située en la dite paroisse de Saint-François de la Beauce, dans la rivière " Le Bras, " au côté sud-est de la terre ci-dessus désignée, contenant environ deux ou trois arpents de terre en superficie,—circonstances et dépendances.

3. Un certain terrain ou about de terre situé en la paroisse de Saint-Joseph de la Beauce, à la profondeur des terres du premier rang, côté sud-ouest de la rivière Chaudière, d'un arpent de front sur environ vingt-cinq arpents de profondeur, et bornée en avant, par la profondeur de la terre de François-Xavier Grondin, en arrière, par le trait carré des terres de la concession Saint-Jacques, d'un côté, au sud-est, par la ligne seigneuriale entre les seigneuries Rigaud-Vaudreuil et Saint-Joseph, sud-ouest, et d'autre côté, au nord-ouest, par le terrain de François-Xavier Grondin,—circonstances et dépendances.

4. Une terre située en la dite paroisse de Saint-Joseph de la Beauce, concession Saint-Jacques, d'un arpent de front sur environ vingt-cinq arpents de profondeur, bornée en avant, par l'about ci-dessus désigné, en arrière, par le bout de sa profondeur, d'un côté, au sud-est, par la ligne seigneuriale entre les seigneuries Rigaud-Vaudreuil et Saint-Joseph, sud-ouest, et d'autre côté, par le terrain de François-Xavier Grondin,—circonstances et dépendances.

5. Une terre située en la dite paroisse de Saint-Joseph de la Beauce, côté nord-est de la rivière Chaudière, concession l'Assomption, numéro quatre vingt-deux, de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur environ, bornée en avant, au fronteau des terres de la dite concession, en arrière, par les terres

## Sheriff's Sales.—Beauce.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the under-mentioned **LANDS AND TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : } **ROMAIN MARCOUX**, far-mer, of the parish of Saint-François, in the district of Beauce, *et al.*, Plaintiffs; against **RÉMI GRONDIN**, also of Saint-François, in the said district, farmer, Defendant, to wit :

1. A land situate in the parish of Saint-François de la Beauce, in the first range, on the south-west side of the river Chaudière, of two arpents in front, by about forty arpents in depth, bounded in front by the river Chaudière, in rear by the Saint-Joseph concession, on the south-east by the land of Charles Mathieu, and on the north-west by the seigniorial line dividing the seigniories of Rigaud-Vaudreuil and Saint-Joseph south-west,—circumstances and dependencies. Reserving over the said land a right of passage walking or driving, to communicate from the Queen's road to the island hereinafter described, to serve as an outlet to the proprietor of the said island.

2. An island situate in the said parish of Saint-François de la Beauce, in the Le Bras river, on the south-east side of the land herein above described, containing about two or three arpents of land in extent,—circumstances and dependencies.

3. A certain lot or *about* of land, situate in the parish of Saint-Joseph de la Beauce, in rear of the lands of the first range, on the south west side of the Chaudière river, of one arpent in front, by about twenty-five arpents in depth, bounded in front by the depth of the land of François-Xavier Grondin, in rear by the division line of the lands of the Saint-Jacques concession, on one side, to the south-east, by the seigniorial line between the seigniories of Rigaud-Vaudreuil and Saint-Joseph south-west, and on the other side, to the north-west, by the land of François-Xavier Grondin,—circumstances and dependencies.

4. A land situate in the said parish of Saint-Joseph de la Beauce, in the Saint-Jacques concession, of one arpent in front, by about twenty-five arpents in depth, bounded in front by the piece of land or *about* herein above described, in rear by the end of its depth, on one side, to the south-east, by the seigniorial line between the seigniories of Rigaud-Vaudreuil and Saint-Joseph south-west, and on the other side by the land of François-Xavier Grondin,—circumstances and dependencies.

5. A land situate in the said parish of Saint-Joseph de la Beauce, on the north-east side of the river Chaudière, l'Assomption concession, number eighty-two, of three arpents in front, by thirty arpents in depth, or thereabouts, bounded in front by the front line of the lands of the said concession, in rear by the

de la concession Sainte-Marie, d'un côté, au sud-est, par la terre d'Hilaire Doyon, et d'autre côté, au nord-ouest, par celle de Louis Hébert,—circonstances et dépendances. Avec réserve sur cette dernière terre de tous droits de mines et autres, en faveur de l'Honorable Jean-Thomas Taschereau, de Québec, mentionnés dans un acte de vente consenti par le dit Honorable J. T. Taschereau au dit Rémi Grondin, passé devant Mire. Thomas Jacques Taschereau, notaire, le trois novembre mil huit cent soixante-treize, et enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, le dix du même mois sous le numéro 11076.

Pour être vendus, savoir : les lots numéro un et deux, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-François de la Beauce, le SIXIÈME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi ; et les lots numéros trois, quatre et cinq au bureau du shérif, dans le palais de justice, en la paroisse de Saint-Joseph de la Beauce, le SEPTIÈME jour de DECEMBRE aussi prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de décembre prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif. 3871 3  
Beauce, 27 juillet, 1875.  
[Première publication, 31 juillet, 1875.]

lands of the Sainte-Marie concession, on one side to the south-east by the land of Hilaire Doyon, and on the other side, to the north-west, by that of Louis Hébert,—circumstances and dependencies. With a reserve over the said land of all the mining and other rights, in favor of the Honorable Jean Thomas Taschereau, of Québec, set forth in a deed of sale from the said Honorable J. T. Taschereau, to the said Rémi Grondin, passed before Mire. Thomas Jacques Taschereau, notary, on the third day of November, one thousand eight hundred and seventy-three, and registered in the registry office for the county of Beauce, on the tenth day of the same month, under number 11076.

To be sold as follows, to wit : lots numbers one and two at the parochial church door of the parish of Saint-François de la Beauce, on the SIXTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon ; and lots number three, four and five, at the Sheriff's office, in the Court House, in the parish of Saint-Joseph de la Beauce, on the SEVENTH day of DECEMBER also next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of December next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Sheriff. 3872  
Beauce 27th July, 1875.  
[First published, 31st July, 1875.]

## Ventes par le Shérif.--Beauharnois

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné, que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit.

Beauharnois, à savoir : } OWEN LYNCH, écuyer,  
No. 549. } marchand, de la ville  
et du district de Beauharnois, demandeur ; contre  
PIERRE BELARD, alias BALARD, dit LATOUR,  
journalier, de la paroisse de Sainte-Cécile, district de  
Beauharnois, Défendeur.

Un emplacement tenu en franc et commun soccage situé dans l'île Leduc, dans la ville de Salaberry, dans la paroisse de Sainte-Cécile, dans le district de Beauharnois, contenant soixante pieds de front, sur un arpent de profondeur, le tous plus ou moins ; tenant en front à une rue ouverte, en arrière à Honoré Lecompère ou ses représentants, du côté nord-est à The Montreal Cotton Company représentant George Peterkin, et du côté sud-ouest à Thomas Hainault, dit Deschamps.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Beauharnois dans la ville de Beauharnois, le SECOND jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le seizième jour de mars prochain.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 21 octobre, 1875. Shérif. 6375  
[Première publication, 30 octobre, 1875.]

FIERI FACIAS.

Beauharnois, à savoir : } ALEXANDER MOFFAT,  
No. 869. } écuyer, syndic nommé  
à la faillite de Owen Lynch, demandeur ; contre  
PIERRE BELARD, alias BALARD dit LATOUR et  
FELIX LATOUR, tous deux de la paroisse de Sainte-  
Cécile, Défendeurs.

Un emplacement appartenant au dit Félix Latour, situé dans la ville de Salaberry, dans la paroisse de Sainte-Cécile, comté et district de Beauharnois, désigné sous le numéro cent trois du rôle d'évaluation de la

## Sheriff's Sales.--Beauharnois.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale. Oppositions *afin de conserver*, may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court.

Beauharnois, to wit : } OWEN LYNCH, esquire,  
No. 549. } merchant, of the town  
and district of Beauharnois, Plaintiff ; against PIERRE  
BELARD, alias BALARD dit LATOUR, laborer of  
the parish of Sainte-Cécile, district of Beauharnois,  
Defendant.

An emplacement held in free and common soccage, situate in l'île Leduc, in the town of Salaberry, in the parish of Sainte-Cécile, in the district of Beauharnois, containing sixty feet in front, by one arpent in depth, more or less ; bounded in front by an open street, in rear by Honoré Lecompère or his representatives, on the north-east side, by the Montreal Cotton Company representing George Peterkin, and on the south-west side by Thomas Hainault dit Deschamps.

To be sold at the registry office, for the county of Beauharnois, in the town of Beauharnois, on the SECOND day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the sixteenth day march next.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 21st October, 1875. Sheriff. 6376  
[First published, 30th October, 1875.]

FIERI FACIAS.

Beauharnois, to wit : } ALEXANDER MOFFAT,  
No. 869. } esquire, assignee appointed  
to the insolvent estate of Owen Lynch, plaintiff ;  
against PIERRE BELARD alias BALARD dit LA-  
TOUR and FELIX LATOUR, both of the said parish  
of Sainte-Cécile, Defendants.

An emplacement belonging to the said Félix Latour, situate in the town of Salaberry, in the parish of Sainte-Cécile, county and district of Beauharnois, described as number one hundred and three on the

dite ville, contenant quarante-cinq pieds de front sur soixante-et-quinze pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front par une rue projetée parallèle avec le canal de Beauharnois, en profondeur et du côté sud-ouest par le terrain du révérend messire Lasnier et Lambert Tessier, et du côté nord-est par la rue Lasnier—avec une maison dessus construite.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Beauharnois, dans la ville de Beauharnois, le SECOND jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le seizième jour de mars prochain.

L. HAINAULT,  
Beauharnois, 22 octobre, 1875. Shérif.  
[Première publication, 30 octobre, 1875.] 6373

valuation roll of the said town, containing forty-five feet in front by seventy-five feet in depth, more or less; bounded in front by a projected street parallel to the Beauharnois canal, in rear and on the south-west side by the property belonging to the reverend Mr. Lasnier and Lambert Tessier, and on the north-east side by Lasnier street—with a house thereon erected.

To be sold, at the registry office of the county of Beauharnois, in the town of Beauharnois, on the SECOND day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the sixteenth day of March next.

L. HAINAULT,  
Beauharnois, 22nd October, 1875. Sheriff.  
[First published, 30th October, 1875.] 6374

## Ventes par le Shérif.—Bedford.

**AVIS PUBLIC** est par le présent donné que les **TERRES ET HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

**FIERI FACIAS.**

*Dans la Cour Supérieure pour le Bas-Canada. — District d'Iberville.*

Bedford, à savoir : } **ARCADE DECELLES**, com-  
No. 36. } mercant, de la ville de St.-  
Jean, dans le district d'Iberville, Demandeur; contre les terres et tenements de **JOSEPH GALIPEAU**, hôtelier du village de Sutton, dans le district de Bedford, Défendeur.

Un lopin de terre situé dans le canton de Sutton, dans le district de Bedford, étant le lot numéro vingt-un, dans le septième rang ou concession du dit canton de Sutton, de dix arpents de largeur, sur vingt acres de profondeur, plus ou moins, joignant à un bout à un nommé Ledoux, et à l'autre bout à Eusèbe Saint-Pierre, d'un côté au nord, au numéro vingt, et de l'autre côté, au lot numéro deux—avec une grange et une maison sus-érigées.

Pour être vendu, au bureau du régistrateur du comté de Brome, à Knowlton, dans le canton de Brome, district de Bedford, **VENDREDI**, le DIXIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour de décembre prochain.

P. COWAN,  
Bureau du shérif, Shérif,  
Sweetsburgh, 26 juillet, 1875. 3901 3  
[Première publication 31 juillet 1875.]

**FIERI FACIAS.**

*Cour de Circuit pour le District de Bedford.*

Bedford, à savoir : } **CHARLES LECLAIRE**, de la  
No. 8302. } paroisse de Saint-Romuald de  
Farnham, dans le district de Bedford, cultivateur,  
Demandeur; contre les terres et tenements de **JOSEPH VALIQUET**, de la dite paroisse de Saint-Romuald de Farnham, cultivateur, Défendeur, à savoir :

Premièrement. La juste moitié ouest d'un morceau de terre, située dans la paroisse de Saint-Romuald de Farnham, dans le district de Bedford, formant partie du lot numéro quarante-et-un, dans le quatrième rang du canton de Farnham, le tout formant quatre-vingts arpents, plus ou moins; bornée au sud par le chemin de la Reine, à l'est par un nommé Charles Brodeur, au nord par la ligne de concession du cinquième rang, et à l'ouest par Dame Sophronia Bissonnette, épouse de J.-B. Valiquet—avec toutes les améliorations faites.

Secondement. Un morceau de terre situé dans la paroisse de Saint-Romuald de Farnham, dans le dis-

## Sheriff's Sales.—Bedford.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given, that the under mentioned **LANDS and TENEMENTS** have been sized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

**FIERI FACIAS.**

*In the Superior Court for Lower Canada.—District of Iberville.*

Bedford, to wit : } **ARCADE DECELLES**, trader,  
No. 36. } of the town of St. John, in  
the district of Iberville, Plaintiff; against the lands and tenements of **JOSEPH GALIPEAU**, hotel keeper, of the village of Sutton, in the district of Bedford, Defendant.

A lot of land situate in the township of Sutton, in the district of Bedford, being the lot number twenty-one, in the seventh range or concession, of the said township of Sutton, of ten arpents in breadth by twenty acres in depth, more or less, touching at one end to one named Ledoux, and at the other end to Eusèbe St. Pierre, on one side to the north by lot number twenty, and on the other side by lot number twenty-two—with a barn and house thereon erected.

To be sold, at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome, and district of Bedford, on **FRIDAY**, the TENTH day of DECEMBER next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twentieth day of December next.

P. COWAN,  
Sheriff's Office, Shérif,  
Sweetsburgh, 26th July, 1875. 3902  
[First published, 31st July, 1875.]

**FIERI FACIAS.**

*In the Circuit Court for the District of Bedford.*

Bedford, to wit : } **CHARLES LECLAIRE**, of the  
No. 8302. } parish of Saint-Romuald de  
Farnham, in the district of Bedford, yeoman, Plaintiff; against the lands and tenements of **JOSEPH VALIQUET**, of the said parish of Saint-Romuald de Farnham, yeoman, Defendant.

First. The just west half of a piece of land, situate in the parish of Saint-Romuald de Farnham, in the district of Bedford, forming part of lot number forty-one in the fourth range of the township of Farnham, the whole containing eighty arpents, more or less; bounded on the south by the Queen's highway, on the east by one named Charles Brodeur, on the north by the concession line of the fifth range, and on the west by Dame Sophronia Bissonnette, wife of J.-B. Valiquet—with all the improvements made thereon.

Second. A piece of land situate in the parish of Saint-Romuald de Farnham, in the district of Bed-

trict de Bedford, contenant cinquante arpents, plus ou moins, formant partie du lot numéro quarante-trois, quarante-quatre et quarante-cinq, dans le sixième rang du canton de Farnham; borné au sud par la terre de Dame Sophronia Bissonnette, à l'est par la ligne du lot numéro quarante-deux, à l'ouest par la ligne du lot numéro quarante-six, et au nord par les terres de Dame Sophronia Bissonnette, épouse de Jean-Benjamin Valiquet—avec toutes les améliorations faites.

Pour être vendus au bureau du registraire du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge et district de Bedford, JEUDI, le NEUVIÈME jour de DECEMBRE prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de décembre prochain.

P. COWAN,  
Bureau du Shérif, Shérif,  
Sweetsburgh, 26 juillet, 1875. 3897 3  
[Première publication, 31 juillet, 1875.]

**FIERI FACIAS.**

*Dans la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, District de Bedford.*

Bedford, à savoir : } **DUKE ROBERTS**, du village No. 1747. } de Waterloo, dans le dit district de Bedford, cultivateur et commerçant, Demandeur; contre les terres et tenements de **NARCISSE LAMOUREUX**, fils, du canton de Shefford, dans le dit district de Bedford, cultivateur, Défendeur.

Un certain lopin de terre connu et désigné comme étant le lot numéro onze du premier rang des lots ou concessions du dit canton de Shefford, dans le district de Bedford, supposé contenir cent soixante-et-seize acres de terre en superficie, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau du registraire du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, et district de Bedford, MARDI, le SEPTIÈME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de décembre prochain.

P. COWAN,  
Bureau du Shérif, Shérif,  
Sweetsburgh, 26 juillet, 1875. 3903 3  
[Première publication, 31 juillet, 1875.]

**FIERI FACIAS.**

*Cour Supérieure pour le Bas-Canada.—District de Bedford.*

Bedford, à savoir : } **JAMES M. GORDON**, Deman- No. 1594. } deur, et Ernest Racicot, écuyer, de Sweetsburgh, dans le dit district, avocat, demandeur distayant; contre les terres et tenements de **LAVISA JANE ALBEE**, ci-devant du village de West-Farnham, dans le dit district, mais maintenant absent de la province de Québec, autrefois, province du Canada, veuve de feu Elijah-West, en son vivant de West-Farnham susdit, manufacturier de mélodéons en sa capacité de légatrice, universelle et exécutrice testamentaire en vertu du testament du dit feu Elijah-West, Défendeur.

Premièrement.—Un morceau ou une étendue de terre faisant partie du lot numéro quarante-deux, dans le quatrième rang des lots du Canton de Farnham, dans le district de Bedford, contenant deux acres de terre en superficie; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière, d'un côté par Mlle Emily Jane Fraser, épouse de John Bowker, et de l'autre côté par Francis Amos—avec la maison et les bâtisses sus-érigées.

Secondement.—Un autre morceau de terre faisant partie du lot numéro quarante-deux, dans le quatrième rang des lots du dit canton, contenant environ un huitième d'acre en superficie, plus ou moins; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière, par un terrain appartenant à la compagnie dite la ligne de Stanstead, Shefford et Chambly, à l'ouest par le lot numéro quarante-trois, du même rang, courant à un point est—avec une maison en bois à deux étages, ou magasins, sus-érigés.

Pour être vendu au bureau du registraire du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge et district de Bedford, JEUDI, le NEUVIÈME jour de DECEMBRE prochain, à MIDI. Le

ford, containing fifty arpents, more or less, forming part of lots number forty-three, forty-four and forty-five, in the sixth range of the township of Farnham; bounded on the south by the land of Dame Sophronia Bissonnette, on the east by the line of lot number forty-two, on the west by the line of lot number forty-six, and on the north by the lands of Dame Sophronia Bissonnette, wife of Jean-Benjamin Valiquet—with all the improvements made thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge and district of Bedford, on THURSDAY, the NINTH day of DECEMBER next, at the hour of ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable the twentieth day of December next.

P. COWAN,  
Sheriff's Office, Shérif,  
Sweetsburgh, 26th July, 1875. 3898  
[First published, 31st July, 1875.]

**FIERI FACIAS.**

*In the Superior for Lower-Canada, District of Bedford.*

Bedford, to wit : } **DUKE ROBERTS**, of the village No. 1747. } of Waterloo, in the said district of Bedford, farmer and trader, Plaintiff; against the lands and tenements of **NARCISSE LAMOUREUX**, fils, of the township of Shefford, in the said district of Bedford, farmer, Defendant.

A certain lot of land known and distinguished as the lot number eleven of the first range of lots or concessions of the said township of Shefford, in the district of Bedford, supposed to contain one hundred and seventy-six acres of land in superficies, more or less,—with the buildings and improvements thereon made and erected.

To be sold, at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on TUESDAY, the SEVENTH day of DECEMBER next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the sixteenth day of December next.

P. COWAN,  
Sheriff's Office, Shérif,  
Sweetsburgh, 26th July, 1875. 3904  
[First published, 31st July, 1875.]

**FIERI FACIAS.**

*In the Superior Court for Lower-Canada—District of Bedford.*

Bedford, to wit : } **JAMES M. GORDON**, Plaintiff; No. 1594. } and Ernest Racicot, esquire, of Sweetsburgh, in said district, advocate, plaintiff distayant; against the lands and tenements of **LAVISA JANE ALBEE**, heretofore of the village of West-Farnham, in the said district, but now absent from the province of Quebec, formerly the province of Canada, widow of the late Elijah-West in his lifetime of West-Farnham aforesaid, melodian manufacturer, in her capacity of universal legatee and testamentary executrix, under the last will and testament of the said late Elijah-West, Defendant.

First.—A piece or parcel of land forming part of lot number forty-two, on the fourth range of lots in the township of Farnham and district of Bedford, containing two acres of land in superficies; bounded in front by the Queen's highway, in rear and on one side by Miss Emily Jane Fraser wife of John Bowker, and on the other side by Francis Amos—with the house and buildings thereon erected.

Second.—Another piece of land forming part of lot number forty-two on the fourth range, of lots in said township, containing about one eighth of an acre in superficies, more or less; bounded in front by the Queen's highway, in rear by land belonging to the Stanstead, Shefford and Chambly Railroad, on the west by lot number forty-three, of the same range, running to a point east—with a two story wooden building, or shop thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanstead and district of Bedford, on THURSDAY, the NINTH day of DECEMBER next, at the hour of TWELVE of

dit bref rapportable le seizième jour de décembre prochain.

**P. COWAN,**  
 Bureau du shérif, Shérif,  
 Sweetsburgh, 26 juillet, 1875. 3899 3  
 [Première publication, 31 juillet, 1875.]

the clock noon. The said writ returnable the sixteenth day of December next.

**P. COWAN,**  
 Sheriff's Office, Shérif,  
 Sweetsburgh, 26th July, 1875. 3900  
 [First published, 31st July, 1875.]

**Ventes par le Shérif.—Chicoutim.**

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées, au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

**ALIAS FIERI FACIAS.**

*Cour Supérieure—Chicoutimi.*

Chicoutimi, à savoir: } **ISAIE TREMBLAY**, du No. 238. } township de Chicoutimi, comté de Chicoutimi, cultivateur, Demandeur; contre **OCTAVE BERGERON**, du même lieu, aussi cultivateur, Défendeur.

Le lot de terre numéro cinquante-sept, situé dans le rang ouest du chemin Sydenham, dans le township de Chicoutimi, contenant cinquante acres en superficie, plus ou moins, borné en front au dit chemin Sydenham, en profondeur aux terres du cinquième rang sud-ouest, du côté sud-est à Thomas Bergeron, et du côté nord-ouest à Isaïe Tremblay—avec la maison, la grange, l'étable et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, numéro un, à Chicoutimi, le **VINGT-NEUVIEME** jour du mois de **NOVEMBRE** prochain, à **DIX** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de décembre prochain.

**O. BOSSÉ,** Shérif,  
 Bureau du Shérif, Chicoutimi, 19 juillet, 1875. 3845 3  
 [Première publication, 24 juillet, 1875.]

**FIERI FACIAS.**

*Cour Supérieure—Chicoutimi.*

Chicoutimi, à savoir: } **LE CURÉ** et les **MARGUIL-LE** No. 256. } **LE CURÉ** et les **MARGUIL-LE** de l'Oeuvre et Fabrique de la paroisse de Notre-Dame d'Hébertville, dans le comté de Chicoutimi, dans le district de Chicoutimi, demandeurs; contre **ACHILLE OUELLET**, de la paroisse de Notre-Dame d'Hébertville, cultivateur, défendeur.

Une terre sise et située dans le second rang du township de Caron, contenant environ soixante-et-cinq acres en superficie, plus ou moins, faisant la partie sud du lot de terre numéro quinze du dit rang, bornée vers le nord, au lac à la Croix, vers le sud, au troisième rang, joignant du côté est, à l'Idébert Larouche, et du côté ouest à Fabien St. Pierre, ou leurs représentants, ensemble avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, numéro deux, à Hébertville, le **HUITIEME** jour de **JANVIER** prochain, à **DIX** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de janvier prochain (1876).

**O. BOSSÉ,** Shérif,  
 Bureau du Shérif, Chicoutimi, 27 août, 1875. 4791 2  
 [Première publication, 4 septembre 1875.]

**Sheriff's Sales.—Chicoutimi.**

**PUBLIC NOTICK** is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

**ALIAS FIERI FACIAS.**

*Superior Court—Chicoutimi.*

Chicoutimi, to wit: } **ISAIE TREMBLAY**, of the No. 238. } township of Chicoutimi, county of Chicoutimi, farmer, Plaintiff; against **OCTAVE BERGERON**, of the same place, also farmer, Defendant.

Lot of land number fifty-seven, situate in the west range of the Sydenham road, in the township of Chicoutimi, containing fifty acres in extent, more or less, bounded in front by the said Sydenham road, in rear by the lands of the fifth range, south-west, on the south-east side by Thomas Bergeron, and on the north-west side by Isaïe Tremblay,—with the house, barn, stable and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the office of the registration division of Chicoutimi, number one, at Chicoutimi, on the **TWENTY-NINTH** day of the month of **NOVEMBER** next, at **TEN** o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of the month of December next.

**O. BOSSÉ,** Sheriff,  
 Sheriff's Office, Chicoutimi, 19th July, 1875. 3846  
 [First published, 24th July, 1875.]

**FIERI FACIAS.**

*Superior Court—Chicoutimi.*

Chicoutimi, to wit: } **LE CURÉ** et les **MARGUIL-LE** No. 256. } **LE CURÉ** et les **MARGUIL-LE** de l'Oeuvre et Fabrique de la paroisse de Notre-Dame d'Hébertville, in the county of Chicoutimi, in the district of Chicoutimi, plaintiffs, against **ACHILLE OUELLET**, of the parish of Notre-Dame d'Hébertville, farmer, defendant.

A land situate and being in the second range of the township of Caron, containing about sixty-five acres in extent, more or less, forming the southern part of lot number fifteen in the said range, bounded on the north, by the lake Saint-Croix, on the south by the third range, on the east side, by l'Idébert Larouche, and on the west side, by Fabien St. Pierre, or their representatives, together with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the registration division of Chicoutimi, number two, at Hébertville, on the **EIGHTH** day of **JANUARY** next, at **TEN** o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of January next (1876).

**O. BOSSÉ,** Sheriff,  
 Sheriff's Office, Chicoutimi, 27th August, 1875. 4792  
 [First publication, 4th September, 1875.]

## Ventes par le Shérif.—Iberville.

**V**IS PUBLIC est par le présent donné, que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

## VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure

Canada, } LA SOCIÉTÉ PERMANENTE DE CONSTRUCTION DU DISTRICT D'IBERVILLE, Demanderesse; contre BENONIE CHARRET, père, Défendeur.

1. Un lot de terre situé en la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairindie, au côté ouest de la petite rivière de Montréal, de la contenance de quatre arpents et un huitième de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, tenant devant, à la petite rivière de Montréal, derrière, aux terres du Ruisseau des Noyers, d'un côté, au sud, à Narcisse Breault, et d'autre côté, au nord, au défendeur,—avec une maison et autres bâties dessus construites.

A distraire de l'immeuble ci-dessus décrit en premier lieu, 1. la nue propriété de la moitié indivise de la partie nord du dit immeuble, cette partie de l'immeuble étant de la contenance d'un arpent et un huitième de front sur toute la profondeur du dit immeuble, savoir: vingt-cinq arpents, borné en front, par la petite rivière de Montréal, en profondeur, par les terres du Ruisseau des Noyers, d'un côté, au nord, par l'immeuble ci-dessous en second lieu décrit, appartenant au défendeur, et d'autre côté, au sud, par l'autre partie de l'immeuble en premier lieu décrit,—sans bâties dessus construites. La jouissance et l'usufruit seulement la vie durant du dit défendeur de la moitié indivise de la dite partie nord du dit immeuble devant être vendue.

Pour être vendu avec réserve de la partie à distraire de la nue propriété ci-dessus mentionnée, à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairindie, le **HUITIÈME** jour de **NOVEMBRE** prochain, à **ONZE** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le **quinzième** jour de novembre prochain.

Bureau du Shérif,  
Saint-Jean, 22 octobre, 1875.  
[Première publication, 30 octobre, 1875.]

GHS. NOLIN,

Sheriff,  
6367

## FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville

Saint-Jean, à savoir: } LA BANQUE DE SAINT-JEAN, Demanderesse; vs. LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER MONTREAL, CHAMBLAY ET SOREL *et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant à Alexandre Dufresne, écuyer, un des défendeurs en cette cause:

1. Un lot de terre situé en la ville d'Iberville, au côté-est de la rue Napier, dans la seigneurie Bleury, connu sous le numéro neuf, mesurant soixante-et-douze pieds de front sur cent-huit pieds de profondeur, borné en front par la dite rue Napier, en profondeur, par le lot numéro trente-deux, d'un côté, au nord, par le lot numéro huit, et d'autre côté, au sud, par le lot numéro dix—avec une maison en brique, office et cuisine y adjacentes, et autres bâties dessus érigées.

2. Un autre lot de terre situé dans la dite ville d'Iberville, au côté est de la dite rue Napier, mesurant trente-six pieds de front, sur dix-cent-seize pieds de profondeur; borné en front par la dite rue Napier, en profondeur, par la rue Christie, au nord, par la rue

## Sheriff's Sales—Iberville.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

## VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court.

Canada, } THE PERMANENT BUILDING SOCIETY OF THE DISTRICT OF IBERVILLE, Plaintiffs; against BENONIE CHARRET, senior, Defendant.

1. A lot of land situate in the parish of Sainte-Marguerite de Blairindie, on the west side of the little river Montreal, containing four arpents and one-eighth of an arpent in front by twenty-five arpents in depth; joining in front the little river Montreal, in rear the lands of the Ruisseau des Noyers, on one side to the south Narcisse Breault, and on the other side to the north, the said defendant—with a house and other buildings thereon erected.

To be detached from the immovable herein firstly described, the *nue* property of the undivided half of the north part of said immovable, this part of the immovable being of the contenance of one arpent and one-eighth of an arpent in front by the whole depth of the said immovable, to wit: twenty-five arpents, bounded in front by the little river Montreal, in depth by the lands of the Ruisseau des Noyers, on one side to the north by the immovable hereinafter described, belonging to the defendant; and on the other side to the south by the other part of the immovable herein before firstly described—without buildings thereon erected. The *jouissance et usufruit* only during the life of the said defendant of the undivided half of the said north part of the said immovable being to be sold.

To be sold with reserve of that part to be detached of the *nue* property hereinbefore mentioned, at the church door of the parish of Sainte-Marguerite de Blairindie, on the **EIGHTH** day of **NOVEMBER** next, at **ELEVEN** of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifteenth day of November next.

Sheriff's Office,  
Saint-Johns, 22nd October, 1875.  
[First published, 30th October, 1875.]

GHS. NOLIN,

Sheriff,  
6368

## FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint-Johns, to wit: } LA BANQUE DE SAINT-JEAN, Plaintiff; vs. THE MONTREAL CHAMBLAY AND SOREL RAILWAY COMPANY *et al.*, Defendants.

As belonging to Alexandre Dufresne, esquire, one of the defendants in this cause:

1. A lot of land situate in the town of Iberville, on the east side of Napier street, in the seignory Bleury, known as lot number nine, measuring seventy-two feet in front, by one hundred and eight feet in depth; bounded in front, by said Napier street, in depth, by the lot number thirty-two, on one side, to the north, by lot number eight, and on the other side, to the south, by lot number ten—with a brick house, office and kitchen, joining it and other buildings thereon erected.

2. An other lot of land situate in the said town of Iberville, on the east side of said Napier street, measuring thirty-six feet in front, by two hundred and sixteen feet in depth; bounded in front, by said Napier street, in depth, by Christie street, to the north,

Edmond, et au sud, par Pierre Mercier et autres—avec une maison et autres bâties dessus construites

3. Un lot de terre situé au même lieu, de la contenance de soixante-et-douze pieds de front, sur deux cent seize pieds de profondeur; borné en front, par la rue Napier, en profondeur, par la rue Christie, au nord, par Joseph Loïselle, et la propriété Vincelette, et au sud, par la dite rue Edmond—avec maison, hangars et autres bâties dessus construites.

4. Une terre située en la paroisse de Saint-Athanase, dans la quatrième concession, seigneurie Bleury, comté et district d'Iberville, de la contenance d'environ quatre-vingt-dix arpents en superficie, sans aucune garantie de mesure précise; borné en front par le chemin de la dite quatrième concession, en profondeur, par les terres de la cinquième concession, au côté sud, par Martin Quinn, et au côté nord, par un nommé Berger—avec maison, grange et autres bâties dessus construites.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Athanase, le SECONDE jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de décembre prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif, Shérif.  
Saint-Jean, 26 juillet, 1875. 3857 3  
[Première publication, 31 juillet, 1875.]

by Edmond street, and to the south, by Pierre Mercier and others—with a house and other buildings thereon erected.

3. A lot of land situate at the same place, containing seventy-two feet in front, by two hundred and sixteen feet in depth; bounded in front, by Napier street, in depth, by Christie street, to the north, by Joseph Loïselle, and the Vincelette property, and to the south, by said Edmond street—with a house, hangars and other buildings thereon erected.

4. A farm situate in the parish of Saint-Athanase, in the fourth concession, seigniory of Bleury, county and district of Iberville, containing about ninety arpents in superficies, without any guaranty as to precise measure; bounded in front, by the road of said fourth concession, in depth, by the lands of the fifth concession, on the north side, by one named Berger, and on the south side, by Martin Quinn—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Athanase, on the SECOND day of DECEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the twentieth day of December next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office, Shérif.  
Saint-Johns, 26th July, 1875. 3858  
[First published, 31st July, 1875.]

## Ventes par le Shérif.—Montmagny.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné, que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de le faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-igné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.

District de Montmagny, } LOUIS BELANGER, de  
à savoir: No. 202. } la paroisse de Saint-Thomas, cultivateur; contre NAPOLEON BOUTET, de l'endroit appelé Saint-Aubert, commerçant; savoir:

Un terrain d'un arpent en superficie plus ou moins, situé en la paroisse de Saint-Thomas, première concession, au sud de la rivière du sud, joignant d'un côté, au nord-est, à Adolphe Proulx, à deux perches du moulin à scie y après mentionné, d'autre côté, au sud-ouest, à Symphorien Bernier, d'un bout par le nord, au dit Symphorien Bernier, d'autre bout par le sud, à Alexis Fournier ou à quatre perches du sud du dit moulin,—avec ensemble le moulin à scie dessus construit avec ses dalles, chaussée, tournants à travaillants, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à mon bureau, au palais de justice, dans le village de Montmagny, JEUDI, le DEUXIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le septième jour de décembre prochain.

J. D. LEPINE,

Bureau du Shérif, Shérif.  
Montmagny, 24 juillet, 1875. 3859 3  
[Première publication, 31 juillet, 1875.]

## Sheriff's Sales.—Montmagny.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.

District of Montmagny, } LOUIS BELANGER, of  
To wit: No. 202. } the parish of Saint-Thomas, farmer; against NAPOLEON BOUTET, of the place called Saint-Aubert, trader, to wit:

A lot of one arpent in extent, more or less, situate in the parish of Saint-Thomas, first concession south of Rivière du Sud, bounded on one side, to the north east, by Adolphe Proulx, at two perches from the sawmill hereinafter mentioned, on the other side to the south west, by Symphorien Bernier, at one end to the north, by the said Symphorien Bernier, at the other end to the south, by Alexis Fournier, or at four perches south of the said mill,—together with the saw mill thereon erected, with its pipes, dam, machinery and apparatus, circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the Court House, in the village of Montmagny, on THURSDAY, the SECOND day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventh day of December next.

J. D. LEPINE,

Sheriff's Office, Shérif.  
Montmagny, 24th July, 1875. 3860  
[First published, 31st July, 1875.]

## Ventes par le Shérif.—Montréal.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes

## Sheriff's Sales.—Montreal.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims

ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente: les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Jref.

**FIERI FACIAS.**  
*District of Montreal.*

Montréal, à savoir: } **JOSEPH O. TURGEON**, De-  
No. 804 } mandeur; contre **HONORE**  
**LEFEBVRE**, Défendeur.

1. Un terrain situé dans le quartier Saint-Laurent, dans la division ouest de la cité de Montréal, connu et désigné sur le plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Laurent, comme faisant partie des lots numéros trois cent quatre-vingt-dix-sept et trois cent quatre-vingt-dix-huit (397 et 398) du dit quartier Saint-Laurent, et contenant quatre-vingt-dix-sept pieds de largeur sur quatre-vingt-treize pieds et neuf pouces de profondeur, formant huit mille quatre cent trente-six pieds en superficie, le tout mesure anglaise, tenant devant à la rue Sainte-Catherine, derrière, à un passage en commun de neuf pieds de largeur, mesure anglaise, du côté nord-est, à la propriété habitée par Louis Germain Turgeon, écuyer, médecin, et du côté sud-ouest, à la rue Saint-Philippe,—avec deux maisons dessus en voie de construction, dont une faisant face sur la rue Saint-Catherine à quatre côtés, et dont le mur est sujet à un droit de mitoyenneté avec le dit Louis Germain Turgeon, et l'autre ayant front sur la rue Saint-Philippe à deux côtés.

2. Un certain terrain situé dans le quartier Saint-Laurent, dans la cité et district de Montréal, portant le numéro quatre cent dix-sept sur le plan et livre de renvoi officiels du dit quartier pour les fins d'enregistrement, borné en front, par la rue Saint-Philippe, mesurant le dit terrain quatre-vingt-seize pieds de profondeur sur quarante-deux pieds de largeur,—avec le solage en pierre d'une maison qui vient d'être démolie.

Pour être vendue, en mon bureau, en la cité de Montréal, le SEPTIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mars prochain.

**C. A. LEBLANC,**

Bureau du shérif. Shérif.  
Montréal, 26 octobre, 1875. 6403  
[Première publication, 30 octobre, 1875.]

**FIERI FACIAS.**  
*De la Cour Supérieure.*

Montréal, à savoir: } **NARCISSE RACETTE**, De-  
No. 2400. } mandeur; contre **PIERRE**  
**HOULE**, Défendeur.

Quatre lots de terre ou emplacements situés en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, connus et désignés sous les numéros (21, 22, 23 et 24), vingt-et-un, vingt-deux, vingt-trois et vingt-quatre, au plan et subdivision du lot (No. 1155,) onze cent cinquante-cinq des plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques, de la dite cité de Montréal, contenant, chacun des dits lots de terre contigus, vingt-deux pieds de front sur soixant-cinq pieds de profondeur, plus ou moins, de mesure anglaise, tenant devant à la rue Wolf, et en arrière au lot No. 1154, onze cent cinquante-quatre,—avec une maison en bois lambrissée en briques à trois étages, de quatre-vingt-huit pieds de front sur vingt-six pieds de profondeur, et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le DEUXIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de décembre prochain.

**C. A. LEBLANC,**

Bureau du Shérif, Shérif.  
Montréal, 28 juillet, 1875. 3957 3  
[Première publication, 31 juillet, 1875.]

on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

**FIERI FACIAS.**  
*District of Montreal.*

Montréal, to wit: } **JOSÉPH O. TURGEON**, Plain-  
No. 804 } tiff; against **HONORE LEFEB-**  
**VRE**, Defendant.

1. A lot situate in Saint-Lawrence ward, of the city of Montreal, known and described on the official plan and book of reference for Saint-Lawrence ward aforesaid, as forming part of lots numbers three hundred and ninety-seven and three hundred and ninety-eight (397 & 398) of Saint-Lawrence ward aforesaid, measuring ninety-three feet nine inches in depth, forming a superficial extent of eight thousand four hundred and thirty-six feet, the whole english measure, bounded in front by Sainte-Catherine street, in rear by a common passage nine feet in width, english measure, on the north-east side by the property occupied by Louis Germain Turgeon, esquire, physician, and on the south-west side by Saint-Philip street—with two houses in course of erection thereon, one of them facing on Sainte-Catherine street, divided into four tenements, and whose gable (pignon) is subject to right of *mitoyenneté* with the said Louis Germain Turgeon, and the other fronts on Saint-Philip street, on both sides.

2. A certain lot situate in Saint-Lawrence ward, in the city and district of Montreal, being number four hundred and seventeen on the official plan and book of reference for the said ward, for registration purposes, bounded in front by Saint-Philip street, said lot measuring ninety-six feet in depth by forty-two feet in width—with the stone foundation of a house lately demolished.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of March next.

**C. A. LEBLANC,**

Sheriff's Office, Sheriff.  
Montréal, 26th October, 1875. 6404  
[First published, 30th October, 1875.]

**FIERI FACIAS.**  
*From the Superior Court.*

Montréal, to wit: } **NARCISSE RACETTE**,  
No. 2400. } Plaintiff; against **PIERRE**  
**HOULE**, Defendant.

Four lots of land or emplacements situate in the city of Montreal, in the district of Montreal, known and described as numbers twenty-one, twenty-two, twenty-three and twenty-four, (21, 22, 23 and 24), on the plan and subdivision of lot number eleven hundred and fifty-five, (No. 1155), on the official plan and book of reference for Saint-James ward, of the said city of Montreal, each of the said lots being contiguous, twenty-two feet in front by seventy-one feet in depth, more or less, english measure, bounded in front by Wolf street, in rear, by lot number eleven hundred and fifty-four, (No. 1154)—with a three story wooden house faced with brick, eighty-eight feet in front by twenty-six feet in depth, and other buildings thereon erected.

To be sold, at my office, in the city of Montreal, on the SECOND day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of December next.

**C. A. LEBLANC,**

Sheriff's Office, Sheriff.  
Montréal, 28th July, 1875. 3958  
[First published, 31st July, 1875.]

## Ventes par le Shérif—Outaouais.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juri.

FIERI FACIAS.

De la Cour de Magistrat.

Province de Québec, } **THOMAS O'BRIEN**,  
District d'Outaouais, } du canton de Hull, dans  
No. 1158. } le comté d'Outaouais, culti-  
vateur-propritaire, demandeur; contre les terres et  
tenements de **WILLIAM O'BRIEN**, du même lieu,  
cultivateur-propritaire, défendeur, à savoir:

La moitié sud du lot numéro sept, dans le sixième rang du susdit canton de Hull, contenant cent arpents de terre, plus ou moins—avec une maison et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendu au bureau du régistrateur, pour le comté d'Outaouais, dans la cité de Hull, le TROISIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de janvier, A. D. 1876.

LOUIS M. COUTLEE,

Bureau du Shérif, } Shérif.  
Aylmer, 19 juillet, 1875. } 3813 3  
[Première publication, 24 juillet, 1875.]

FIERI FACIAS.

De la Cour Supérieure.—Outaouais.

District d'Outaouais, } **GEORGE WASHINGTON**  
Cour Supérieure, } **EATON**, du village de  
No. 76. } Buckingham, dans le dit dis-  
trict d'Outaouais, écuyer, et marchand de bois. Deman-  
deur; contre les terres et tenements de **PATRICK**  
**O'CALLAGHAN**, du canton de Buckingham, dans le  
dit district, cultivateur, propriétaire, Défendeur, à  
savoir:

Tout ce lopin ou lot de terre sis et situé dans le dixième rang du dit canton de Buckingham, dans le comté d'Outaouais, et dans la Province de Québec, et ordinairement connu comme étant la moitié est du lot numéro quatorze, contenant cent acres de terre en superficie, plus ou moins,—avec toutes les dépendances sur icelui et y appartenant.

Pour être vendu au bureau du régistrateur pour le comté d'Outaouais, dans la cité de Hull, le TREIZIÈME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de janvier, 1876.

LOUIS M. COUTLÉE

Bureau du Shérif, } Shérif.  
1er Septembre, 1875. } 5083 2  
[Première publication, 11 septembre, 1875.]

## Ventes par le Shérif—Québec.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau

## Sheriff's Sales.—Ottawa.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given, that the under mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charger*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

From the Magistrate's Court.

Province of Québec, } **THOMAS O'BRIEN** of  
District of Ottawa, } the township of Hull, in  
No. 1158. } the county of Ottawa, yeoman,  
plaintiff; against the lands and tenements of **WIL-**  
**LIAM O'BRIEN** of the same place, yeoman, de-  
fendant, to wit:

The south half of lot number seven, in the sixth range of the township of Hull, aforesaid containing one hundred acres of land, more or less—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar, for the said county of Ottawa, in the city of Hull, on the THIRD day of DECEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the fifth day of January A. D., 1876.

LOUIS M. COUTLEE,

Sheriff's Office, } Shérif.  
Aylmer, 19th July, 1875. } 3814  
[First published, 24th July, 1875.]

FIERI FACIAS.

From the Superior Court.—Ottawa.

District of Ottawa, } **GEORGE WASHINGTON**  
Superior Court, } **EATON**, of the village of  
No. 76. } Buckingham, in the said dis-  
trict, esquire, lumber merchant, Plaintiff; against the  
lands and tenements of **PATRICK O'CALLAGHAN**,  
of the township of Buckingham, in the said district,  
yeoman, Defendant, to wit:

All that parcel or lot of land lying and being in the tenth range of the said township of Buckingham, in the county of Ottawa, and in the Province of Québec, and commonly known as the east half of lot number fourteen, containing one hundred acres in superficies, more or less,—with all appurtenances thereon and thereto belonging.

To be sold, at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the THIRTEENTH day of JANUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the seventeenth day of January, 1876.

LOUIS M. COUTLÉE,

Sheriff's Office, } Shérif.  
1st day of September, 1875. } 5084  
[First published, 11th September, 1875.]

## Sheriff's Sales—Quebec.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given, that the under mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charger*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the

du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

*Cour du Recorder.*

Québec, à savoir: } LA CORPORATION DE LA  
No. 4679. } LA CITE DE QUEBEC; contre  
EDOUARD MADORE, de la cité de Québec, menuisier, à savoir:

1. Un emplacement de forme irrégulière, situé en la cité de Québec, rue Commissaire, mesurant cinquante pieds et six pouces de front et donnant cinq mille sept cent treize pieds en superficie, borné en front, vers le sud, à la dite rue Commissaire, en arrière, vers le nord, partie par François Langlois dit Traversy et Edouard Langlois dit Traversy, d'un côté, vers l'est, à Joachim Gilbert, de l'autre côté, vers l'ouest, partie par Edouard Tranquille, partie par Jean B. Elie dit Breton ou représentants, et partie par le lot ci-après mentionné, — avec un hangard dessus construit, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 211), donné sur le plan du quartier Saint-Roch de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui, faits par le commissaire des terres de la couronne.

2. Un autre emplacement situé en la cité de Québec, rue Saint-Anselme, mesurant vingt-deux pieds et six pouces de front, sur cinquante-neuf pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front, vers l'ouest, à la dite rue Saint-Anselme, en arrière, vers l'est, au lot numéro un ci-haut mentionné, d'un côté, vers le nord, à François Langlois, de l'autre côté, vers le sud, à Jean B. Elie dit Breton ou représentants, — circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 213), donné sur le plan du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le QUATRIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour de mars prochain.

C. ALLEYN,

Québec 21 octobre, 1875. Sheriff.  
[Première publication, 30 octobre, 1875.] 6395

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } DAME LOUISE MERCIER,  
No. 1817. } de la paroisse Sainte-Anne, veuve de feu Jérôme Morel, en son vivant du même lieu, cultivateur; contre JOSEPH VINCENT CLOUTIER, de la paroisse du Château Richer, cultivateur, entre les mains de William Charles Languedoc, de la cité de Québec, avocat, curateur appointé au délaissement fait en cette cause, à savoir:

Un lot de terre situé en la paroisse Saint-Féréol, concession Saint-Vincent de Paul, contenant un arpent et demi de front, sur environ quarante arpents de profondeur; borné au sud par la grande rivière Sainte-Anne, au nord par la concession Saint-Antoine, au nord-est par Christophe Racine et au sud-ouest par François Lachance — avec ensemble la maison et autres bâtisses érigées, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse Saint-Féréol, le QUATRIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le seizième jour de mars prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 22 octobre, 1875. Sheriff.  
[Première publication 30 octobre, 1875.] 63.3

FIERI FACIAS.

*Cour du Recorder.*

Québec, à savoir: } LA CORPORATION DE LA  
No. 73. } LA CITE DE QUEBEC; contre  
JANE EVANS, épouse de Richard Baker, de la cité de Québec, dument séparée de biens, de son dit mari, et le dit Richard Baker, mis en cause pour assisté sa dite épouse, aubergiste, à savoir:

1. Un emplacement de forme irrégulière, situé en la cité de Québec, rue Sainte-Geneviève, mesurant quatre mille cent soixante-sept pieds en superficie, borné en front vers l'est à la dite rue Sainte-Geneviève, en arrière vers l'ouest à Alexandre St. Amant, d'un côté vers le nord, partie par Henriette Tessier, ou ses représentants, partie par Nill Wall, ou ses re-

fiteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

*Recorder's Court.*

Quebec, to wit: } THE CORPORATION OF THE  
No. 4679. } CITY OF QUEBEC; against  
EDOUARD MADORE, of the city of Québec, joiner, to wit:

1. An emplacement of irregular outline, situate in the city of Québec, Commissioner street, measuring fifty feet six inches in front and containing five thousand seven hundred and thirteen feet in extent, more or less, bounded in front, to the south, by Commissioner street aforesaid, in rear to the north, partly by François Langlois dit Traversy and Edouard Langlois dit Traversy, on one side, to the east, by Joachim Gilbert, and on the other side, to the west, partly by Edouard Tranquille and partly by Jean B. Elie dit Breton, or representatives, and partly by the lot hereafter described, — with a hangard thereon erected, circumstances and dependencies. This lot being lot (No. 211), given upon the plan for Saint-Roch's ward, of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

2. Another emplacement situate in the city of Québec, Saint-Anselme street, measuring twenty-two feet six inches in front, by fifty-nine feet in depth, more or less, bounded in front, to west, by Saint-Anselme street aforesaid, in rear to the east, by lot number one above described, on one side, to the north by François Langlois, and on the other side, to the south, by Jean B. Elie dit Breton, — circumstances and dependencies. This lot being number (213), given upon the plan for Saint-Roch's ward, of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the FOURTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of March next.

C. ALLEYN,

Quebec, 21st October, 1875. Sheriff.  
[First published, 30th October, 1875.] 6396

FIERI FACIAS.

Québec, to wit: } DAME LOUISE MERCIER, of  
No. 1817. } the parish of Sainte-Anne, widow of the late Jérôme Morel, in his lifetime of the same place, farmer; against JOSEPH VINCENT CLOUTIER, of the parish of Château Richer, farmer, and William Charles Languedoc, of the city of Québec, advocate — curator to the surrender in this cause made to wit:

A lot of land situate in the parish of Saint-Féréol, Saint-Vincent de Paul concession, containing one arpent and a half in front by about forty arpents in depth; bounded on the south by the grand river Sainte-Anne, north by the Saint-Antoine concession, north-east by Christophe Racine and south-west by François Lachance, — together with the house and outbuildings.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Féréol, on the FOURTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of March next.

C. ALLEYN,

Quebec, 22nd October, 1875. Sheriff.  
[First published, 30th October, 1875.] 6394

FIERI FACIAS.

*Recorder's Court.*

Québec, to wit: } THE CORPORATION OF THE  
No. 73. } CITY OF QUEBEC; against  
JANE EVANS, wife of Richard Baker, of the city of Québec, and from her said husband Richard Baker, duly separated as to property, and the said Richard Baker, mis en cause to assist his said wife, innkeeper, to wit:

1. An emplacement of irregular outline situate on Ste. Geneviève street, containing four thousand one hundred and sixty-seven feet in superficial extent, bounded in front to the east by Ste. Geneviève street aforesaid, in rear to the west by Alexandre St. Amant, on one side to the north partly by Henriette Tessier, or representatives, partly by Nill Wall, or his repre-

présentants, et partie par Dame Jean Gérard, de l'autre côté vers le sud à la rue Nouvelle—avec une maison en briques à deux étages et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 3944) donné sur le plan du quartier Montcalm, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

2. Un autre emplacement situé en la cité de Québec, rue Saint-Gabriel, mesurant cinquante-sept pieds et huit pouces de front, sur vingt-deux pieds et sept pouces de profondeur, plus ou moins, borné en front, vers le sud à la dite rue Saint-Gabriel, en arrière vers le nord, à Dame P. Donati, d'un côté vers l'est au lot numéro trois, ci-après décrit, de l'autre côté vers l'ouest à la rue Jupiter—avec ensemble une maison en pierre à deux étages et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 3925) donné sur le plan du quartier Montcalm, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

3. Un autre emplacement situé en la cité de Québec, rue Saint-Gabriel, mesurant vingt-huit pieds et dix pouces de front sur soixante-trois pieds et onze pouces de profondeur, plus ou moins, borné en front vers le sud à la dite rue Saint-Gabriel, en arrière vers le nord à David Dussault, ou ses représentants, d'un côté vers l'est à Pierre St. Hilaire, de l'autre côté vers l'ouest, partie par Dame P. Donati, et partie par le lot numéro deux, ci-haut décrit—circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No 3926) donné sur le plan du quartier Montcalm, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le QUATRIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour de mars prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 22 octobre, 1875.

Shérif.

[Première publication, 30 octobre, 1875. 6397

**FIERI FACIAS.**

Québec, à savoir : } JAMES DINNING et ANDREW  
No. 2085. } DUNLOP WEBSTER, de la  
cité de Québec, marchands et associés comme tels  
sous le nom et raison de Dinning & Webster; contre  
JOSEPH-OCTAVE BELANGER, de la cité de Québec,  
forgeron, à savoir :

Une étendue de terre sise et située dans la Basse-Ville de Québec, à l'endroit appelé Prés-de-Ville, contenant trente pieds de front ou environ, mesure anglaise, sur telle profondeur qui peut être trouvée depuis la ligne de la rue Champlain jusqu'au pied du cap Diamant; bornée en front à la dite rue Champlain, en arrière au dit cap, d'un côté au sud-ouest aux messieurs Dinning & Webster, et de l'autre côté au nord-est aux héritiers de A. Anderson—avec les bâtisses sus-érigées servant de forge, circonstances et dépendances. Le dit lot étant partie du (No. 2320) donné sur le plan du quartier Champlain de la cité de Québec et le livre de renvoi d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendue à mon bureau, dans la cité de Québec, le QUATRIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'avril prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 22 octobre, 1875.

Shérif.

[Première publication, 30 octobre, 1875.] 6391

**Ventes par le Shérif.—Richelieu.**

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises

sentatives, and partly by Mrs. Jean Gérard, and on the other side to the south, by Nouvelle street, with a two story brick house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies. Said emplacement being (No. 3944), on the plan of Montcalm Ward, of the city of Québec and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

2. Another emplacement situate in the city of Québec, St. Gabriel street, measuring fifty-seven feet eight inches in front, by twenty-two feet seven inches in depth, more or less, bounded in front, to the south, by St. Gabriel street aforesaid, in rear, to the north, by Dame P. Donati, on one side, to the east, by lot number three hereafter mentioned, and on the other side, to the west, by Jupiter street, together with a two story stone house and outbuildings thereon erected—circumstances and dependencies. This lot being (No. 3925), given upon the plan for Montcalm Ward, of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

3. Another emplacement situate in the city of Québec, St. Gabriel street, measuring twenty-eight feet and ten inches, in front, by sixty-three feet eleven inches in depth, more or less, bounded in front, to the south, by St. Gabriel street aforesaid, in rear, to the north, by David Dussault, or representatives, on one side, to the east, by Pierre St. Hilaire, and on the other side, to the west partly, by Dame P. Donati, and partly by lot number two, herein above mentioned.—circumstances and dependencies. This lot being (No. 3926), given upon plan for Montcalm Ward, of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the said city of Québec, on the FOURTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of March next.

C. ALLEYN,

Quebec, 22nd October, 1875.

Sheriff.

[First published, 30th October, 1875.] 6398

**FIERI FACIAS.**

Québec, to wit : } JAMES DINNING and ANDREW  
No. 2085. } DUNLOP WEBSTER, of the  
city of Québec, merchants and partners, carrying on  
business as such under the style and firm of Dinning  
& Webster; against JOSEPH-OCTAVE BELAN-  
GER, of the city of Québec, Blacksmith, to wit :

A lot or parcel of ground situate, lying and being in the Lower-Town of Québec, at the place called Prés-de-Ville, containing thirty feet or thereabouts in front, english measure, by such depth as may be found from the line of Champlain street to the foot of cape Diamond rock; bounded in front by said Champlain street, in rear by the said cape, on one side to the south-west by Messrs. Dinning & Webster, and on the other side to the north-east by the heirs A. Anderson—with the buildings thereon erected as a blacksmith shop, circumstances and dependencies. The said lot being part of (No 2320) given upon the plan of Champlain ward of the city of Québec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the FOURTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the first day of April next.

C. ALLEYN,

Quebec, 22nd October, 1875.

Sheriff.

[First published, 30th October, 1875.] 6392

**Sheriff's Sales.—Richelieu.**

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All

de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente: les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

**FIERI FACIAS.**

*Cour de Circuit—District de Richelieu.*

Sorel, à savoir: } **LOUIS GIRARD**, Demandeur ;  
No 1220. } **LOUIS GIRARD**, Demandeur ;  
contre **ANTOINE VERRONNEAULT**, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Saint-Marcel, district de Richelieu, dans la deuxième concession, de la contenance de deux arpents de front, sur trente arpents de profondeur, tenant en front au chemin de la deuxième concession, en profondeur aux terres de la première concession, d'un côté à Joseph Forcier, et d'autre côté à Prosper Lanoix,—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Marcel, le TROIS MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huit mars prochain.

**P. GUEVREMONT,**

Bureau du shérif, Shérif.  
Sorel, 27 octobre, 1875. 6421  
[Première publication, 30 octobre, 1875.]

**FIERI FACIAS.**

*Cour Supérieure—District de Richelieu.*

Sorel, à savoir: } **LA BANQUE DES MARCHANDS**  
No. 1731. } **DU CANADA**, Demanderesse ;  
contre **OCTAVE GENEREUX ET LOUIS BUTEAU**,  
Défendeurs.

Comme appartenant au dit Louis Buteau.

1. Un lot de terre ou emplacement situé en la ville de Sorel, de forme irrégulière, connu sous le numéro quatre cent vingt-cinq, et renfermé dans les bornes suivantes, tenant devant au chemin de ligne (Rue Royale,) qui conduit à Yamaska, en profondeur à la rue Alfred, d'un côté à la rue Sophie, et d'autre côté, partie au lot numéro quatre cent vingt-sept de Pierre Buteau ou représentants, et partie au lot numéro quatre cent-vingt-six, de David Bourret—avec une boutique, et autres bâtisses dessus érigées, le tout pouvant former un emplacement ordinaire de ville.

2. Un demi emplacement ou morceau de terre situé en la ville de Sorel, renfermé dans les limites suivantes, tenant en front au chemin qui conduit à la concession nommé Pot-au-Beurre, communément appelé chemin de ligne, en profondeur au terrain de Pierre Buteau ou représentants, d'un côté au terrain d'Olivier Cartier ou représentant, et d'autre côté au terrain de David Bourret—avec une maison, et autres bâtisses dessus érigées, le dit morceau de terre contenant en front sur le chemin de ligne susdit cinquante pieds plus ou moins de largeur, de mesure anglaise.

Pour être vendus au bureau du shérif du district de Richelieu, en la ville de Sorel, le QUATRE MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huit mars prochain.

**P. GUEVREMONT**

Bureau du shérif, Shérif.  
Sorel, 28 octobre, 1875. 6423  
[Première publication, 30 octobre, 1875.]

**Ventes par le Shérif.—Rimouski.**

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieu respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le législateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au

oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

**FIERI FACIAS.**

*Circuit Court—District of Richelieu.*

Sorel, to wit: } **LOUIS GIRARD**, Plaintiff; against  
No. 1220. } **ANTOINE VERRONNEAULT**,  
Defendant.

A land situate in the parish of Saint-Marcel, district of Richelieu, in the second concession, measuring two arpents in front, by thirty arpents in depth, bounded in front by the second concession road, in rear by the lands of the first concession, on one side by Joseph Forcier, and on the other side by Prosper Lanoix,—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Marcel, on the THIRD day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eighth day of March next.

**P. GUEVREMONT,**

Sheriff's Office, Sheriff.  
Sorel, 27th October, 1875. 6422  
[First published, 30th October, 1875.]

**FIERI FACIAS.**

*Superior Court—District of Richelieu.*

Sorel, to wit: } **THE MERCHANTS' BANK OF**  
No. 1731. } **CANADA**, Plaintiff; against  
**OCTAVE GENEREUX and LOUIS BUTEAU**, Defendants.

As belonging to the said Louis Buteau.

1. A lot of land or emplacement situate in the town of Sorel, of an irregular outline, known as number four hundred and twenty-five, comprised within the following limits, bounded in front by the line road (or Queen's road), leading to Yamaska, in rear, by Alfred street, on one side, by Sophie street, and on the other side, partly by lot number four hundred and twenty-seven, belonging to Pierre Buteau or his representatives, and partly by lot number four hundred and twenty-six, belonging to David Bourret,—with a shop and outbuildings thereon erected, the whole forming an ordinary town lot.

2. An emplacement or piece of land situate in the town of Sorel, comprised within the following limits, bounded in front, by the road leading to the Pot-au-Beurre concession, commonly called the line road (*chemin de ligne*), in rear, by the property of Pierre Buteau or representatives, on one side, by the property of Olivier Cartier or representatives, and on the other side, by the property of David Bourret,—with a house and outbuildings thereon erected; said piece of land measuring fifty feet, more or less, in width, english measure, on the line road aforesaid.

To be sold at the office of the Sheriff for the district of Richelieu, in the town of Sorel, on the FOURTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eighth day of March next.

**P. GUEVREMONT,**

Sheriff's Office, Sheriff.  
Sorel, 28th October, 1875. 6424  
[First published, 30th October, 1875.]

**Sheriff's Sales—Rimouski.**

**PUBLIC NOTICE** is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen

bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

**FIERI FACIAS DE TERRIS**

*Cour Supérieure—District de Rimouski.*

Rimouski, à savoir: } **DAME FLORE POLLIOT et**  
No 265. } *al.*, Demandeurs; contre  
**DAME HELEN DUGLASS ALIAS DOUGLASS MAC-**  
**DONALD**, épouse séparée quant aux biens de Richard  
Evariste Cross, Défenderesse, à savoir:

Un terrain ou emplacement situé à l'endroit nommé Sandy Bay, dans le township McNider, de la contenance de deux acres ou superficie; borné au nord au fleuve Saint-Laurent, au sud, au sud-ouest et au nord-est à la terre de Fredrick Astle—avec maison à deux étages, hangars et autres bâtisses sus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de l'Assomption de Notre-Dame, le DEUXIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mars prochain.

S. BERUBÉ,

Bureau du Shérif,  
Rimouski, 21 octobre, 1875. 6435  
[Première publication, 30 octobre, 1875.]

day next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

**FIERI FACIAS DE TERRIS.**

*Superior Court, District of Rimouski.*

Rimouski, to wit: } **DAME FLORE POLLIOT et**  
No. 265 } *al.*, plaintiffs; against **DAME**  
**HELEN DUGLASS ALIAS DOUGLASS MACDONALD**,  
wife separated as to property of Richard Evariste  
Cross, Defendant, to wit:

A lot or emplacement situate at the place called Sandy Bay, in the township of McNider, containing two acres in extent; bounded on the north by the river Saint-Lawrence, on the south, south-west and north-east by the property of Frederick Astle—with a two story stone house, hangard and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold, at the parochial church door of the parish of l'Assomption de Notre-Dame, on the SECOND day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of March next.

S. BERUBÉ,

Sheriff's Office,  
Rimouski, 21st October, 1875. 6436  
[First published, 30th October, 1875.]

**Ventes par le Shérif.—St. François.**

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

**ALIAS VENDITIONI EXPONAS DE TERRIS.**

*Cour Supérieure.*

Saint-François, à savoir: } **EDWARD T. BROOKS,**  
No. 203. } *al.* de la ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, et **J. ALPHONSE CAMIRAND**, de la dite ville de Sherbrooke, tous deux avocats associés, faisant affaires ensemble comme tels à Sherbrooke susdit, sous les nom et raison de Brooks & Camirand, Demandeurs; contre **EDWIN R. JOHNSON**, du canton de Stanstead, dans le dit district, en sa qualité de tuteur dûment nommé à James Robert Johnson, enfant mineur de James Johnson et feu Betsey Bacon, Défendeur, à savoir:

Premièrement.—Cette étendue de terre sise et située dans le canton de Hatley, dans le dit district, contenant trois acres de terre, étant le coin nord-ouest du lot numéro trois dans le sixième rang du dit canton, bornée au nord au lot numéro quatre du dit sixième rang, à l'ouest au lot numéro trois dans le septième rang du dit canton, et des deux autres côtés par le résidu du dit lot numéro trois dans le dix sixième rang, et nommé par les terres appartenant à un nommé Carlton Ayer—et sur laquelle il y avait ci-devant une maison à deux étages et dépendances sus-érigées.

Deuxièmement.—Cette étendue de terre contenant treize acres, dans la partie ouest du lot numéro quatre dans le dit sixième rang du dit canton, bornée comme suit: commençant à un point sur le côté nord-est du chemin public, vis-à-vis de l'endroit où est bâtie la dite maison, trente pieds à l'est d'une certaine porte vis-à-vis la dite maison, delà dans une direction nord, jusqu'à un puits près de la grange sur le dit lot, delà dans une direction nord jusqu'au coin nord-est de la basse cour, delà dans une direction nord, en suivant la maille qui conduit au lac Massawippi, jusqu'à un

**Sheriff's Sales.—St. Francis.**

**PUBLIC NOTICE** is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

**ALIAS VENDITIONI EXPONAS DE TERRIS**

*Superior Court.*

Saint-François, to wit: } **EDWARD T. BROOKS,** of  
No. 203. } *al.* the town of Sherbrooke, in the district of Saint-François, and **J. ALPHONSE CAMIRAND**, of the said town of Sherbrooke, both advocates and copartners, doing business together as such at Sherbrooke, aforesaid, under the name and style of Brooks and Camirand, Plaintiffs; against **EDWIN R. JOHNSON**, of the township of Stanstead, in the said district, in his quality of tutor duly named and appointed to James Robert Johnson, minor son of James Johnson, and the late Betsey Bacon, Defendant, to wit:

Firstly.—That certain piece or parcel of land situate, lying and being in the township of Hatley, in the said district, containing three acres of land, being the north-west corner of lot number three in the sixth range of said township; bounded on the north by lot number four of the said sixth range, on the west by lot number three in the seventh range, of said township, and on the other two sides by the rest of said lot number three in the said sixth range, and namely by lands belonging to one Carlton Ayer—and upon which there was formerly a two story dwelling house and outbuildings erected.

Secondly.—That piece or parcel of land, containing thirteen acres, being the west part of lot number four in the said sixth range of said township, bounded as follows, commencing at a point on the north-east side of the highway opposite to where the said dwelling house stood, thirty feet east of a certain gate opposite the said house, thence in a northerly direction to a well near the barn on the said lot, thence in a northerly direction to the north-east corner of the barn yard, thence in a northerly direction following the lane leading to the Massawippi Lake, to a point within

point à près de quatorze perches de la ligne ouest du dit lot, delà nord, jusqu'à la ligne nord du dit lot, delà ouest, jusqu'au coin nord-ouest du dit lot, delà sud, jusqu'au coin sud-ouest du dit lot, delà est, jusqu'au point du départ, la dite étendue de terre bornée à l'est par une autre partie du dit lot appartenant à John S. Bacon.

Troisièmement.—Une partie du dit lot numéro quatre située au sud et à l'est du pont traversant la rivière Tomifobia, près de la dite maison et du chemin public qui conduit delà au village de Massawippi, dans le dit canton de Hatley, et

Quatrièmement.—Une autre étendue de terre étant vingt acres plus ou moins, du lot numéro cinq dans le dit sixième rang du dit canton, bornée et décrite comme suite: commençant sur la rive de la dite rivière Tomifobia, à un point dans la ligne qui divise les dits lots quatre et cinq dans le dit sixième rang, delà est, jusqu'au coin sud-est du dit lot numéro cinq, delà nord, vingt huit perches, delà ouest, parallèlement avec la première ligne mentionnée jusqu'à la ligne ouest du dit lot, delà sud, jusqu'au point du départ.

Pour être vendus au bureau du registraire de la division d'enregistrement du comté de Stanstead, au village de Stanstead Plain, dans le dit district, le NEUVIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, à la folle enchère, frais et dépens de James Johnson, cultivateur du canton de Hatley, l'adjudicataire. Le dit bref rapportable le vingtième jour de novembre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Sherbrooke, 23 octobre, 1875.  
[Première publication, 30 octobre, 1875.]

Shérif,  
6369

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.

Saint-François, à savoir: } EDWARD PELLEW,  
No. 804. } E FELTON, écuyer, nota-

taire, de la ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, demandeur; contre les terres et tenements de SAMUEL JOHNSTON, cultivateur, du village de Waterville, dans le canton de Compton, dans le dit district, Défendeur, à savoir:

Cette étendue de terre sise et située dans le dit canton de Compton, connue et désignée comme partie du lot numéro dix-huit, dans le deuxième rang des lots sises dans le dit canton de Compton, à être distraite du quart nord du dit lot, commençant au coin nord-est du dit lot courant vers le sud, un quart de la largeur du dit lot, delà courant ouest parallèle avec les lignes de côtés du dit lot, jusqu'au chemin de la Reine, depuis Waterville à Hatley, delà courant nord jusqu'à la ligne nord du dit lot, delà courant est jusqu'au coin en premier lieu mentionné et supposé contenir environ trente-quatre acres de terre en superficie, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites sur icelle.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la ville de Sherbrooke, dans le dit district, le TREIZIÈME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de janvier prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Sherbrooke, 7 septembre, 1875.  
[Première publication, 11 septembre, 1875.]

Shérif,  
3117 2

## Ventes par le Shérif.—St. Hyacinthe

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas

fourteen rods of the west line of the said lot, thence north to the north line of said lot, thence west to the north-west corner of said lot, thence south to the south-west corner of said lot, thence east to the place of beginning. The said parcel of land, bounded to the east by another part of said lot belonging to John S. Bacon.

Thirdly.—That portion of said lot number four, lying south and east of the bridge crossing the Tomifobia river, near the said house, and of the highway leading thence to Massawippi village, in the said township of Hatley, and

Fourthly.—Another certain piece or parcel of land being twenty acres, more or less, of lot number five in the said sixth range of said township, bounded and described as follows, commencing at the bank of the said Tomifobia river, at a point in the line dividing said lots four and five in the said sixth range, thence east to the south-east corner of said lots number five, thence north twenty-eight rods, thence west parallel with the first mentioned line, to the west line of said lot, thence south to the place of beginning.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Stanstead, at Stanstead Plain village, in said district, on the NINTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, at the *Folle enchère* costs and charges of James Johnson, of the township of Hatley, farmer, the adjudicataire. The said writ returnable on the twentieth day of November next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sherbrooke, 23rd October, 1875.  
[First published, 30th October, 1875.]

Shérif,  
6370

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court for the district of Saint-François, Saint-François, to wit: } EDWARD PELLEW FEL,

No. 804. } E TON, of the town of Sherbrooke, in the district of Saint-François, esquire, notary, Plaintiff; against the lands and tenements of SAMUEL JOHNSTON, of the village of Waterville, in the township of Compton, in the district aforesaid, yeoman, Defendant, to wit:

That certain tract or parcel of land situated and being in the said township of Compton, known and distinguished as part of lot number eighteen in the second range of lots in the said township of Compton, to be taken from the north quarters of the said lot commencing at the north-east corner of said lot, running toward the south one-fourth of the width of said lot, thence running west parallel with the side lines of said lot to the Queen's highway from Waterville to Hatley, thence running north to the north line of said lot, thence running east to the first mentioned corner, and supposed to contain about thirty-four superficial acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made, and the appurtenances thereunto belonging.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, at the town of Sherbrooke, in said district, on the THIRTEENTH day of JANUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of January next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sherbrooke, 7th September, 1875.  
[First published, 11th September, 1875.]

Shérif,  
3118

## Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given, that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claim on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Rapinas*, are required to be filed with

de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bre!

**FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.**

*Cour Supérieure.—Saint-Hyacinthe.*

Saint-Hyacinthe, à savoir: }  
No. 1620.

**D A M E PRÉCILLE DAIGNEAU**, veuve de feu Louis Dubreuil, en sa qualité de tutrice dûment appointée en justice aux enfants mineurs issus de son mariage, avec le dit feu Louis Dubreuil, Demanderesse; contre **LOUIS BARRE alias BARÉ**, père, cultivateur, de Saint-Césaire susdit, à savoir:

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Paul d'Abbottsford, dans le rang Saint-Jacques, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, joignant en front, le chemin du dit rang, en profondeur, les terres du rang Papineau, d'un côté, à Césaire Dufresne, et de l'autre côté, à un nommé Sené,—avec une maison et autres bâtisses dessus érigées.

2. Une terre située dans le rang Saint-Ours, paroisse de Saint-Césaire, de la contenance de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, borné en front, par le chemin du dit rang, en profondeur, aux terres de la rivière Yamaska, d'un côté, à Etienne Tremblay, et d'autre côté, à Joseph Tétreau,—avec une maison, grange et autres dépendances.

La terre en second lieu désignée à être vendue à la charge, envers David Ménard, rentier, de Saint-Césaire, et Rosalie Hyon dit Lemoine, son épouse, d'une rente viagère de cent cinquante piastres par année, dans le mois de mai chaque année, la vie durant des dits David Ménard et son épouse, redustible d'un tiers au décès du premier mourant et éteinte au décès du dernier mourant des deux, suivant acte devant Mre. C. Pepin, notaire, du sept avril mil huit cent soixante-et-quatre.

Pour être vendues, le SIXIEME jour de DECEMBRE prochain, la terre en second lieu désignée, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Césaire, à DIX heures du matin, et la terre en premier lieu désignée, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Paul, à UNE heure après midi. Bref rapportable le dix-huit décembre prochain.

L. TACHÉ,

Bureau du Shérif,  
Saint-Hyacinthe, 27 juillet, 1875.  
[Première publication, 31 juillet, 1875.]

Shérif,  
3945 3

**FIERI FACIAS DE TERRIS.**

*Cour de Circuit dans et pour le district de Saint-Hyacinthe.*

Saint-Hyacinthe, à savoir: }  
No. 9882.

**JOSEPH TOUCHETTE**, Demandeur; contre **JEAN-BAPTISTE PARE**, Défendeur, à savoir:

Une terre située en la paroisse de Saint-Liboire, dans le rang Saint-George, étant la moitié est du lot numéro trente du rang Saint-George, de deux arpents de front sur vingt-et-un arpents de profondeur, tenant devant, au chemin du dit rang, en profondeur, au rang Saint-Patrick, au nord-ouest, à Louis Langevin, et au sud-est, à Jean Gauthier,—avec une maison, grange, étable et autres dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Liboire, le TROIS DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Bref rapportable le onze décembre prochain.

L. TACHÉ,

Bureau du shérif,  
Saint-Hyacinthe, 28 juillet, 1875.  
[Première publication, 31 juillet, 1875.]

Shérif,  
3943 3

**FIERI FACIAS DE TERRIS.**

*Cour de Circuit dans et pour le District de Saint-Hyacinthe.*

Saint-Hyacinthe, à savoir: }  
No. 230.

**HONORE MERCIER**, esquire, avocat, Demandeur; contre **FRANÇOIS SCHILLER**, journalier, ci-devant de Sainte-Marie, Défendeur, à savoir:

Un terrain situé dans le village de la paroisse Sainte-Marie de Monnoir, contenant environ un arpent de terre en superficie; borné en front par une ruelle, en profondeur par le ruisseau Saint-Louis, d'un côté, au sud, par Louis Médard Pattenau, et de l'autre côté, au nord, par la veuve Gingras ou leurs représentants—avec une maison et dépendances.

the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ

**FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.**

*Superior Court.—Saint-Hyacinthe.*

Saint-Hyacinthe, to wit: }  
No. 1620.

**MRS. PRÉCILLE DAIGNEAU**, widow of the late Louis Dubreuil, in her capacity of tutrix duly appointed to the minor children issued of her marriage with the late Louis Dubreuil, Plaintiff; against **LOUIS BARRE alias BARÉ**, senior, Defendant, to wit:

1. A land situate in the parish of Saint-Paul of Abbottsford, in the Saint-Jacques range, of two arpents in width, by thirty arpents in depth, joining in front, the road of the said range, in rear the farms of the Papineau range, on one side, Césaire Dufresne, and on the other side, one named Sené,—with one house and other buildings thereon erected.

2. A land situate in the range Saint-Ours, parish of Saint-Césaire, containing two arpents in front, by thirty arpents in depth, bounded in front, by the road of said range, in rear, the farms of the Yamaska river, on one side, Etienne Tremblay, and on the other side, Joseph Tétreau,—with one house, barn and other buildings thereon.

The land secondly described to be sold, subject towards David Menard, annuitant, of Saint-Césaire, and Rosalie Hyon dit Lemoine, his wife, to a life rent of one hundred and fifty dollars, annually in the month of May each year, the life time of said David Ménard and his wife, to be reduced by one third at the death of the first dying and abolished at the death of the surviving, according to an act before C. Pepin, notary, of the seventh of April, one thousand eight hundred and sixty-four.

To be sold, on the SIXTH day of DECEMBER next, the land secondly described, at the church door of the parish of Saint-Césaire, at TEN o'clock in the morning, and the land first described at the church door of the parish of Saint-Paul, at ONE o'clock in the afternoon. Writ returnable on the eighteenth day of December next.

L. TACHE,

Sheriff's Office,  
Saint-Hyacinthe, 27th July, 1875.  
[First published, 31st July, 1875.]

Sheriff,  
3946

**FIERI FACIAS DE TERRIS.**

*Circuit Court in and for the District of Saint-Hyacinthe.*

Saint-Hyacinthe, to wit: }  
No. 9882.

**JOSEPH TOUCHETTE**, Plaintiff; against **JEAN-BAPTISTE PARE**, Defendant, to wit:

A land situate in the parish of Saint-Liboire, in the Saint-George range, being the east half of lot number thirty of said Saint-George range, of two arpents in front by twenty-one arpents in depth, joining in front the road of said range, in rear, the Saint-Patrick range, on the north-west side, Louis Langevin, and on the south-east side, Jean Gauthier,—with one house, barn, stable and other dependences.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Liboire, the THIRD day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the morning. Writ returnable on the eleventh day of December next.

L. TACHE,

Sheriff's Office,  
Saint-Hyacinthe, 28th July, 1875.  
[First published, 31st July, 1875.]

Sheriff,  
3944

**FIERI FACIAS DE TERRIS.**

*Circuit Court in and for the District of Saint-Hyacinthe.*

Saint-Hyacinthe, to wit: }  
No. 230.

**HONORE MERCIER**, esquire, advocate, Plaintiff; against **FRANÇOIS SCHILLER**, laborer, heretofore of Sainte-Marie, Defendant, to wit:

A land situate in the village of the parish of Sainte-Marie de Monnoir, containing about one arpent of land in extent; bounded in front by a lane, in rear by the Ruisseau Saint-Louis, on one side, to the south, by Louis Médard Pattenau, and on the other side, to the north, by Mrs. widow Gingras, or their representatives—with a house and dependencies.

Pour être vendu, à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Marie, le PREMIER DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Bref rapportable le onze décembre prochain.

L. TACHÉ,  
Bureau du Shérif, Shérif.  
Saint-Hyacinthe, 27 juillet 1875. 3887 3  
[Première publication, 31 juillet, 1875.]

To be sold, at the parochial church door of the parish of Sainte-Marie, on the FIRST day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eleventh day of December next.

L. TACHE,  
Sheriff's Office, Sheriff.  
Saint-Hyacinthe, 27th July, 1875. 3888  
[First published, 31st July, 1875.]

### Vente par le Shérif.—Terrebonne

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné, que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps, dans les six jours qui suivront le rapport du bref.

#### FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour Supérieure, district de Montréal.  
Province de Québec, } FRANCIS CUSHING et  
District de Terrebonne, } JAMES CROIL, tous  
à savoir : No. 1808. } deux de la cité et du district de Montréal, marchands, ci-devant en société et y faisant affaires comme tels sous le nom et raison de Cushing, Croil et Cie., Demandeurs; contre VITAL AUBIN, de Sainte-Thérèse, dans le district de Terrebonne, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, comté et district de Terrebonne, dans la côte sud de la dite paroisse, contenant deux arpents de largeur sur quarante-trois arpents de profondeur, plus ou moins, tenant au nord à la rivière aux Chiens, au sud à Olivier Filion et Calais Dubois, d'un côté au nord-est à Nazaire Dubois, et d'autre côté au sud-ouest à Abraham Dubois et Joseph Richard—avec une maison en pierre à deux étages, écurie, grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, district de Terrebonne, SAMEDI, le QUATRIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mars prochain, 1876

Z. ROUSSILLE,

Bureau du Shérif, Shérif.  
Sainte-Scholastique, 25 octobre, 1875. 6417  
[Première publication, 30 octobre, 1875.]

#### FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

De la Cour Supérieure—District de Terrebonne.  
Province de Québec, } ALEXANDER PRID-  
District de Terrebonne, } HAM, marchand du  
à savoir : No. 342. } township de Grenville, dans le district de Terrebonne, Demandeur; contre ORON COOKE, cultivateur du dit township de Grenville, district susdit, Défendeur.

Un certain morceau de terre sis et situé dans le township de Grenville, comté d'Argenteuil, dans le district de Terrebonne, connu et désigné comme la moitié sud du lot numéro vingt-cinq, dans le quatrième rang du dit township contenant environ cent acres de terres en superficie, plus ou moins sans garantie de mesure précise.

Pour être vendu, au bureau d'enregistrement du comté d'Argenteuil, à Lachute, paroisse de Saint-Jerusalem d'Argenteuil, comté d'Argenteuil, district de Terrebonne, JEUDI, le NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de décembre prochain (1875).

Z. ROUSSILLE,

Bureau du shérif, Shérif.  
Ste.-Scholastique, 27 juillet, 1875. 3955 3  
[Première publication, 31 juillet, 1875.]

### Sheriff's Sales.—Terrebonne.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

#### FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Superior Court, District of Montreal.  
Province of Quebec, } FRANCIS CUSHING and  
District of Terrebonne, } JAMES CROIL, both of  
to wit : No. 1808. } the city and district of Montreal, merchants, heretofore partner and carrying on business there as such under the name, style and firm of Cushing, Croil & Co., Plaintiffs; against VITAL AUBIN, of Sainte-Thérèse, in the district of Terrebonne, Defendant.

A land situate in the parish of Sainte-Thérèse de Blainville, county and district of Terrebonne, in the south side of the said parish, containing two arpents in width by forty-three arpents in depth, more or less, bounded on the north by river *Aux Chiens*, south by Olivier Filion and Calais Dubois, on one side to the north-east by Nazaire Dubois, and on the other side to the south-west by Abraham Dubois and Joseph Richard—with a two story stone house, a stable, barn, and out buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte-Thérèse de Blainville, on SATURDAY, the FOURTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of March next, 1876.

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's Office, Sheriff.  
Sainte-Scholastique, 25th October, 1875. 6418  
[First published, 30th October, 1875.]

#### FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

From the Superior Court—District of Terrebonne.  
Province of Quebec, } ALEXANDER PRID-  
District of Terrebonne, } HAM, merchant, of the  
to wit : No. 342. } township of Grenville, in the district of Terrebonne, Plaintiff; against ORON COOKE, farmer, of the said township of Grenville, district aforesaid.

A certain piece of land situate and being in the township of Grenville, county of Argenteuil, in the district of Terrebonne, known and described as the south half of lot number twenty-five, in the fourth range of the said township, containing about one hundred acres of land in extent, more or less, without warranty of precise a-measurement.

To be sold at the registry office for the county of Argenteuil, at Lachute, parish of Saint-Jerusalem d'Argenteuil, county of Argenteuil, district of Terrebonne, on THURSDAY, the NINTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of December, next (1875).

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's Office, Sheriff.  
Ste. Scholastique, 27th July, 1875. 3956  
[First published, 31st July, 1875.]

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

*De la Cour Supérieure—District de Terrebonne.*  
Province de Québec, } **D**AME ROSALIE VIC-  
District de Terrebonne, } TOIRE BERNARD, de  
à savoir: No. 321. } la cite et district de Mont-  
réal, veuve de feu Amable Prévost, en son vivant  
échyer, marchand du même lieu, comme ayant été  
commun en biens avec le dit feu Amable Prévost, et  
Gedeon Mélasippe *alias* Menasippe Prévost, écuyer,  
notaire, de la ville de Terrebonne, district de Terre-  
bonne, Simai Prévost, écuyer, marchand, de la cite et  
du district de Montréal, et Oscar Prévost, écuyer,  
avocat, de la cite et du district de Québec, en leur  
qualité d'exécuteurs testamentaires du dit feu Amable  
Prévost, écuyer, Demandeurs; contre SAMUEL CLE-  
LAND, cultivateur, de la paroisse de Saint-Jérusalem  
d'Argenteuil, dans le district de Terrebonne, Défendeur.

Un certain lot de terre sis et situé dans la conces-  
sion Jérusalem, dans la paroisse de Saint-Jérusalem  
d'Argenteuil, comté d'Argenteuil, connue et désignée  
sous le nom de "Duel's Purchase" dans le district  
de Terrebonne, contenant quatre-vingt-dix arpents en  
superficie, plus ou moins, sans garantie de mesure  
précise, joignant en front aux représentants de la  
veuve Jeremiah Minkly, en arrière à Thomas Barron,  
écuyer, ou ses représentants, d'un côté à George  
Gray, et de l'autre côté à Hugh Cleland—avec une  
maison, granges et autres bâtisses dessus construites.

Pour être venu à la porte de l'église, "Free  
Church," à Lachute, paroisse Saint-Jérusalem d'Ar-  
genteuil dit district, JEUDI, le NEUVIEME jour de  
DECEMBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rappor-  
table le sixième jour de décembre prochain, 1875.

Z. ROUSSILLE,

Bureau du shérif, Sherif.  
Sainte-Scholastique, 27 juillet, 1875.  
[Première publication, 31 juillet, 1875.] 3953 3

## FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

*De la Cour Supérieure—District de Terrebonne.*  
Province de Québec, } **D**AME LURENA DAVIS,  
District de Terrebonne, } veuve de feu Robert  
à savoir: No. 316. } Simpson, en son vivant de  
St. André, dit district, et Nelson Davis, écuyer, de  
la cite et district de Montréal, en leur qualité d'exécuteurs  
testamentaires du dit feu Robert Simpson, De-  
mandeurs; contre LOUIS SARAZIN, cultivateur, de  
la paroisse de St. Hermas, dans le dit district de Ter-  
rebonne, Défendeurs.

1. Une terre située au côté nord de la côte St. Pierre,  
dans la paroisse de St. Hermas, comté des Deux-Mon-  
tagnes, dans le district de Terrebonne, contenant  
trente-six arpents de terre en superficie et plus s'il s'y  
trouve, renfermée dans les bornes suivantes, tenant  
devant un chemin de base, derrière à la ligne seigneuriale  
d'Argenteuil, d'un côté à Jean-Baptiste Gérard  
et à Felix Lalonde, et de l'autre côté à la terre en  
second lieu ci-dessous décrite, sans bâtisses.

2. Une autre terre sise et située au côté nord de la  
côte St. Pierre, en la paroisse de St. Hermas, comté  
des Deux-Montagnes, dans le district de Terrebonne,  
contenant trente-six arpents en superficie et plus s'il  
s'y trouve, renfermée dans les bornes suivantes, ten-  
nant devant au chemin de base de la dite côte, par  
derrière à la ligne seigneuriale d'Argenteuil, d'un  
côté à la terre en premier lieu, ci-dessus décrite, et de  
l'autre côté à Bazile Sarazin, avec une maison, une  
étable et autres bâtisses dessus construites.

Pour être venus à la porte de l'église de la paroisse  
de St. Hermas, JEUDI, le NEUVIEME jour de DE-  
CEMBRE prochain, à QUATRE heures de l'après-  
midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de  
décembre prochain, (1875)

Z. ROUSSILLE,

Bureau du shérif, Sherif.  
Ste. Scholastique, 27 juillet, 1875. 3951 3  
[Première publication, 31 juillet, 1875.]

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

*From the Superior Court—District of Terrebonne.*  
Province of Quebec, } **D**AME ROSALIE VIC-  
District of Terrebonne, } TOIRE BERNARD,  
to wit: No. 321. } of the city and district of  
Montreal, widow of the late Amable Prévost, in his  
lifetime, esquire, merchant, of the same place, as  
having been common as to property with the said late  
Amable Prévost, and Gedeon Mélasippe, *alias* Menasippe  
Prévost, esquire, notary, of the town of Terre-  
bonne, district of Terrebonne, Simai Prévost, esquire,  
merchant, of the city and district of Montreal, and  
Oscar Prévost, esquire, advocate, of the city and  
district of Quebec, in their quality of testamentary  
executors of the said late Amable Prévost, esquire,  
plaintiffs; against SAMUEL CLELAND, farmer, of  
the parish of Saint-Jérusalem d'Argenteuil, in the  
district of Terrebonne, Defendant,

A certain lot of land situate and being in the Jérusa-  
lem concession, in the parish of Saint-Jérusalem  
d'Argenteuil, county of Argenteuil, in that part of  
the seignory of Argenteuil, known and described as  
"Duel's Purchase," in the district of Terrebonne,  
containing ninety arpents in extent, more or less,  
without warranty as to precise measurement, bounded  
in front by the representatives of the late Mrs. widow  
Jeremiah Minkly, in rear by Thomas Barron, esquire,  
or representatives, on one side by George Gray, and  
on the other side by Hugh Cleland—with a house,  
barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the door of the Free Church, at La-  
chute, parish of Saint-Jérusalem d'Argenteuil, district  
aforesaid, on THURSDAY, the NINTH day of DE-  
CEMBER next, at NOON. Said writ returnable the  
sixteenth day of December next.

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's Office, Sherif.  
Sainte-Scholastique, 27th July, 1875.  
[First published, 31st July, 1875.] 3954

## FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

*From the Superior Court—District of Terrebonne.*  
Province of Quebec, } **D**AME LURENA DAVIS,  
District of Terrebonne, } widow of the late Ro-  
to wit: No. 316. } bert Simpson, in his life-  
time of Saint-André, district aforesaid, and Nelson  
Davis, esquire, of the city and district of Montreal,  
in their quality of testamentary executors of the said late  
Robert Simpson, Plaintiffs; against LOUIS SARAZIN,  
farmer, of the parish of Saint-Hermas, in the said dis-  
trict of Terrebonne, Defendant.

1. A land situate in the north side of the Côte Saint-  
Pierre, in the parish of Saint-Hermas, county of Two  
Mountains, in the district of Terrebonne, containing  
thirty-six arpents of land in extent, or more, as the  
case may be, comprised within the following limits,  
bounded in front, by the base road, in rear, by the  
seigniorial line of Argenteuil, on one side, by Jean-  
Baptiste Girard, and Felix Lalonde, and on the other  
side, by the property secondly hereinafter described,  
—no buildings.

2. Another land situate and being on the north side  
of the Côte Saint-Pierre, in the parish of Saint-Hermas,  
county of Two Mountains, in the district of Terre-  
bonne, containing thirty-six arpents in extent, or  
more, as the case may be, comprised within the fol-  
lowing limits, bounded in front, by the base line, in  
rear, by the seigniorial line of Argenteuil, on one  
side, by the land firstly herein above described, and  
on the other side, by Bazile Sarazin—with a house,  
a stable and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish  
of Saint-Hermas, on THURSDAY, the NINTH day of  
DECEMBER next, at FOUR o'clock in the afternoon.  
Said writ returnable the sixteenth day of December  
next.

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's Office, Sherif.  
Sainte-Scholastique, 27th July, 1875. 3952  
[First published, 31st July, 1875.]

## Avis de Faillite.

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Olivier Lemire de la cité de Montréal, marchand et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil, 97 rue St. Jacques, dans la cité de Montréal, mardi, le vingt-troisième jour de novembre A. D., 1875, à onze heures a. m., pour recevoir l'état de ses affaires, et nommer un syndic.

L. JOS. LAJOIE,  
Syndic.

Montréal, 25 octobre, 1875. 6413

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,  
Province de Québec, } Cour Supérieure.  
District d'Outaouais, } No. 94.  
William Rankin, du canton de Hull, dans le district  
d'Outaouais, journalier, Demandeur;

vs.

Thomas M. Reid, du même lieu, commerçant,  
Defendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané dans cette cause.

LOUIS M. COUTLEE,  
Syndic officiel.  
District d'Outaouais.

Aylmer, 26 octobre, 1875. 6437

## ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Canada,  
Province de Québec, } Cour Supérieure.  
District de Richelieu, }  
Dans l'affaire de Damase Caron, commerçant, de la  
ville de Saint-Ours, dans le district de Richelieu,  
failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, et le neuvième jour de décembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

DAMASE CARON.  
Par BARTHE & BRASSARD,  
Ses procureurs ad litem.

Sorel, 27 octobre, 1875. 6427

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de William Robert Bradley, machiniste et contracteur, Sherbrooke, failli.

Avis est par le présent donné que le failli a déposé, dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera mercredi, le dixième jour de novembre prochain, je, le syndic soussigné, agirai en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

CHAS. J. S. BACON,  
Syndic.

Sherbrooke, 25 octobre, 1875. 6419

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de la Cie. McMartin Hamel, de Montréal, failli.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du failli sus-nommé, sera tenue au bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil, 97 rue St. Jacques, Montréal, samedi, le treizième jour de novembre A. D., 1875, à onze heures a. m., pour décider la vente de tout les dettes actives de la succession en un seul lot, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,  
Syndic.

Montréal, 26 octobre, 1875. 6415

## Bankrupt Notices.

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Olivier Lemire, of the city of Montreal, merchant and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Lajoie and Beausoleil, 97 St. James street, in Montreal, on Tuesday the twenty-third day of November A. D., 1875, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

L. JOS. LAJOIE,  
Assignee.  
6414

Montreal, 25th October, 1875. 6414

## INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,  
Province of Quebec, } Superior Court.  
District of Ottawa, } No. 94.  
William Rankin, of the township of Hull, in the district  
of Ottawa, laborer, Plaintiff;

vs.

Thomas M. Reid, of the same place, trader,  
Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

LOUIS M. COUTLEE,  
Official assignee.  
District of Ottawa.

Aylmer, 26th October, 1875. 6438

## INSOLVENT ACTS OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

Canada,  
Province of Quebec, } Superior Court.  
District of Richelieu, }  
In the matter of Damase Caron, trader, of the town of  
Saint-Ours, in the district of Richelieu, an Insolvent.

The undersigned has deposited in the prothonotary's office a deed of composition and discharge, executed by his creditors, and on the ninth day of December next, he will apply to the said court to obtain a ratification of the discharge thus effected.

DAMASE CARON.  
Per BARTHE & BRASSARD,  
His attorneys ad litem.

Sorel, 27th October, 1875. 6428

## INSOLVENT ACT OF 1869

In the matter of William Robert Bradley, machinist and contractor, Sherbrooke, an Insolvent.

Notice is hereby given that the insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be signed by a majority of his creditors representing three-fourths in value of his liabilities, subject to amputation in ascertaining such proportion and should no objection be made to said deed of composition and discharge within three juridical days after the last publication of this notice which time will expire on Wednesday, the tenth day of November next, I, the undersigned assignee shall proceed to act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

CHAS. J. S. BACON,  
Assignee.

Sherbrooke, 25th October, 1875. 6420

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of the McMartin Hamel Co., of Montreal, an Insolvent.

Notice is hereby given that a meeting of the creditors, of the above named insolvent will be held at the office of Perkins, Lajoie and Beausoleil, 97 St. James street, Montreal, Saturday, the thirteenth day of November A. D., 1875, at eleven o'clock a. m., to decide about the disposal of the entire assets of the estate in block, and ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,  
Assignee.

Montreal, 26th October, 1875. 6416

**ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.**  
 Province of Québec, } *Cour Supérieure.*  
 District of Montréal. } No. 2433.  
 Dans l'affaire de Joseph E. Hétu et Ferdinand Morin,  
 faillis.  
 Le deux décembre prochain, le soussigné demandera  
 à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

**FERDINAND MORIN,**  
 Par J. G. D'AMOUR,  
 Son procureur *ad litem.*  
 Montréal, 22 octobre, 1875. 6361

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**  
 Dans l'affaire de Sévère Alphonse Tessier, de la cité  
 de Montréal, commerçant de marchandises sèches,  
 failli.

Je, soussigné, Arthur M. Perkins, syndic officiel de  
 la cité de Montréal, a été nommé syndic dans cette  
 affaire. Les créanciers sont priés de produire entre  
 mes mains leurs réclamations sous un mois.

**ARTHUR M. PERKINS,**  
 Syndic.  
 Bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil,  
 No. 97, rue Saint-Jacques.  
 Montréal, 25 octobre, 1875. 6377

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**  
 Dans l'affaire de Joseph Césaire Thauvette, de la pa-  
 roisse de Sainte-Marthe, district de Montréal, mar-  
 chand et commerçant, failli.

Un bref de saisie a émané en cette cause, et les cré-  
 anciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Per-  
 kins, Lajoie & Beausoleil, 97, rue Saint-Jacques, dans  
 la cité de Montréal, lundi, le vingt-deuxième jour de  
 novembre A. D., 1875, à onze heures a. m., pour rece-  
 voir l'état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le  
 jugent à propos.

**C. BEAUSOLEIL,**  
 Syndic.  
 Montréal, 22 octobre, 1875. 6379

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**  
 Dans l'affaire de David Nault, marchand, de la ville  
 de Berthier, dans le district de Richelieu, failli.  
 Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les  
 créanciers sont par le présent priés de se réunir à  
 mon bureau, situé en la ville de Sorel, No. 8, rue  
 Georges, le dix-septième jour de novembre prochain, à  
 onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de  
 ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à  
 propos.

**A. E. BRASSARD,**  
 Syndic officiel.  
 Sorel, 25 octobre, 1875. 6383

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**  
 Stuting McCall et Cie., de Montréal, marchands, De-  
 mandeurs; Joseph Césaire Thauvette, de la paroisse  
 de Sainte-Marthe, district de Montréal, marchand,  
 Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.  
**C. BEAUSOLEIL,**  
 Syndic officiel.  
 Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,  
 97, rue Saint-Jacques, Montréal.  
 Montréal, 22 octobre, 1875. 6381

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**  
 Dans l'affaire de Clarence Chester Cleveland et George  
 Foster Cleveland, tous les deux du village de Dan-  
 ville, district de Saint-François, commerçants, asso-  
 ciés, transigeant leurs affaires là comme tels en  
 société sous le nom de «Cleveland Frères», tant  
 individuellement que comme membres de la dite  
 société, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et  
 les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau,  
 dans le palais de justice, à Richmond, mercredi, le  
 premier jour de décembre prochain, à dix heures de  
 l'avant-midi, afin de recevoir un état de leurs affaires  
 et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

**W. BROOKE,**  
 Syndic.  
 Richmond, P. Q., 25 octobre, 1875. 6385

**INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.**  
 Province of Québec, } *Superior Court.*  
 District of Montréal. } No. 2433.  
 In the matter of Joseph E. Hétu and Ferdinand Mo-  
 rin, Insolvents.

On the second day of December next, the undersi-  
 gned will apply to the said court for his discharge  
 under the said acts.

**FERDINAND MORIN,**  
 By J. G. D'AMOUR,  
 His attorney *ad litem.*  
 Montreal, 22nd October, 1875. 6362

**INSOLVENT ACT OF 1875.**  
 In the matter of Sévère Alphonse Tessier, of the city  
 of Montréal, dry goods merchant and trader, an In-  
 solvent.

I, the undersigned, Arthur M. Perkins, official  
 assignee, of the city of Montréal, have been appointed  
 assignee in this matter. Creditors are requested to  
 file their claims before me, within one month.

**ARTHUR M. PERKINS,**  
 Assignee.  
 Office of Perkins, Lajoie and Beausoleil,  
 No. 97, Saint-James street.  
 Montreal, 25th October, 1875. 6378

**INSOLVENT ACT OF 1875.**  
 In the matter of Joseph Césaire Thauvette, of the  
 parish of Sainte-Marthe, district of Montréal, general  
 merchant and trader, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in the above  
 cause, and the creditors are notified to meet at the  
 office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, 97, Saint-James  
 street, in Montréal, on Monday, the twenty-second day  
 of November, A. D. 1875, at eleven o'clock a. m., to  
 receive statements of his affairs and to appoint an as-  
 signee if they see fit.

**C. BEAUSOLEIL,**  
 Assignee.  
 Montreal, 22nd October, 1875. 6380

**INSOLVENT ACT OF 1875.**  
 In the matter of David Nault, merchant, of the town  
 of Berthier, in the district of Richelieu, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate  
 to me, and creditors are hereby notified to meet at my  
 office, in the town of Sorel, No. 8, Georges street,  
 on the seventeenth day of November next, at eleven  
 o'clock in the forenoon, to receive a statement of his  
 affairs and appoint an assignee of they think proper.

**A. E. BRASSARD,**  
 Official assignee.  
 Sorel, 25th October, 1875. 6384

**INSOLVENT ACT OF 1875.**  
 Stuting McCall & Co., of the city of Montréal, mer-  
 chant, Plaintiffs; Joseph Césaire Thauvette, of the  
 parish of Sainte-Marthe, district of Montréal, mer-  
 chant, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause.  
**C. BEAUSOLEIL,**  
 Official assignee.  
 Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,  
 97, Saint-James street, Montréal.  
 Montreal, 22nd October, 1875. 6382

**INSOLVENT ACT OF 1875.**  
 In the matter of Clarence Chester Cleveland and  
 George Foster Cleveland, both of the village of  
 Danville, in the district of Saint-François, traders  
 and co-partners, carrying on business there as such  
 in co-partnership, under the name and firm of «Cle-  
 veland Brothers», as well individually as being  
 members of the said firm, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their  
 estate to me, and the creditors are notified to meet at  
 my office, in the court house, in the village of Rich-  
 mond, on Wednesday, the first day of December next,  
 at ten o'clock a. m., to receive a statement of their  
 affairs and to appoint an assignee if they see fit.

**W. BROOKE,**  
 Assignee.  
 Richmond, P. Q., 25th October, 1875. 6386

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Robert H. G. Chapman, de Kingsbury, dans le township de Melbourne, district de Saint-François, marchand, failli.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau dans le palais de justice, à Richmond, mardi, le trentième jour de novembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir l'état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

W. BROOKE,

Syndic  
6387

Richmond, P. Q., 25 octobre, 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de H. Heynemann & Cie., Montréal, faillis.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, numéro cinquante-huit, rue Saint-François-Xavier, dans la cité de Montréal, mardi, le vingt-troisième jour de novembre prochain, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic, s'ils le jugent nécessaire.

WILLIAM RHIND,

Syndic officiel.  
6389

Montréal, 27 octobre, 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, Province de Québec, }  
District de Saint-François. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de F. T. Authier, du canton de Compton, dans le district de Saint-François, commerçant, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un contrat de composition et de charge, exécuté par la majorité requise en nombre et en valeur de ses créanciers, et le six de décembre prochain, il fera application à la dite cour pour obtenir la ratification de ce contrat et sa décharge.

F. T. AUTHIER.

Par HALL, WHITE &amp; PANNETON,

Ses procureurs *ad litem*.

Sherbrooke, 3 septembre, 1875. 6399

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Louis Hamel, commerçant, de Saint-David, failli.

Je, soussigné, Adolphe Germain, de la ville de Sorel, syndic officiel, pour le district de Richelieu, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi, sous un mois, et mardi, le seizième jour de novembre prochain, à sept heures de l'après-midi, au bureau du soussigné, rue Georges, en la ville de Sorel, il y aura une assemblée des créanciers pour prendre en considération l'offre de composition du failli faite à la première assemblée de ses créanciers.

A. GERMAIN,

Syndic.  
6405

Sorel, 26 octobre, 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Andrew Francis Benton Patton, Demandeur ;

vs.

Albert Knight, Défendeur.

Un bref de saisie a été émané en cette cause.

ISRAEL WOOD,

Syndic officiel.

Stanstead, 25 octobre, 1875. 6407

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, Province de Québec, }  
District de Saint-François. } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de St Laurent et Brodeur, de la ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, faillis.

Les faillis ont déposé au greffe de cette cour un contrat de composition et de charge, exécuté par leurs créanciers, et le six de décembre prochain ils feront application à la dite cour pour obtenir la ratification de ce contrat et leur décharge.

HALL, WHITE &amp; PANNETON,

Leurs procureurs *ad litem*.

Daté 25 octobre, 1875. 6401

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Robert H. G. Chapman, of Kingsbury, in the township of Melbourne, in the district of Saint-François, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in the court house, in the village of Richmond, on Tuesday, the thirtieth day of November next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

W. BROOKE,

Assignee.  
6388

Richmond, P. Q., 25th October, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of H. Heynemann & Co, Montreal, Insolvents.

A writ of attachment has been issued in this cause and the creditors are notified to meet at my office, number fifty eight, Saint-François-Xavier street, in the city of Montreal, on Tuesday, the twenty-third day of November, at two o'clock in the afternoon, to receive statements of their affairs and to appoint an assignee, if they see fit.

WILLIAM RHIND,

Official assignee.  
6390

Montreal, 27 October, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, Province of Québec, }  
District of Saint-François. } *Superior Court.*

In the matter of F. T. Authier, of the township of Compton, in the district of Saint-François, trader, an Insolvent

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge, executed by the required majority in number and value of his creditors, and on the sixth day of December next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

F. T. AUTHIER.

Per HALL, WHITE &amp; PANNETON,

His attorneys *ad litem*.

Sherbrooke, 3rd September, 1875. 6400

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Louis Hamel, of Saint-David, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Adolphe Germain, of the town of Sorel, official assignee, for Richelieu district, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and Tuesday, the sixteenth day of November next, at seven o'clock afternoon, at the office of the undersigned, Georges street, in the town of Sorel, there will be a meeting of the creditors to take into consideration the offer of composition of the insolvent, made at the first meeting of his creditors.

A. GERMAIN,

Assignee.  
6406

Sorel, 26th October, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1875.

Andrew Francis Benton Patton, Plaintiff ;

vs.

Albert Knight, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

ISRAEL WOOD,

Official assignee.

Stanstead, 25th October, 1875. 6408

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, Province of Québec, }  
District of Saint-François. } *In the Superior Court.*

In the matter of St. Laurent and Brodeur, of the town of Sherbrooke, district of Saint-François, Insolvents.

The insolvents have filed in the office of this court a deed of composition and discharge, executed by their creditors, and on the sixth day of December next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

HALL, WHITE &amp; PANNETON,

Their attorneys *ad litem*.

Dated 25th October, 1875. 6402

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pierre J. A. Lacroix, marchand, de la paroisse de Saint-David, dans le district de Richelieu, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, dans la ville de Sorel, No. 8, rue Georges, le dix-huitième jour de novembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

A. E. BRASSARD,  
Syndic officiel.

Pour le district de Richelieu.

Sorel, 26 octobre, 1875. 6409

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Henri Soucisse, manufacturier et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 16, rue Saint-Vincent, Montréal, lundi, le vingt-deuxième jour de novembre prochain, à trois heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic, s'ils le jugent à propos.

O. LECOURS,  
Syndic.

Montréal, 26 octobre, 1875. 6411

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }  
District de Québec } Cour Supérieure.

Dans l'affaire de Bélanger et Gariépy, faillis.

Les faillis ont déposé au greffe de cette cour, un acte de composition et de décharge exécuté par leurs créanciers, et le deuxième jour de décembre prochain, ils s'adresseront à la dite Cour, pour obtenir une ratification de leur décharge par là effectuée.

G. MIVILLE DECHÈNE,  
Leur procureur *ad litem*.

Québec, 20 octobre, 1875. 6443

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de J. H. Dowal, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Une première feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'à lundi, le vingt-deuxième jour de novembre, 1875, après lequel jour le dividende sera payé.

L. JOS. LAJOIE,  
Syndic.

Montréal, 27 octobre, 1875. 6447

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Circé & Dumouchel, commerçants, de la cité de Montréal, faillis.

Je, soussigné, O. Lecours, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 16, rue Saint-Vincent, Montréal, mercredi, le dix-sept novembre prochain, à trois heures de l'après-midi, pour considérer l'acte de composition produite par les faillis à la première assemblée de leurs créanciers et l'approuver à la dite assemblée, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

O. LECOURS,  
Syndic officiel.

Montréal, 27 octobre, 1875. 6453

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Jean Louis Peltier, marchand et manufacturier de chaussures, de la cité de Montréal, Demandeur; vs. Louis Ménard, cordonnier et marchand, de la ville de Joliette, district de Joliette, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et après la signification de ce bref de saisie-arrêt, le défendeur m'a fait cession de ses biens, les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, rue Saint-Charles Borromée, en la ville de Joliette, dans le district de Joliette, mercredi, le vingt-quatrième jour du mois de novembre prochain, à onze heures avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

A. MAGNAN,  
Syndic.

Joliette, 26 octobre, 1875. 6477

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pierre J. O. Lacroix, merchant, of the parish of Saint-David, in the district of Richelieu, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and creditors are hereby notified to meet at my office, in the town of Sorel, No. 8, Georges street, on the eighteenth day of November next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive a statement of his affairs and appoint and assignee if they think it proper.

A. E. BRASSARD,  
Official assignee.

For the district of Richelieu.

Sorel, 26th October, 1875. 6410

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Henri Soucisse, manufacturer and trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 16, Saint-Vincent street, Montreal, on Monday the twenty-second day of November next, at three o'clock p. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

O. LECOURS,  
Assignee.

Montreal, 26th October, 1875. 6412

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, }  
District of Québec } In the Superior Court

In the matter of Belanger and Gariépy, Insolvents.

The insolvents have filed in the office of this court, a deed of composition and discharge executed by their creditors, and on the second day of December next, they will apply to the said court, for a confirmation of the discharge thereby effected.

G. MIVILLE DECHÈNE,  
Their attorney *ad litem*.

Québec, 30th October, 1875. 6444

## INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of J. H. Dowal, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared, subject to objection until Monday, the twenty-second day of November, 1875, after which day dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,  
Assignee.

Montreal, 27th October, 1875. 6448

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Circé & Dumouchel, of the city of Montreal, traders, Insolvents.

I, the undersigned, O. Lecours, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at my office, No. 16, Saint-Vincent street, Montreal, on Wednesday, the seventeenth day of November next, at three o'clock in the afternoon, to take into consideration an act of composition and discharge made by insolvents at first meeting of their creditors and approved of thereat, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

O. LECOURS,  
Official assignee.

Montreal, 27th October, 1875. 6454

## INSOLVENT ACT OF 1875

Jean Louis Peltier, trader and shoe manufacturer, of the city of Montreal, Plaintiff; vs. Louis Ménard, shoemaker and merchant, of the town of Joliette, in the district of Joliette, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this case, and after due service upon him of the said writ, the defendant has made an assignment to me of his estate, the creditors are notified to meet at my office, Saint-Charles Borromée street, in the town of Joliette, in the district of Joliette, on Wednesday, the twenty-fourth day of November next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

A. MAGNAN,  
Assignee.

Joliette, 26th October, 1875. 6478

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Gilbert Salmon, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Une première et dernière feuille de dividende a été préparée, et sujette à objection, jusqu'à lundi, le vingt-deuxième jour de novembre 1875, après lequel jour le dividende sera payé.

ARTHUR M. PERKINS,  
Syndic.

Montréal, 27 octobre, 1875.

6449

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George Cairns et John Blackwood, tous deux de Dillonton, dans le township de Bolton, dans le district de Bedford, marchands, faisant affaires en société à Dillonton susdit sous les nom et raison de "Cairns et Blackwood," faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans le village de Waterloo, P. Q., mardi, le vingt-troisième jour de novembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

THOS. BRASSARD,  
Syndic.

Waterloo, P. Q., 27 octobre, 1875.

6471

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James Chalmers, de West Shefford, dans le township et comté de Shefford, district de Bedford, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans le village de Waterloo, P. Q., mardi, le vingt-troisième jour de novembre prochain, à une heure de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic, s'ils le jugent à propos.

THOS. BRASSARD,  
Syndic.

Waterloo, 27 octobre, 1875.

6469

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de R. B. Champagne, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Une première et dernière feuille de dividende a été préparée, sujette à objection, jusqu'à lundi, le vingt-deuxième jour de novembre, 1875, après lequel jour le dividende sera payé.

ARTHUR M. PERKINS,  
Syndic.

Montréal, 27 octobre, 1875.

6451

## ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de O. B. Durand, du village de Saint-Jean-Baptiste, paroisse de Montréal, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé, et ouvert aux oppositions jusqu'au quinzième jour de novembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés au bureau de Whyte, Kerr & Lefebvre, 102, rue Saint-François-Xavier.

H. B. LEFEBVRE,  
Syndic.

Montréal, 30 octobre, 1875.

6457

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Charles B. Falardeau, Demandeur ;

vs.

Charles Edmond Pariseau, Défendeur.

Un bref de saisie a émané en cette cause.

A. B. STEWART,  
Syndic officiel.

Merchants' Exchange Building,  
Montréal, 25 octobre, 1875.

6485

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

The Ontario Bank, Demanderesse ;

vs.

W. M. Patterson, de Montréal, commerçant, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause.

JAMES TYRE,  
Syndic officiel.

43, rue Saint-François-Xavier,  
Montréal, 22 octobre, 1875.

6461

## INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Gilbert Salmon, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection, until Monday, the twenty-second day of November 1875, after which day, dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,  
Assignee.

Montreal, 27th October, 1875.

6450

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of George Cairns and John Blackwood, both of Dillonton, in the township of Bolton, in the district of Bedford, traders and copartners, doing business together as such, at Dillonton aforesaid, under the name, style and firm of Cairns and Blackwood, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the village of Waterloo, P. Q., on Tuesday, the twenty-third day of November next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

THOS. BRASSARD,  
Assignee.

Waterloo, P. Q., 27th October, 1875.

6472

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James Chalmers, of West Shefford, in the township and county of Shefford, in the district of Bedford, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me and the creditors are notified to meet at my office, in Waterloo, P. Q., on Tuesday, the twenty-third day of November next, at one o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee, if they see fit.

THOS. BRASSARD,  
Assignee.

Waterloo, 27th October, 1875.

6470

## INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of R. B. Champagne, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection, until Monday, the twenty-second day of November, 1875, after which dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,  
Assignee.

Montreal, 27th October, 1875.

6452

## INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of O. B. Durand, of the village of Saint-Jean-Baptiste, parish of Montreal, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared, subject to objection until the fifteenth day of November next, after which dividends will be paid at the office of Whyte, Kerr & Lefebvre, 102, Saint-François-Xavier street.

H. B. LEFEBVRE,  
Assignee.

Montreal, 30th October, 1875.

6458

## INSOLVENT ACT OF 1875.

Charles B. Falardeau, Plaintiff ;

vs.

Charles Edmond Pariseau, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause.

A. B. STEWART,  
Official assignee.

Merchants' Exchange Building,  
Montréal, 25th October, 1875.

6486

## INSOLVENT ACT OF 1875.

The Ontario Bank, Plaintiff ;

vs.

W. M. Patterson, of Montréal, trader, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

JAMES TYRE,  
Official assignee.

43, Saint-François-Xavier, street,  
Montreal, 22nd October, 1875.

6462

## ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada,  
Province de Québec, }  
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*  
Dans l'affaire de Dame Elizabeth Madden, de Montréal, faillie.

Vendredi, le dix-septième jour de décembre prochain, la soussignée demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

ELIZABETH MADDEN,  
Par T. & C. C. DELORIMIER,  
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 30 octobre, 1875. 6481

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }  
District de Québec. } *Dans la Cour Supérieure.*  
Dans l'affaire de Célestin Vallière, de la cité de Québec, failli.

Le failli a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et le deuxième jour de décembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

Par F.-X. DROUIN,  
Son procureur *ad litem*.

Québec, 30 octobre, 1875. 6439

## ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Joseph Beauchamp, de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au quinzième jour de novembre prochain après lequel jour les dividendes seront payés au bureau de Whyte, Kerr et Lefebvre, No. 102, rue Saint-François-Xavier.

JOHN WHYTE,  
Syndic.

Montréal, 30 octobre, 1875. 6455

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de W. A. Smith, de la cité de Montréal, commerçant, y faisant affaires sous les nom et raison de W. A. Smith & Cie., failli.

Je, soussigné, James Tyre, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir au bureau de Tyre et Fulton, 43, rue Saint-François-Xavier, Montréal, lundi, le vingt-deuxième jour de novembre prochain, à trois heures de l'après-midi, pour prendre en considération l'offre de composition fait par le failli, de quinze chelins dans le louis, payable en trois billets de 5, 10 et 15 mois du treize octobre courant, sans garantie.

JAMES TYRE,  
Syndic officiel.

43, rue Saint-François-Xavier,  
Montréal, 28 octobre, 1875. 6467

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de William Markland Molson, de la cité de Montréal, marchand, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 11, rue de l'Hôpital, à Montréal, mardi, le vingt-troisième jour de novembre, A. D., 1875, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et pour nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

DAVID J. CRAIG,  
Syndic.

Montréal, 23 octobre, 1875. 6473

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Alexander Flockhart, du village de Quio, failli.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers, dans cette affaire, aura lieu à Russell House, en la cité d'Ottawa, le dix-septième jour de novembre, 1875, à onze heures du matin, dans le but d'approuver la vente en bloc des biens du failli.

JOHN FAIR,  
Syndic.

Montréal, 28 octobre, 1875. 6475

## INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada,  
Province of Quebec, }  
District of Montreal. } *Superior Court.*  
In the matter of Dame Elizabeth Madden, of Montreal, an Insolvent.

On Friday the seventeenth day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

ELIZABETH MADDEN,  
By T. & C. C. DELORIMIER,  
Her attorneys *ad litem*.

Montreal, 30th October, 1875. 6482

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }  
District of Quebec. } *In the Superior Court.*  
In the matter of Célestin Vallière, of the city of Quebec, an Insolvent.

The insolvent has filed in the office of this court, a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the second day of December next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected in his favor.

By F.-X. DROUIN,  
His attorney *ad litem*.

Quebec, 30th October, 1875. 6440

## INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Joseph Beauchamp, of Montreal, an Insolvent.

A first & final dividend sheet has been prepared, subject to objection until the fifteenth day of November next, after which dividends will be paid at the office of Whyte, Kerr & Lefebvre, No. 102, Saint-François-Xavier street.

JOHN WHYTE,  
Assignee.

Montreal, 30th October, 1875. 6456

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of W. A. Smith, of the city of Montreal, trader, carrying on business there under the name and style of W. A. Smith & Co., an Insolvent.

I, the undersigned, James Tyre, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at the office of Tyre & Fulton, 43, Saint-François-Xavier street, Montreal, on Monday, the twenty-second day of November next, at the hour of three o'clock in the afternoon, to take into consideration an offer of composition made by the insolvent, of fifteen shillings in the pound, payable in three notes at 5, 10 and 15 months from thirteenth October instant, without security.

JAMES TYRE,  
Official assignee.

43, Saint-François-Xavier street,  
Montreal, 28th October, 1875. 6468

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of William Markland Molson, of the city of Montreal, merchant, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 11, Hospital street, in Montreal, on Tuesday, the twenty-third day of November, A. D., 1875, at eleven o'clock forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

DAVID J. CRAIG,  
Assignee.

Montreal, 23rd October, 1875. 6474

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Alexander Flockhart, of Quio village, an Insolvent.

Notice is hereby given that a meeting of creditors, in this matter, will be held at the Russell House, in the city of Ottawa, on the seventeenth day of November, 1875, at eleven o'clock in the forenoon, for the purpose of sanctioning the sale of the estate of the insolvent *en bloc*.

JOHN FAIR,  
Assignee.

Montreal, 28th October, 1875. 6476

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de John Peverley, jr., failli.

Avis est par le présent donné que le failli a déposé dans mon bureau un acte de composition et de décharge portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte n'est faite sous trois jours juridiques après le treizième jour de novembre prochain, la dernière publication de cet avis, j'agirai en vertu du dit acte suivant ses termes.

WM. WALKER,  
Syndic officiel.  
6445

Québec, 28 octobre, 1875.

## ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada,

Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.  
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Dame Winifred Burke, de Montréal, faillie.

Vendredi, le dix-septième jour de décembre prochain, la soussignée demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

WINIFRED BURKE,  
Par J. & W. A. BATES,  
Ses procureurs ad litem.  
6479

Montréal, 30 octobre, 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

The Ontario Bank, Demanderesse;

vs.

W. M. Patterson de la cité de Montréal, commerçant, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir au No. 221, rue McGill, Montréal, mercredi, le vingt-quatrième jour de novembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et pour nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

JAMES TYRE,  
Syndic officiel.

43, rue St. François-Xavier,  
Montréal, 28 octobre, 1875.

6459

## ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Régis Labelle, de la cité de Montréal, marchand de bois et commerçant, failli.

Les créanciers du failli sont notifiés de se réunir au bureau du soussigné, Merchants' Exchange Building, en la cité de Montréal, mardi, le seizième jour de novembre prochain, A. D. 1875, à deux heures de l'après-midi, pour prendre en considération l'acte de composition et de décharge consenti par les créanciers du failli.

A. B. STEWART,  
Syndic.  
6483

Montréal, 30 octobre, 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Wright, de Québec, sellier, failli.

Avis est par le présent donné aux créanciers du susdit failli qu'il a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge exécuté par la majorité en nombre de ses créanciers, représentant trois-quarts du montant de ce qu'il doit, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite, par écrit, par un ou des créanciers, sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera mercredi, le dix-septième jour du mois de novembre, 1875, je, syndic officiel, agirai en vertu du dit acte de composition et de décharge, suivant ses termes.

OWEN MURPHY,  
Syndic officiel.  
6497

Québec, 29 Octobre, 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans la Cour Supérieure dans et pour le district de Richelieu.

Dans l'affaire de Joseph Girouard, de la paroisse de Saint-Ours, dit district, commerçant, failli.

Avis est par le présent donné que jeudi, le neuvième

## INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John Peverley, jr., an insolvent.

Notice is hereby given, that the insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of the creditors of said insolvent, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and if no opposition to said deed be made to me within three juridical days from the thirteenth day of November next, the last appearance of this advertisement, I shall act upon the said deed according to its terms.

WM. WALKER,  
Official assignee.  
6446

Quebec, 28th October, 1875.

## INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada.

Province of Québec, } Superior Court.  
District of Montréal. }

In the matter of Dame Winifred Burke, of Montreal, an Insolvent.

On Friday, the seventeenth day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

WINIFRED BURKE,  
Per J. & W. A. BATES,  
Her Attorneys ad litem.  
6480

Montreal, 30th October, 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

The Ontario Bank, Plaintiff;

vs.

W. M. Patterson, of the city of Montreal, trader, Défendeur.

A writ of attachment has been issued in this cause and the creditors are notified to meet at No. 221, McGill street, Montreal, on Wednesday the twenty-fourth day of November next, at eleven o'clock forenoon, to receive statements of affairs and to appoint an assignee of they see fit.

JAMES TYRE,  
Official assignee.

43, St. François-Xavier street,  
Montréal, 28th Octobre, 1875.

## INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Régis Labelle, of the city of Montreal, lumber merchant trader, an Insolvent.

The creditors of the insolvent are notified to meet at the office of the undersigned, Merchants' Exchange Building, in the city of Montreal, on Tuesday, the sixteenth day of November next, A. D. 1875, at the hour of two of the clock in the afternoon, to take into consideration the deed of composition and discharge agreed to by the creditors of the insolvent.

A. B. STEWART,  
Assignee.  
6484

Montreal, 30th October, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of John Wright, of Québec, saddler, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified that he has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to such deed of composition and discharge, within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Wednesday, seventeenth November, 1875, the undersigned assignee will act upon the said deed of composition and discharge, according to its terms.

OWEN MURPHY,  
Official assignee.  
6498

Quebec, 29th October, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1869.

In the Superior Court in and for the district of Richelieu.

In the matter of Joseph Girouard, of the parish of Saint-Ours, district aforesaid, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Thursday, the ninth

jour de décembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, le soussigné demandera à la cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH GIROUARD,  
Par MATHIEU & GAGNON,  
Ses procureurs *ad litem*.  
Sorel, 28 octobre, 1875. 6491

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }  
District de Québec. } *Cour Supérieure.*  
Dans l'affaire de Honoré Samsor, de la cité de Québec, corroyeur, failli.

Le failli a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, et mercredi, le premier jour de décembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

JAS. MALOUIN,  
Son procureur *ad litem*.  
Québec, 28 octobre, 1875. 6501

#### ACTES DE FAILLITE DE 1869, ET 1875.

Dans l'affaire de John Fee, de Montréal, machiniste, failli.

Une assemblée des créanciers du susdit failli sera tenue à mon bureau, No. 43, rue Saint-François-Xavier, Montréal, mercredi, le dix-septième jour de novembre prochain, à 11 heures de l'après-midi, pour prendre en considération un acte de composition et décharge, exécuté par la majorité de ses créanciers quant au nombre et la valeur des créances de quinze cents dans la piastre payable, par billets de huit et douze mois du premier novembre 1875, avec garantie satisfaisante.

JOHN FULTON,  
Syndic.  
43, rue Saint-François-Xavier,  
Montréal, 28 octobre, 1875. 6465

#### ACTE DE FAILLITE DE 1875.

John Fulton, des cité et district de Montréal, Demandeur; contre la Compagnie d'Omnibus de la Cité, corporation politique dûment incorporée, ayant son principal bureau et sa principale place d'affaires en les cité et District de Montréal, Défenderesse.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau d' Tyre et Fulton, 43, rue St. François-Xavier, Montréal, mardi, le vingt-troisième jour de novembre prochain, à onze heures du matin, pour recevoir un état des affaires et nommer un syndic, s'ils le jugent à propos.

JAMES TYRE,  
Syndic officiel.  
43, rue St. François-Xavier,  
Montréal, 28 octobre, 1875. 6463

### Nominations.

#### MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Québec, 24 octobre, 1875.

*Erection, annexion et définition de limites de municipalités scolaires.*

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR a bien voulu, par ordre en conseil, en date du 21 du courant, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la trentième clause du chapitre 15 des statuts révisés du Bas-Canada :

1. Annexer à Saint-Malachie, comté de Dorchester, cette partie du rang de Saint-Jean qui fait encore partie de Sainte-Claire, le reste en faisant partie pour toutes fins ;

2. Ériger en municipalité scolaire la nouvelle paroisse de Saint-Alphonse, dans le canton de Granby, comté de Shefford, sous le nom susdit et avec les limites qui lui sont assignées pour les fins religieuses dans la proclamation du vingt-un juin dernier ;

3. Définir comme suit les limites de Saint-Louis des Ha! Ha! comté de Temiscouata, vû qu'elles ne l'étaient pas d'une manière suffisamment claire dans la première érection, savoir : commencer au poteau du trentième mille du chemin neuf, comprenant la

day of December next, at ten o'clock in the forenoon, or so soon thereafter as counsel can be heard, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JOSEPH GIROUARD,  
By MATHIEU & GAGNON,  
His attorneys *ad litem*.  
Sorel, 28th October, 1875. 6492

#### INSOLVENT ACT OF 1869

Province of Québec, }  
District of Québec. } *In the Superior Court.*  
In the matter of Honoré Samson, of the city of Québec, currier, an Insolvent.

The insolvent has filed in the office of this court a deed of composition and discharge, executed by his creditors, and on Wednesday, the first day of December next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

JAS. MALOUIN,  
His attorney *ad litem*.  
Québec, 28th October, 1875. 6502

#### INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of John Fee, of Montreal, machinist, an Insolvent.

A meeting of the creditors of the above insolvent, will be held in my office, No. 43, Saint-François-Xavier street, in Montreal, on Wednesday, the seventeenth day of November next, at 11 o'clock forenoon, to take into consideration a deed of composition and discharge executed by a majority in number and value of his creditors, of fifteen cents in the dollar payable by notes at four, eight and twelve months from first November 1875, with satisfactory security.

JOHN FULTON,  
Assignee.  
43, Saint-François-Xavier street,  
Montreal, 28th October, 1875. 6465

#### INSOLVENT ACT OF 1875.

John Fulton, of the city and district of Montreal, Plaintiff; against the city Omnibus Company a body corporate and politic duly incorporated and having its head office and chief place of businesses in the city and district of Montreal, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause and the creditors are notified to meet at the office of Tyre and Fulton, 43, St. François-Xavier street, Montreal, on Tuesday the twenty-third day of November next, at eleven o'clock forenoon, to receive statements of affairs and to appoint an assignee, if they see fit.

JAMES TYRE,  
Official assignee  
43, St. François-Xavier street,  
Montreal, 28th October, 1875. 6464

### Appointments.

#### MINISTRY OF PUBLIC INSTRUCTION.

Québec, 24th October, 1875.

*Erection, annexion and defining limits of School Municipalities.*

The LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased, by order in council of the twenty-first instant, and in virtue of the powers conferred on him by the 30th clause of chapter fifteen of the consolidated statutes of Lower Canada :

1. To annex of Saint-Malachie, county of Dorchester, that part of the Saint-Jean range, which still forms part of Sainte-Claire, the remainder forming part thereof for all other purposes ;

2. To erect into a school municipality the new parish of Saint-Alphonse, in the township of Granby, county of Shefford, under the name aforesaid and with the limits assigned to it for religious purposes in the proclamation of the twenty-first of June last ;

3. To define as follows the limits of Saint-Louis des Ha! Ha! county of Temiscouata, inasmuch as they were insufficiently defined in the first erection, to wit : commencing at the thirty-ninth mile post of the new road, taking in Mr. Octave Pelletier's property, with

terre du sieur Octave Pelletier, avec deux rangs de chaque côté du dit chemin, courant au sud-est jusqu'aux seigneuries du Lac Temiscouata, suivre par le côté sud-ouest du dit chemin, la ligne qui sépare la seigneurie d'avec les terres de la Couronne, en courant au sud-est jusqu'aux limites de la municipalité de Notre-Dame du Lac Temiscouata, suivre par le nord-ouest du dit chemin, la ligne qui sépare la seigneurie d'avec les terres de la couronne, courant sud-est jusqu'à la rivière Touradis inclusivement. 6441

two ranges on each side of the said road, running south-east to the seigniority of Temiscouata, following the south-western alignment of the said road, the dividing line between the seigniority and the crown lands, running south-east to the limits of the municipality of Notre-Dame du Lac Temiscouata, continuing along the north-west of the said road, the dividing line between the seigniority and the crown lands, and running south-east to the river Touradis inclusively. 6442

## Demande au Parlement.

### AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la législature locale pour la province de Québec, pour amender le code municipal en ce qui concerne la cité de Hull, aux fins de permettre à la corporation de la cité de Hull de faire partie pour fins municipales à la corporation du comté d'Ottawa.

J. O. ARCHAMBAULT,

S. T. C. C.

Hull, 20 octobre, 1875.

6439

## Application to Parliament.

### PUBLIC NOTICE.

Public notice is hereby given that application will be made, at the next session of the local legislature for the province of Quebec, to amend the municipal code with regard to the city of Hull, with the object to allow the corporation of the city of Hull, to form part, for municipal purposes, of the corporation of the county of Ottawa.

J. O. ARCHAMBAULT,

S. T. C. C.

Hull, 20th October, 1875.

6500

## Vente d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de George Giguère, failli.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Québec, sont par les présentes requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées à mon bureau, en la cité de Québec, avant les quinze jours qui précèdent immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un emplacement situé en la paroisse Saint-Roch de Québec, rue Saint-Vallier, contenant 43 pieds de front, mesure anglaise, y compris la moitié du passage au sud-ouest de la maison présentement vendue, sur 60 pieds de profondeur, et au bout de laquelle il se trouve avoir aussi 43 pieds de large, le tout mesure anglaise, borné devant, au sud, à la rue Saint-Vallier, derrière, au nord, au deux terrains ci-après désigné, du côté nord-est à Pierre Bidégare, et du côté sud-ouest à Olivier Rochet, — avec ensemble la maison dessus construite, le dit lot connu et désigné au plan et livre de renvoi par le quartier Jacques-Cartier de Québec, No. 1246.

2. Un terrain situé en la paroisse Saint-Roch de Québec, et contigu à celui ci-dessus premièrement désigné, contenant 20 pieds de front sur 20 pieds de profondeur, mesure française, borné au sud, partie à Pierre Bidégare, et partie à l'emplacement premièrement désigné, au nord et du côté nord-est à Dame Edouard Routier, et Dame Michel Hupe, et du côté sud-ouest au terrain ci-après troisièmelement désigné, — avec le hangard dessus construit; le dit terrain étant partie du lot No. 1246, au plan et livre de renvoi pour le quartier Jacques-Cartier de Québec.

3. Un autre terrain situé en la même paroisse, rue Saint-Gabriel, et contigu à l'emplacement et terrain ci-dessus premièrement et secondement désigné, de 24 pieds et demi de front, sur soixante-et-quatre pieds de profondeur, au bout de laquelle profondeur il se trouve avoir aussi 24 1/2 pieds de large, borné devant au nord, à la rue Saint-Gabriel, derrière au sud, à l'emplacement ci-dessus premièrement désigné, du côté nord-est partie aux Dames Routier et Hupé, et partie au above secondly described, and on the south-west by

## Sales of Real Estate under Insolvent Acte.

### INSOLVENT ACT OF 1869.

In re:—George Giguère, an Insolvent

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charges*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at my office, in the city of Quebec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. An emplacement situate in the parish of Saint-Roch de Québec, Saint-Vallier street, containing forty-three feet in front, english measure, including the half of the passage south-west of the house now sold, by six feet in depth, at the end of which said depth it also measures forty-three feet in width, the whole english measure, bounded in front, to the south, by Saint-Vallier street, in rear, to the north, by the two lots herein above designed, on the north-east side by Pierre Bidégare, and on the south-west side by Olivier Rochet—together with the house thereon erected. Said lot being known and described on the plan and book of reference for Jacques-Cartier ward, of Québec, as No. 1246.

2. A lot situate in the parish of Saint-Roch de Québec, adjoining the one firstly above described, containing 20 feet in front, by 20 feet in depth, french measure, bounded on the south partly by Pierre Bidégare and partly by the emplacement firstly described, on the north and north-east sides, by Dame Edouard Routier, and Dame Michel Hupe, and on the south-west side by the lot hereinafter thirdly described, — with the hangard thereon erected. Said emplacement being part of lot No. 1246, on the plan and book of reference for Jacques-Cartier ward, of Québec.

3. Another lot situate in the said parish, Saint-Gabriel street, contiguous to and adjoining the lots or emplacements hereinabove firstly and secondly described, measuring twenty-four feet and a half in front, by sixty-four feet in depth, at the end of which depth it measures also 24 1/2 feet in width, bounded in front, to the north, by Saint-Gabriel street, in rear, to the south, by the emplacement hereinabove firstly described, and on the north-east side partly by Mrs. Routier and Mrs. Hupé, and partly by the lot herein-

terrain ci-dessus secondement désigné, et du côté sud-ouest aux vendeurs.—aussi le hangard et autres bâtisses dessus construits. Le dit lot connu et désigné au plan et livre de renvoi pour le quartier Jacques-Cartier de Québec, No. 1212

Pour être vendus au bureau du soussigné, rue Saint-Pierre, cité de Québec, VENDREDI, le VINGT-UNIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

R. HENRY WURTELE,  
Syndic officiel

Québec, 28 octobre, 1875.

[Première publication 30 octobre, 1875.] 6193

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Théophile Thibaudeau, de Deschambault, failli.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, appartenant au dit failli, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire ou afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné à son bureau, dans la cité de Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un emplacement situé dans le premier rang de la paroisse de Deschambault, contenant cent pieds de front, plus ou moins, sur une demi arpent de profondeur plus ou moins; borné par le nord au chemin de la Reine, au sud par Narcisse Bellanger, père, d'un côté au nord-est, par Alfred Marcotte, et d'autre côté au sud-ouest, par Marcellin Thibaudeau—avec la maison et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Deschambault, MARDI, le ONZIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

R. HENRY WURTELE,  
Syndic officiel.

Québec, 28 octobre, 1875. 6193  
[Première publication, 30 octobre, 1875.]

### Règles de Cour.

Province de Québec, } Cour Supérieure.  
District de Montréal. } No. 197.

Dans l'instance de la Cité de Montréal, Requête en expropriation sur la rue Sainte-Marie; et Salem Roch Olivier Dufresne, gentilhomme, de la cité de Montréal, en sa qualité de curateur à la substitution créée en faveur des héritiers de feu Alexis Dufresne, en vertu d'un testament solennel de feu Dame Suzanne Papin, veuve de feu Toussaint Dufresne, en son vivant bourgeois, de la cité de Montréal, ès-qualité, Indemnitaire.

Avis public est par le présent donné que la requête a été déposée au greffe de cette cour, la somme de six cent soixante-et-cinq dollars courant, prix et compensation de l'immeuble acquis par la dite requête par voie d'expropriation forcée, et dont la description est comme suit: No. 31, "Un lopin de terre, sans bâtisse dessus érigée; borné en front par la rue Sainte-Marie, en arrière par le résidu de la propriété de la succession d'Alexis Dufresne, d'un côté par la succession de J.-B. Dufresne, de l'autre côté par Pierre Hudon dit Beauheu; le dit lopin de terre étant une partie sud-est du numéro treize cent soixante-treize, sur les plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Sainte-Marie, de la dite cité."

Et sur la requête du dit Indemnitaire, il est ordonné que par avis à être inséré deux fois dans la "Gazette Officielle de Québec," les créanciers soient avertis à produire leurs réclamations au greffe de la dite cour supérieure, à Montréal, sous un mois à compter de la

the vendors—with the hangard and outbuildings thereon erected. Said lot being known and described on the plan and book of reference for Jacques-Cartier ward, of Québec, as No. 1212.

To be sold at the office of the undersigned, Saint-Peter street, Québec city, on FRIDAY, the THIRTY-FIRST day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

R. HENRY WURTELE,  
Official assigner.

Québec, 28th October, 1875.

[First published, 30th October, 1875.] 6194

#### INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Théophile Thibaudeau, of Deschambault, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700, of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Québec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver*, may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

An emplacement situate in the first range of the parish of Deschambault, containing one hundred feet in front, more or less, by one half arpent in depth, more or less; bounded on the north by the Queen's road, on the south by Narcisse Bellanger, priest, on one side to the north-east by Alfred Marcotte, and on the other side to the south-west by Marcellin Thibaudeau—with the house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Deschambault, on TUESDAY, the ELEVENTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon.

R. HENRY WURTELE,  
Official assigner.

Québec, 28th October, 1875.

[First published, 30th October, 1875.] 6196

### Rules of Court.

Province of Québec, } Superior Court.—Montreal.  
District of Montreal. } No. 197.

In the matter of the city of Montreal, petitioner in expropriation, in Sainte-Mary street, and Salem Roch Olivier Dufresne, of the city of Montreal, gentleman, in the capacity of curator to the substitution created in favor of the heirs of the late Alexis Dufresne, in virtue of the last will of the late Dame Suzanne Papin, widow of the late Toussaint Dufresne, in his lifetime, of the city of Montreal, gentleman, on his said quality, Indemnitaire.

Public notice is hereby given, that the petitioner hath deposited in the office of the prothonotary of the said court, the sum of six hundred and sixty-five dollars currency, being the price and compensation for the property hereinafter described, required by said petitioner, by forced expropriation, namely: No. 31, "A piece of land without buildings thereon erected, bounded in front by Sainte-Mary street, in rear by the remainder of the property of the estate Alexis Dufresne, and on one side by the estate of J. B. Dufresne, and on the other side by Pierre Hudon dit Beauheu; the said piece of land being a south-east portion of number thirteen hundred and seventy-three, on the official plan and book of reference, for the Sainte-Mary's ward of the said city."

And upon the petition of the said indemnitaire, it is ordered that by a notice to be inserted during two consecutive weeks in the "Québec Official Gazette," the creditors be notified and required to signify their oppositions and file the same in the office of the pro-

pro. être insertion du dit avis, à défaut de quoi il sera pro. édé sans égard aux droits qu'ils peuvent y avoir.

GEORGE PYKE,  
Député, P. C. S.

Bureau du Protonotaire,  
Montréal, 28 octobre, 1875.

6487

### Ventes par le Shérif.—Beauce.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné, que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponis*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cercuil Court, District de Québec.

Beauce, à savoir: } **D**EMOISELLE Z O É  
No 2296—A. D. 1875. } GAGNÉ, DITE BEL-  
LAVANCE, de la paroisse de Saint-Isidore, district de Beauce, fille majeure, demanderesse: contre PIERRE MARANDA, ci-devant de Saint-Isidore, actuellement de Lévis, district de Québec, journalier, défendeur, savoir:

1. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Isidore, concession « Le grand rang, » ou « Route Justinienne, » de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, et bornée en avant, au nord-est, par l'ancien chemin, en arrière, au sud-ouest, par le bout des trente arpents, d'un côté, au nord-ouest, par la terre d'Edouard Labrecque, et d'autre côté, au sud-est, par celle de Joseph Samson—avec une grange dessus construite, circonstances et dépendances

2. Une terre sise et située en la même paroisse de Saint-Isidore, même concession, « Le grand rang, » ou « Route Justinienne, » de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur; bornée en avant, au nord-est, par une ligne de séparation entre les dites terres de la route justinienne et les abouts en devanture, en arrière, au sud-ouest, par les terres de la concession « La grande ligne, » d'un côté, au nord-est, par la terre de Charles Maranda, et de l'autre côté, au sud-est, par celle de Louis Carrier—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Sur lesquelles terres passe le chemin royal ou la nouvelle route dite « Route Justinienne. »

Pour être vendues, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Isidore, le HUITIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour de mars prochain.

T. J. TASCHEREAU, Shérif.

Bureau du Shérif,  
Beauce, 27 octobre, 1875.

Shérif.  
6489

[Première publication, 30 octobre, 1875]

thonotary of the said superior court, at Montreal, within one month from the date of the first insertion of said notice, on default whereof, proceedings will be had, without respect to any rights they may have.

GEORGE PYKE,  
Deputy, P. S. C.

Prothonotary's office,  
Montreal, 28th October, 1875.

6188

### Sheriff's Sales.—Beauce.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given, that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, and article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cercuil Court, District of Québec.

Beauce, to wit: } **M**ISS ZOÉ GAGNÉ DITE  
No. 2296—A. D. 1875. } BELLEVANCE, of the parish of Saint-Isidore, district of Beauce, *file majeure*, plaintiff: against PIERRE MARANDA, heretofore of Saint-Isidore, now of Lévis, district of Québec, labourer, to wit:

1. A land situate and being in the parish of Saint-Isidore, in the concession called *le grand rang or Route Justinienne*, of two arpents in front by thirty arpents in depth, and bounded in front to the north-east, by the old road, in rear, to the south-west, by the end of the thirty arpents, on one side, to the north-west, by Edouard Labrecque's property, and on the other side, to the south-east, by Joseph Samson's—with a barn thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A land situate and being in the said parish of Saint-Isidore, in the said *Grand rang or Route Justinienne* concession, of three arpents in front by thirty arpents in depth, bounded in front to the north-east by a line of separation between the said lands of the *Route Justinienne* and the broken lots (*abouts*) in front in rear to the south-west by the *La Grande Ligne* concession land on one side to the north-east by Charles Maranda's property, and on the other side to the south-east by Louis Carrier's, with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold, at the parochial church door of the parish of Saint-Isidore, on the EIGHTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eighteenth day of March next.

T. J. TASCHEREAU, Sheriff.

Sheriff's Office,  
Beauce, 27th October, 1875.

Sheriff.  
6490

[Première publication, 30 octobre, 1875.]





